MINISTÈRE DE L'EDUCATION DE BASE
Paix – Travail – Patrie

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIVISION DE LA PLANIFICATION, DES PROJETS ET DE LA COOPÉRATION

MINISTRY OF BASIC EDUCATION
Peace – Work– Fatherland

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION FOR PLANNING, PROJECTS AND COOPERATION



Rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2018-2019

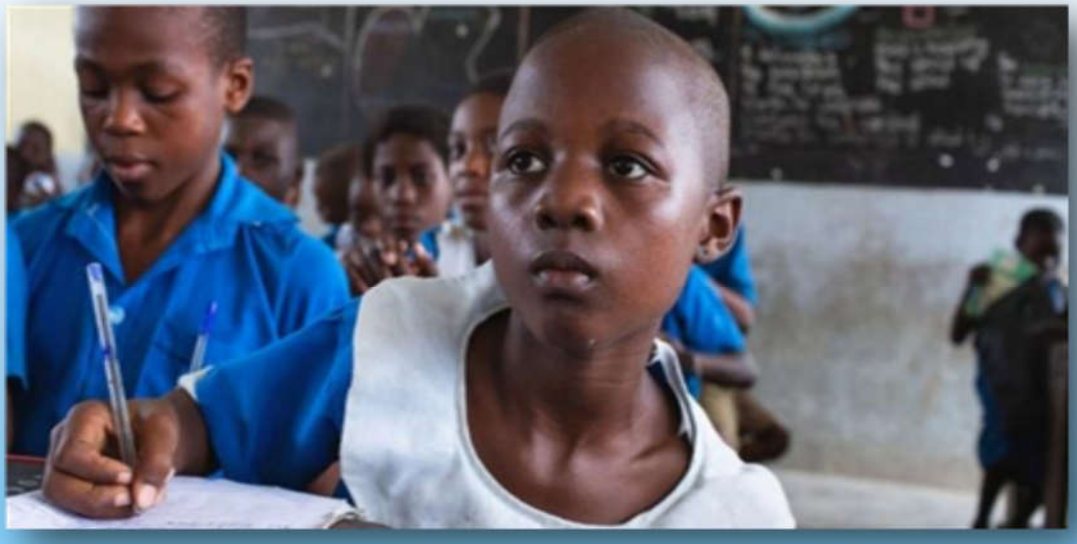

Août 2020

Ce rapport présente les résultats de l'analyse de données du récemment scolaire dans le sous-secteur éducation de base réalisée sur le terrain du Février à Mars 2019, par les 10 délégations régionales du Ministère de l'Education de Base, en collaboration avec la Division de la Planification, des Projets et de la Coopération dudit ministère. Le recensement a été financée entièrement par le Gouvernement camerounais. Certaines institutions ont également apporté leur expertise à la réalisation de cette opération. Parmi elles figurent l'Institut National de la Statistique (INS) et l'Organisation des Nations Unies pour, l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) pour le contrôle de qualité externe des données. On peut aussi citer le Bureau Central des Recensements et des Etudes de la Population (BUCREP) pour la fourniture des données sur la population en âge de scolarisation au préscolaire et au primaire.

Pour tous renseignements concernant ce rapport, contacter Ministère de l'Education de Base (MINEDUB), BP 1600,Yaoundé, Cameroun ; téléphone : +(237) 2 22 22 02 42 ; fax : +(237) 2 22 22 02 42; internet : www.minedub.cm

Citation recommandée :

Ministère de l'Education de Base (MINEDUB), 2019. Rapport d′analyse des données du recensement scolaire 2018-2019 du Ministère de l'Education de Base. Yaoundé, Cameroun.

Tables des matières

Tables des matières 3
Liste des Tableaux 5
Liste des graphiques 7
Abréviations 10
Définition de quelques concepts utilises 12
Préface 15
Résume exécutif 17
Chapitre 1 : Contexte général du développement de l'éducation de base 19
1.1. Contexte démographique 19
1.2. Environnement institutionnel et organisationnel de l'éducation au Cameroun 20
1.2.1. Environnement institutionnel de l'éducation au Cameroun 20
1.2.2. Environnement organisationnel de l'éducation au Cameroun 21
1.3. Contexte macro-économique et financier 24
1.4. Contexte social et sécuritaire 26
1.4.1. Contexte Social 26
1.4.2. Contexte sécuritaire 27
Chapitre 2 : Analyse globales des scolarisations et efficacité interne du système 29
2.1. Analyse de la demande d'éducation au préscolaire 29
2.1.1. La population scolarisable (demande potentielle) dans le préscolaire 29
2.1.2. La population scolarisée (demande effective) dans le préscolaire 30
2.2.3. Mesure de l'accès et la couverture au préscolaire 35
2.2. Analyse de la demande d'éducation au primaire 37
2.2.1. Répartition des effectifs scolarisés au primaire et la proportion des régions 38
2.2.2. Répartition des effectifs scolarisés par sous-système d'enseignement au primaire 39
2.2.3. Répartition des effectifs scolarisés par zone d'implantation dans les écoles primaires 40
2.2.4. Répartition des effectifs scolarisés par ordre d'enseignement du primaire 41
2.3. Analyse de la couverture scolaire et profil de scolarisation au primaire 43
2.3.1. Les indicateurs de scolarisation (accès, équité, couverture) au primaire 43
2.3.2. L'accès en dernière année du primaire (TAP) 47
2.3.3. Les profils de scolarisation et efficacité interne du système 49
Chapitre 3 : Qualité de l'offre éducative et conditions d'apprentissage 56
3.1. Analyse de l'offre et des conditions d'apprentissages au préscolaire 56

3.1.1. Evolution des structures d'accueil du préscolaire en 2014/2015 et 2018/2019 56
3.1.2. Les infrastructures dans les écoles du préscolaire 58
3.1.3. Commodités dans les écoles du préscolaire 60
3.1.4. Offre en personnel enseignant du préscolaire 62
3.2. Analyse de l'offre au primaire 65
3.2.1. Evolution des structures d'accueil du primaire en 2014/2015 et 2018/2019 65
3.2.2. Les infrastructures dans les écoles du primaire 67
3.2.3. Commodités dans les écoles du primaire 69
3.2.4. Offre en personnel enseignant du primaire 71
3.3. La qualité de l'éducation de base et condition d'apprentissage 77
3.3.1. Qualité de l'offre des services éducatifs dans le préscolaire 77
3.3.2. Qualité de l'offre des services éducatifs dans le primaire 82
3.3.3. Equité dans la répartition des ressources humaines dans le primaire public 89
Chapitre 4 : Couts et financement public de l'éducation de base 93
4.1. Dépenses nationales de l'éducation 93
4.2. Analyse détaillée des dépenses publiques courantes d'éducation de base en 2019 95
4.2.1. Les dépenses de l'Education de Base selon la source de financement 95
4.2.2. Les dépenses courantes de l'Education de Base selon le type de la dépense 95
4.2.3. Les arbitrages intra programmes 96
4.3. Coûts unitaires publics de la scolarisation au ministère de l'éducation de base 97
4.4. Contributions des ménages au financement de l'éducation de base 97
Bibliographie 99

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Évolution de la population du Cameroun de 2005 à 2025 19
Tableau 2 : Évolution de la population scolarisable 20
Tableau 3 : Quelques indicateurs sociaux au Cameroun et dans les pays d'Afrique centrale 27
Tableau 4 : Population pré scolarisable (enfants de 4 à 5 ans) en 2018 par région 29
Tableau 5 : Taux Brut d'Accès (TBA) par sexe et par région au préscolaire en 2018-2019 35
Tableau 6 : Taux Brut de pré scolarisation par sexe et par région en 2018-2019 36
Tableau 7 : Répartition des proportions d'effectifs d'élèves par sous-système, par sexe et par région au primaire en 2018-2019 40
Tableau 8 : Population de la classe d'âge de 6 ans en 2018 43
Tableau 9 : Taux Brut d'Accès (TBA) par sexe et par région au primaire en 2018-2019 44
Tableau 10 : Population de la tranche d'âge 6-11 ans en 2018 45
Tableau 11 : Taux Brut de Scolarisation (TBS) par sexe et par région au primaire en 2018-2019 46
Tableau 12 : Population de la classe d'âge de 11 ans en 2018 47
Tableau 13 : Taux d'achèvement par sexe et par région au primaire en 2018-2019 48
Tableau 14 : Profil de scolarisation pseudo longitudinal et le profil de rétention attendu 50
Tableau 15 : Profil de scolarisation et de rétention dans les ZEP et hors des ZEP 51
Tableau 16 : Le coefficient d'efficacité interne au primaire (méthode pseudo-longitudinale) 54
Tableau 17 : Répartition des salles de classes selon leur état d'occupation par région et selon le type de construction dans le Préscolaire 60
Tableau 18 : Proportion des écoles du préscolaire disposant des commodités par région suivant l'ordre d'enseignement 60
Tableau 19 : Proportion des écoles du préscolaire disposant des commodités par région suivant les zones d'implantation 61
Tableau 20 : Répartition des points d'eau par statuts des écoles au Préscolaire 62
Tableau 21 : Personnel enseignant par région, par ordre et selon le sexe dans le préscolaire 63
Tableau 22 : Proportion des enseignants du préscolaire public par sexe suivant le statut (en pourcentage) 63
Tableau 23 : Répartition des salles de classes selon le type de construction par région dans le Primaire 69
Tableau 24 : Proportion des écoles du primaire disposant des commodités par région suivant l'ordre d'enseignement 69
Tableau 25 : Proportion des écoles du primaire disposant des commodités par région suivant les zones d'implantation 70
Tableau 26 : Répartition des points d'eau par statuts des écoles au Primaire 71
Tableau 27 : Proportion du Personnel enseignant par région, par ordre et selon le sexe dans le primaire en 2018/2019 72
Tableau 28 : Répartition des enseignants du primaire public par sexe suivant le statut en 2018/2019 73
Tableau 29 : Répartition des enseignants du primaire public par statut et par région selon les zones d'implantation des écoles en 2018/2019 74
Tableau 30 : Proportion des enseignants des écoles primaires du privé formel par région, par sexe et par qualification en 2018/2019 75
Tableau 31 : Répartition du nombre des enseignants dans les écoles communautaires par région, par sexe et par qualification en 2018/2019 76
Tableau 32 : Taille moyenne des salles de classe à usage pédagogique dans les écoles préscolaires par région 78

Tableau 33 : Taille moyenne des salles de classe à usage pédagogique dans les écoles préscolaires publiques par région 79
Tableau 34 : Taux d'encadrement au préscolaire selon l'ordre d'enseignement..... 79
Tableau 35 : Nombre d'élèves par place assisse dans le préscolaire par région et par ordre d'enseignement..... 81
Tableau 36 : Taux de mise à disposition de certains manuels pour les élèves de la maternelle par année d'étude 82
Tableau 37 : Taux de mise à disposition de certains manuels pour les élèves des écoles maternelles publiques par année d'étude 82
Tableau 38 : Taille moyenne des salles de classe à usage pédagogique dans les écoles primaires par région 84
Tableau 39 : Taille moyenne des salles de classe à usage pédagogique dans les écoles primaires publiques par région 85
Tableau 40 : Taux d'encadrement au primaire selon l'ordre d'enseignement par région 85
Tableau 41 : Nombre d'élèves par place assisse dans le primaire..... 87
Tableau 42 : Taux de mise à disposition des élèves du primaire de certains manuels essentiels par année d'étude 88
Tableau 43 : Taux de mise à disposition des élèves du primaire public de certains manuels essentiels par année d'étude..... 89
Tableau 44 : Évolution des dépenses de l'État et des dépenses d'éducation en millions de FCFA..... 93
Tableau 45 : La part du MINEDUB dans les Dépenses Exécutées d'éducation (en millions de FCFA, 2016-2018) 94
Tableau 46 : Distribution du budget selon les sources de financement..... 95
Tableau 47 : Structures du budget 2019 du MINEDUB par nature de la dépense..... 95
Tableau 48 : Coût unitaire par élève (En milliers de FCFA) 97
Tableau 49 : Eléments explicatifs du coût par élève..... 97

Liste des graphiques

Figure 1: Pyramide des âges entre 2005 et 2019 19
Figure 2 : Système éducatif camerounais 24
Figure 3 : Situation des enfants réfugiés et de déplacés au Cameroun au 31 décembre 2019 28
Figure 4 : Evolution des effectifs d'élèves du Préscolaire de 2009-2010 à 2018-2019 30
Figure 5 : Répartition des élèves du préscolaire en fonction de la région en 2018-2019 31
Figure 6 : Répartition des élèves du préscolaire en fonction du sous-système d'éducation et du sexe en 2018-2019 31
Figure 7 : Répartition des élèves du préscolaire par ordre d'enseignement en 2018-2019 32
Figure 8 : Répartition des effectifs des élèves du préscolaire privé par sous-ordre 32
Figure 9 : Evolution des effectifs d'élèves du préscolaire communautaire (CPC + Parents) de 2013-2014 à 2018-2019 33
Figure 10 : Répartition des élèves du préscolaire en fonction de la zone d'implantation et du sexe en 2018-2019 33
Figure 11 : Répartition des élèves du préscolaire par année d'études en 2018/2019 34
Figure 12 : Répartition des élèves du préscolaire en fonction de l'âge 34
Figure 13 : Taux brut d'admission au préscolaire par région en 2019 35
Figure 14 : Taux brut de préscolarisation en 2019 36
Figure 15 : Evolution du Taux Brut de pré scolarisation entre 2008 et 2019 37
Figure 16 : Evolution des effectifs d'élèves du Primaire de 2009-2010 à 2018-2019 38
Figure 17 : Répartition des élèves du primaire par sexe et par région en 2018-2019 38
Figure 18 : Proportion des filles dans les effectifs scolarisés par région en 2018/2019 39
Figure 19 : Répartition des élèves du primaire en fonction du sous-système d'éducation et du sexe en 2018-2019 39
Figure 20 : Répartition des effectifs d'élèves du primaire par zone d'implantation et par région en 2018-2019 40
Figure 21 : Répartition des élèves du Primaire en fonction de la zone d'implantation et du sexe en 2018-2019 41
Figure 22 : Répartition des élèves du primaire par ordre d'enseignement en 2018-2019 41
Figure 23 : Répartition des effectifs des élèves du primaire privé par sous-ordre 42
Figure 24 : Evolution des effectifs d'élèves du Primaire communautaire de 2013-2014 à 2018-2019 42
Figure 25 : Répartition des effectifs des élèves du primaire par sexe et par niveau d'études en 2018-2019 43
Figure 26 : Evolution du taux brut d'accès dans le primaire de 2006-2007 à 2018-2019 45
Figure 27 : Evolution du taux brut de scolarisation dans le primaire de 2006-2007 à 2018-2019 46
Figure 28 : Taux d'achèvement au primaire par région en 2019 47
Figure 29 : Evolutions des taux d'achèvements dans le primaire de 2013-2014 à 2018-2019 48
Figure 30 : Profil de scolarisation transversal par sexe 49
Figure 31 : Profils de scolarisation et de rétention pseudo-longitudinal entre les années (2018/2019) et (2023/2024) 50
Figure 32 : Courbe du profil de rétention au cycle primaire dans les ZEP et dans les régions en dehors des ZEP 51
Figure 33 : Courbe du profil de rétention au cycle primaire chez les filles dans les ZEP et dans les régions en dehors des ZEP 52
Figure 34 : Courbe du profil de rétention au cycle primaire chez les Garçons dans les ZEP et dans les régions en dehors des ZEP 52
Figure 35 : Evolution du taux de redoublement de 2007 à 2019 53

Figure 36 : Pourcentage de redoublement par région en 2018/2019 53
Figure 37 : Pourcentage de redoublant par année d'étude et par sous-système en 2018/2019..... 54
Figure 38 : Evolution du nombre d'écoles au Préscolaire de 2014/2015 à 2018/2019 56
Figure 39 : Evolution du nombre d'établissements Préscolaires selon le Sous-système d'enseignement de 2014/2015 à 2018/2019..... 57
Figure 40 : Evolution du nombre d'établissements Préscolaires selon le milieu de 2014/2015 à 2018/2019 57
Figure 41 : Evolution du nombre d'établissements Préscolaires selon le statut de 2014/2015 à 2018/2019 58
Figure 42 : Répartition des Salles de classes par type de construction et par sous-système d'enseignement au Préscolaire 58
Figure 43 : Répartition des Salles de classes par type de construction et par Statut au Préscolaire ... 59
Figure 44 : Répartition des Salles de classes par type de construction et par Milieu au Préscolaire ... 59
Figure 45 : Evolution des effectifs du personnel enseignant dans le préscolaire par ordre d'enseignement sur les 05 dernières années scolaires..... 62
Figure 46 : Proportion des enseignants du préscolaire public selon leur mode de prise en charge 64
Figure 47 : Répartition en pourcentage des enseignants du préscolaire public selon le milieu et par région 65
Figure 48 : Evolution du nombre d'écoles au Primaires de 2014/2015 à 2018/2019..... 65
Figure 49 : Evolution du nombre d'établissements Primaires selon le Sous-système d'enseignement de 2014/2015 à 2018/2019..... 66
Figure 50 : Evolution du nombre d'établissements Primaires selon le milieu de 2014/2015 à 2018/2019 66
Figure 51 : Evolution du nombre d'établissements Primaires selon le statut de 2014/2015 à 2018/2019 67
Figure 52 : Répartition des Salles de classes par type de construction et par sous-système d'enseignement au Primaire 67
Figure 53 : Répartition des Salles de classes par type de construction et par Statut au Primaire..... 68
Figure 54 : Répartition des Salles de classes par type de construction et par Milieu au Préscolaire ... 68
Figure 55 : Evolution des effectifs du personnel enseignant dans le primaire par ordre d'enseignement sur les 05 dernières années scolaires..... 71
Figure 56 : Proportion des enseignants du préscolaire public selon leur mode de prise en charge 74
Figure 57 : Répartition des enseignants dans les écoles primaires privées du Cameroun par région et par sexe 76
Figure 58 : Ratio élèves/salle de classe au préscolaire 77
Figure 59 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans le préscolaire par région..... 78
Figure 60 : Répartition du taux d'encadrement à la maternelle public 80
Figure 61 : Ratio Élève/place assise dans le Public et le privé formel à la maternelle..... 81
Figure 62 : Ratio élèves/salle de classe au Primaire 83
Figure 63 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans le primaire par région..... 84
Figure 64 : Répartition du taux d'encadrement au primaire public..... 86
Figure 65 : Ratio Élève/place assise dans le Public et le privé formel au primaire 88
Figure 66 : Proportion d'écoles ayant plus de 100 élèves avec moins de 3 enseignants payés par l'Etat dans les écoles primaires publiques..... 89
Figure 67 : Relation entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants payés par l'État dans les écoles primaires publiques au Cameroun 90
Figure 68 : Relation entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants payés par l'État dans les écoles primaires publiques par région 91

Figure 69 : Évolution des parts des dépenses d'éducation par fonction 94
Figure 70 : Répartition du budget 2019 du Ministère de l'Education de Base par programmes 96
Figure 71 : Moyenne des frais totaux payés par an à l'établissement (FCFA) dans le public par région (Montant déclaré par les ménages) 98
Figure 72 : Financement initial de l'éducation primaire en % du PIB (Cameroun) 98

Abréviations

APEE	Associations de Parents d'Élèves et Enseignants
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
CAMWATER	Cameroon Water Utilities Corporation
CAPIEMP	Certificat Professionnel d'Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire
CAPIET	Certificat Professionnel d'Instituteurs de l'Enseignement Technique
CE1	Cours Elémentaire Première année
CE2	Cours Elémentaire Deuxième année
CEBNF	Centre d'Education de Base Non Formelle
CEI	Coefficient d'Efficacité Interne
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CL2	Class 2
CL4	Class 4
CL6	Class 6
CM1	Cours Moyen Première Année
CM2	Cours Moyen Deuxième Année
CP	Cours Préparatoire
CPC	Centres Préscolaires Communautaires
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondi
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSSEF	Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EGMA	Early Grade Mathematic Assessment
EGRA	Early Grade Reading Assessment
ENIEG	Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général
ENIET	Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Technique
EPT	Education Pour Tous
FSLC	First School Leaving Certificate
F	Filles/Femmes
G	Garçons
GCE	General Certificate of Education
GPE	Global Partnership for Education
H	Hommes
INS	Institut National de la Statistique
IPS	Indice de Parité lié au Sexe
LMD	(Licence- Masters – Doctorat)
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAEQUE	Programme d'Amélioration de l'Equité et de la Qualité de l'Education
PAREC	Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun
PIB	Produit Intérieur Brut
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REM	Ratio Elève/Maître
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIGE	Système d'Informations pour la Gestion de l'Education
SIL	Section d'Initiation au Langage

T	Total
TAP	Taux d'Achèvement au Primaire
TBA	Taux Brut d'Admission
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UAS	Unité des Acquis Scolaires
UNAMAT	Unité d'Animation Maternelle
UNAPED	Unités d'Animation Pédagogiques
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
ZEP	Zone d'Education Prioritaire

Définition de quelques concepts utilises

Activité d'apprentissage : activité à laquelle un individu participe volontairement avec l'intention, d'apprendre

Activité éducative : activité volontaire comportant une forme de communication destinée à susciter l'apprentissage

Âge scolaire : nombre d'années ou fourchette d'âges durant lesquelles les enfants sont légalement tenus d'aller à l'école.

Ex : pour l'enseignement obligatoire (niveau primaire), l'âge scolaire est de 6 - 11 ans et l'âge théorique d'entrée de 6 ans.

Alphabétisation : l'alphabétisation est « l'enseignement de la lecture et de l'écriture à un individu ou à un groupe social » (dictionnaire Microsoft Encarta (2006 : 01). Cette définition ne fait pas mention du calcul qu'elle considère comme une forme d'écriture. Elle se situe dans le prolongement de la définition de la personne alphabétisée que l'UNESCO proposait en 1951, à savoir que la personne alphabétisée est celle « capable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref des faits, en rapport avec sa vie quotidienne ».

Année d'étude : un cycle spécifique d'instruction au niveau de l'enseignement initial correspondant généralement à une année scolaire. Les élèves de la même année d'études ont généralement un âge similaire. Les termes « classe » ou « cohorte » sont aussi utilisés

Apprentissage informel : formes d'apprentissage intentionnelles ou volontaires mais non institutionnalisées. Elles sont par conséquent moins organisées et moins structurées que l'enseignement formel. L'apprentissage informel peut comprendre des activités d'apprentissage se déroulant dans la famille, dans le lieu de travail, dans la communauté locale et dans la vie quotidienne, sur une base autodirigée par la famille ou la société

Centres Préscolaires Communautaires : structures communautaires créées pour accueillir les enfants de 3 à 5 ans ; Elles sont le plus souvent implantées en zone rurale, là où les écoles maternelles formelles n'existent pas.

Demande de l'éducation : Ensemble des nécessités ou des attentes, besoins en éducation ; ensemble de population en âge scolaire.

Enseignement fondamental : C'est le socle commun de compétences minimales que doit avoir tout enfant au sortir de l'école. Le socle commun réalise le droit à l'éducation pour tous, droit qui ouvre la porte à l'exercice des autres droits humains fondamentaux. Le socle commun valorise aussi le capital humain comme facteur et condition nécessaire du développement.

Enseignement professionnel : enseignement destiné à donner les premiers niveaux de qualification nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'un groupe de métiers. L'enseignement professionnel se situe généralement au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et comprend l'instruction générale, une formation pratique de base permettant le développement des qualifications nécessaires à l'exercice d'un métier déterminé et les études techniques théoriques en rapport avec ce métier. L'enseignement professionnel est diplômant.

Éducation *:* action d'éduquer, de former, d'instruire quelqu'un. L'éducation peut-être définie comme un processus de transmission des connaissances et d'acquisition des valeurs dont le but est de permettre à l'individu d'agir plus efficacement dans son milieu naturel et social en tant que citoyen**.**

L'éducation de base non formelle : Pour l'UNESCO (1990), l'éducation de base non formelle est « celle qui fait acquérir à l'individu, dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un niveau de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer efficacement au développement économique, social et culturel de celui-*ci*. »

L'éducation extrascolaire est appréhendée comme cette forme d'éducation offerte aux jeunes en dehors des structures scolaires classiques essentiellement par des méthodes pédagogiques non directives.

Education préscolaire : ensemble des programmes qui prennent en compte les enfants de 4 à 5 ans. Elle couvre les aspects suivants : santé de l'enfant, protection, éveil, éducation et environnement.

Ecole : l'école est entendue comme un établissement où se dispense des enseignements et qui comprend les élèves, le personnel enseignant, une administration propre.

Ainsi, on peut trouver plusieurs écoles localisées sur un même site. Il advient que deux écoles publiques avec deux administrations différentes partagent les mêmes salles de classe par le système de double vacation.

Environnement scolaire: ensemble des caractéristiques propres de l'école qui concourent au bien-être et au confort des élèves.

Enfants non scolarisés: Enfants qui appartiennent au groupe d'âge officiellement défini comme étant d'âge scolaire et qui ne sont pas inscrits à l'école.

Infrastructures : ensemble des équipements nécessaires au fonctionnement d'une école (salles de classe, bibliothèque, aires de jeu aménagés…)

Offre d'éducation : Quantités des biens et services mises à la disposition du système éducatif.

Population scolarisable : il s'agit de l'ensemble des enfants en âge scolaire. C'est à-dire toute la population susceptible d'être scolarisée suivant le niveau d'enseignement :

- 4 à 5 ans pour l'enseignement maternel
- 6 à 11 ans pour le primaire.

Ce terme renvoie aussi à la notion de **demande potentielle d'éducation.**

Population scolarisée : il s'agit de l'ensemble des enfants effectivement inscrits à l'école.

Régime de fonctionnement des écoles : Au Cameroun le fonctionnement des écoles publiques de l'Education de base n'est pas homogène. Il varie d'un établissement à l'autre en fonction d'un certain nombre de critères. Le plus courant étant de pallier l'insuffisance des salles de classe.

Ainsi, on trouve des écoles à :

1. plein-temps :

C'est une école qui respecte la journée légale telle que définie par l'Etat, à savoir 7h30-14h pour le primaire et 13h30 pour le préscolaire. Une dérogation a été accordée aux écoles privées qui peuvent aller jusqu'à 15h30.

2. <u>double vacation</u> :
Le système consiste à l'utilisation des mêmes salles de classe par deux groupes pédagogiques appartenant à deux écoles (publiques) différentes. Un groupe pédagogique occupe les locaux le matin (7h30-12h20), l'autre dans l'après midi (12h30-17h30) et inversement la semaine suivante. Chaque groupe est une école autonome avec son administration propre.

3. <u>mixte</u> :

Il s'agit dans le cas d'un même établissement, des classes qui fonctionnent, les unes à mi-temps, et d'autres à plein temps. Dans ce type d'établissements, la préférence est donnée aux classes des finissants (cours moyen un et cours moyen deux) qui préparent les examens de sortie du cycle : Certificat d'Etude Primaire (CEP) et concours d'd'entrée en 6e ou 1e année).

Le cycle scolaire est une succession des cours qui conduisent à la fin des études d'un niveau donné. Exemple Cycle primaire (SIL → CM2)

Déperdition scolaire L'expression déperdition scolaire fait référence à l'incidence de 2 phénomènes : abandon et redoublement.

Taux brut de scolarisation : C'est le rapport de l'effectif de la population scolaire à l'effectif de la population scolarisable.

Rapport élèves par maître : C'est le nombre moyen d'élèves par enseignant.

Rapport élèves par classe : C'est le nombre moyen d'élèves par salle de classe

Taux d'abandon : C'est le pourcentage des élèves d'un cours, d'une année donnée qui quittent le cycle au cours ou à la fin de l'année scolaire.

Proportion des redoublants : C'est le pourcentage des redoublants parmi les effectifs d'un cours donnée à une année donnée.

Taux de redoublement : C'est le pourcentage des élèves d'un cours, d'une année donnée qui reprennent le même cours l'année suivante.

Indice de parité fille /garçons lié au Taux de Scolarisation : taux de scolarisation des filles/ taux de scolarisation des garçons.

Taux de promotion ou taux de promotion apparent : C'est le pourcentage des élèves d'un cours une année donnée qui passent dans le cours immédiatement supérieur l'année suivante.

Préface



Le Ministère de l'Education de Base a pour objectif stratégique : *d'assurer une éducation de base de qualité à tous les enfants d'âges scolaires, aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés et aux adultes analphabètes*. Pour l'atteinte de cet objectif, les actions du MINEDUB à travers le budget de l'Etat et l'appui des Partenaires au développement sont axées sur quatre programmes dont trois opérationnels et un support que sont :

- ✓ Le programme « **Universalisation du cycle primaire** » qui adresse les questions d'accès, de rétention ainsi que de la qualité de l'éducation au cycle primaire
- ✓ Le programme « **Alphabétisation**» avec l'objectif de réduire la population analphabète et de préserver le patrimoine culturel et linguistique ;
- ✓ Le programme « **Développement du Préscolaire** » dont l'essentiel des interventions est consacré à l'amélioration de l'offre préscolaire publique, le soutien au préscolaire à base communautaire, et l'encouragement de l'initiative privée formelle ;
- ✓ Et le programme support « **Gouvernance et Appui Institutionnel** » dont fait partie le dispositif d'informations statistiques appelé « Carte scolaire », qui assure la mise en œuvre efficace des programmes opérationnels.

La carte scolaire du MINEDUB est un système permanent de collecte des données statistiques des établissements scolaires publics/et privés du système d'enseignement formel et non formel établis sur le territoire national. Sur cette base, elle permet de produire de manière régulière (annuelle) **l'Annuaire Statistique du MINEDUB** et le **Rapport d'Analyse des Données Statistiques Scolaires.**

Le présent rapport dresse une analyse globale : - des scolarisations, de l'efficacité interne et des enfants hors de l'éducation de base - de la qualité de l'offre éducative et des conditions d'apprentissage - des couts et financement public de l'éducation et enfin de l'équité dans l'éducation de Base. Ces analyses sont faites au travers d'indicateurs utilisant les données sur les élèves, les enseignants, les salles classes, des commodités et équipements collectées par lors du recensement scolaire ainsi que des différences sources de données, notamment le RGPH pour les données de population, les enquêtes de ménages et les études thématiques basées sur l'éducation et les données financières des comptes nationaux. Ces indicateurs sont présentés sous forme de ratio, d'écart de performance, de taux et de pourcentage afin de les rendre compréhensible du grand public et utile pour le suivi de l'évolution du sous-secteur.

De nombreux défis continuent d'interpeller le sous-secteur éducation de base dont entre autres ceux : (i) d'assurer l'élargissement de l'offre éducative, en offrant aux groupes défavorisés, notamment les enfants des zones rurales une éducation préscolaire de qualité, (ii) de surmonter les obstacles à la scolarisation relevant de la demande, de la pauvreté ou de handicap, (iii) d'améliorer l'efficience et l'efficacité du système par la lutte contre les abandons scolaires malgré la baisse significative du taux de redoublement, (iv) de corriger les disparités observées selon le sexe, la localisation administrative (régions, départements,…) le milieu (zones urbaines et rurales), …etc., et (v) d'assurer un juste accès des enfants à la préscolarisation, indépendamment du niveau de revenu des familles, car la réalisation de l'objectif 4, cible 4.2 des Objectifs de Développement Durable en dépend. Cet objectif accorde une importance au Développement de la Petite Enfance, celui de « faire en sorte que tous les enfants, filles et garçons aient accès à des activités de développement et de soin de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire »

Ces défis doivent guider nos actions quotidiennes pour un système d'éducation de base (i) plus inclusif en permettant à tous les enfants d'âges scolaires d'acquérir les compétences de base requises grâce à

une scolarisation primaire complète et, (ii) plus équitable, à travers la mise en œuvre efficace des politiques favorisant la réduction des inégalités de réussite scolaire.

Je saisis l'occasion que m'offre la publication de ce Rapport, pour exprimer mes sincères remerciements à tous nos partenaires institutionnels et techniques : notamment le BUCREP (Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population), à l'Institut National de la Statistique (INS), et autres dont l'exploitation de leurs différents travaux d'envergure nationale a contribué de disposer du diagnostic du sous-secteur éducation de base.

Ma reconnaissance va également à l'endroit de nos partenaires au développement (UNESCO, UNICEF) qui par leurs actions et leurs collaborations, contribuent de manière constante au renforcement des capacités de nos cadres dans l'optique d'une production des statistiques de qualité.

Enfin, je ne saurais terminer mon propos sans adresser mes félicitations à toute la structure de production des statistiques du Ministère de l'Education de Base pour leur engagement incommensurable pour la collecte et la mise à disposition des données statistiques fiables du sous-secteur de l'éducation de base.

Le Ministre de l'Education de Base

Résume exécutif

Au Cameroun, sur la base des projections, en 2018 l'on dénombre 5 338 935 enfants dans la tranche d'âge des 4-11ans ; et selon les données de la carte scolaire, nous dénombrons 4 942 437 de scolarisés en 2018-2019, soit un taux de près de 92,57% d'apprenants réels.

Au préscolaire

Au cours des dix dernières années les effectifs d'enfants effectivement encadrés dans les structures de préscolarisation ont quasiment doublé passant de 316 722 en 2010 à 542 540 en 2019. Cet accroissement des effectifs a néanmoins connu une inflexion au cours de l'année 2017 due aux troubles socio-économiques dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest.

Avec un taux brut de préscolarisation de 37,8% le système éducatif ne préscolarise actuellement que 2 enfants sur 5 de la demande potentielle. Les régions du Centre et du Littoral concentrent plus de 60% des enfants préscolarisés tandis que l'Extrême-Nord avec pourtant un potentiel d'enfants en âge d'être préscolarisés (20% de la demande potentielle) ne préscolarise que sept (07) enfants sur 100 effectivement. Elle constitue donc une cible majeure dans la mise en œuvre de la politique du développement du préscolaire à base communautaire prescrite par le DSSEF.

La préscolarisation, une participation encore urbaine avec près de 72% d'enfants préscolarisés contre environ 28% en zone rurale.

Le réseau d'établissements du préscolaire s'est fortement densifié. En effet, le nombre d'écoles maternelles ouvertes et fonctionnelles est passé de 9 175 en 2014/2015 à 12 268 en 2018/2019, soit un accroissement moyen annuel de 8,48% pendant cette période. Toutes ses écoles permettent l'encadrement des élèves par 27 822 enseignants, dans 19 612 salles de classe (dont 16 400, soit 83,62% sont en dur).

L'offre publique s'est légèrement renforcée. En effet, 176 559 élèves sont encadrés dans 5 261 salles de classe (dont 3 800, soit 72,09% sont en dur) par 10 161 enseignants, dont 81,17% sont payés par l'Etat. L'effort des parents représente encore 18,83%. L'offre privée dans ce compartiment du système éducatif est mieux dotée en commodités que l'offre publique.

On a une quasi féminisation du personnel enseignant dans le préscolaire avec près de 94% d'enseignantes.

Au primaire

De 2012 à 2016 les effectifs d'enfants scolarisés au primaire a connu une nette progression, mais du fait de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest cette tendance s'est inversée et a entraîné une baisse des effectifs de plus de 250 000 élèves au primaire entre 2016 et 2018.

En 2018/2019, la population effectivement scolarisée dans le primaire est de 4 399 897 élèves, soit 53% de garçons et 47% de filles ; le sous-système anglophone scolarise 15% des effectifs; le primaire public scolarise 76% dans l'ensemble. Le privé y représente 22% et le communautaire 2%. Six (06) enfants sur 10 inscrits dans le primaire le sont dans des écoles en zone rurale.

En 2018/2019 le cycle primaire a accueilli en première année plus de 20% d'enfants en plus par rapport au potentiel, soit un taux d'admission brut de 127%. On y retrouve 9 filles pour 10 garçons.

Le taux d'achèvement est de 70,6% en 2018/2019 ; dans la ZEP ce taux est de 69,9% et la parité est assurée dans les régions hors ZEP. De même, toujours dans la ZEP, on note que seulement 75 filles achèvent le cycle primaire quand 100 garçons le font.

De l'année scolaire 2014/2015 à 2018/2019, le nombre d'écoles primaires est passé de 19 136 à 22 463. Ainsi en 2018/2019, ces écoles permettent l'encadrement de 4 399 897 élèves par 96°546 enseignants dans 90 794 salles de classe. Parmi les 90 794 salles de classe répertoriées, 73 163 soit 80,58% sont en dur. Le secteur public a quant à lui 13 307 écoles en 2018/2019 contre 12 275 en 2014/2015. Ces écoles permettent l'encadrement de 3 342 412 élèves dans 52°197 salles de classe par 56 749 enseignants dont 73% sont payés par l'Etat. 15 252 enseignants sont actuellement à la charge des parents.

L'offre scolaire privée est mieux dotée en commodités essentielles (électricité, eau potable, aires de jeux, clôture, toilettes…) que l'offre publique.

Au niveau national, tous ordres confondus dans le primaire, une salle de classe scolarise en moyenne 48 élèves. Ce ratio est de 64 élèves dans le public contre 26 dans le privé formel et 75 dans le communautaire.

Le système offre seulement 2 places assises pour 3 élèves. Le primaire public est dans la même tendance avec 2 places assises disponibles pour 3 élèves tandis que le privé formel dispose de 5 places assises pour 4 élèves.

L'encadrement pédagogique au primaire est assuré par un personnel constitué de 96 546 enseignants en majorité de sexe féminin (56% de femmes contre 44% d'hommes). Le taux d'encadrement moyen des élèves au primaire est de 46 élèves pour 1 enseignant, contre 44 année précédente. Dans le secteur public, un enseignant encadre en moyenne 59 élèves ce qui est encore loin de la cible visée par le DSSEF 2013-2020 (42 élèves par enseignant). Seules les régions du Littoral et du Sud ont atteint la cible fixée.

Le Coefficient d'efficacité Interne (CEI) est de 0,65. Ce qui montre qu'environ 35% des ressources sont gaspillées pour la scolarisation d'un élève. Dans cette proportion des ressources gaspillées, le redoublement contribue à 22% et l'abandon à 13%.

Financement public de l'éducation de base

S'agissant du financement du sous-secteur éducation de base, la part des dépenses d'éducation du sous-secteur de base représente 29,7% de l'ensemble du secteur en 2018, cela demeure très loin des 45% fixé par la politique d'universalisation.

Selon les données obtenues de la base des données ISU, la part des dépenses d'éducation des ménages va croissante, alors que la part des administrations tend à rester stable. Cette part porte principalement sur la rémunération des personnels enseignants, normalement compris comme une obligation de l'Etat.

Chapitre 1 : Contexte général du développement de l'éducation de base

1.1. Contexte démographique

Sur la base des analyses du BUCREP1, la population du Cameroun connait un taux d'accroissement annuel moyen de 2,5 % depuis 2005, passant ainsi de 17 463 836 habitants en 2005, à environ 22 179 707 et 24 348 251 d'habitants respectivement 2015 et 2019. La population devrait ainsi atteindre 27 538 142 en 2025. Ces projections nationales présentent quelques différences avec les projections de l'Organisation des Nations Unies, dont les estimations indiquent, pour le Cameroun, une population totale estimée à 25 876 000 d'habitants en 2019 (avec un taux d'accroissement de 2,7 % entre 2005 et 2019). De même, on note une population marquée par une légère prédominance des femmes sur la période 2005-2025.

Tableau 1 : Évolution de la population du Cameroun de 2005 à 2025

Année	2005	2015	2019	2025
Population	**17 463 836**	**22 179 707**	**24 348 251**	**27 538 142**
Hommes	8 632 036	11 224 693	12 026 108	13 601 661
Femmes	8 831 800	10 955 014	12 322 143	13 936 481
Taux d'accroissement moyen annuel (%)	2,8	2,8	2,5	2
Pourcentage de la population féminine	50,6 %	50,6%	50,6 %	50,6 %

Source : RGPH 2005 et Projections démographiques

En analysant la structure par âge de la population camerounaise, on constate une population qui est extrêmement jeune. La pyramide des âges est caractérisée par une base très élargie et un rétrécissement progressif et régulier au fur et à mesure que l'âge avance. Le graphique 1 ci-après met en évidence la continuité de l'élargissement de la pyramide des âges entre 2005 et 2019.

Figure 1: Pyramide des âges entre 2005 et 2019

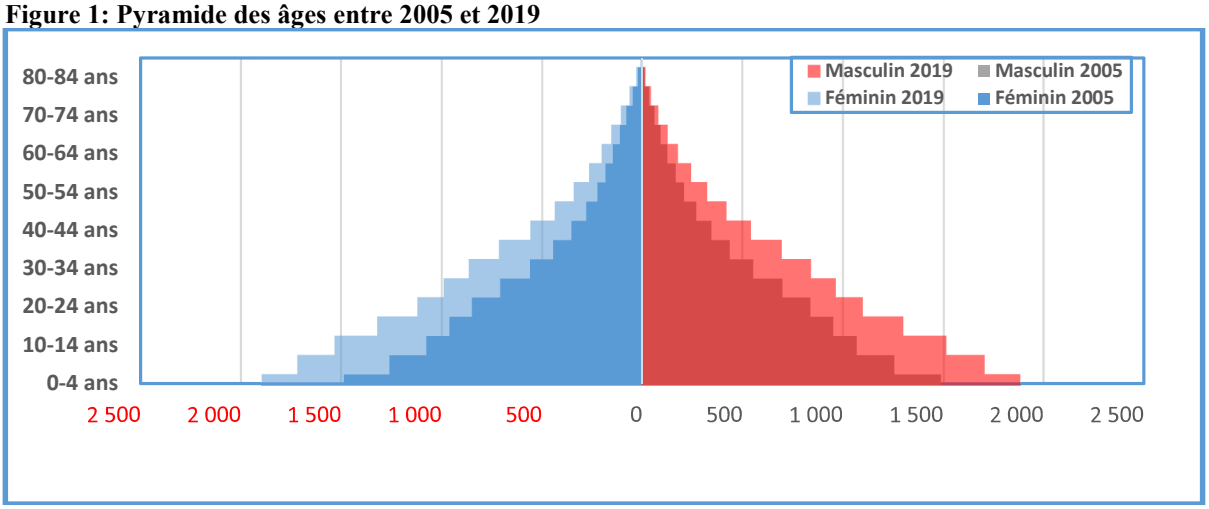

Source : Extrait du Resen Cameroun 2019 d'après les projections de l'Organisation des Nations Unies

[1] Avec le dernier RGPH du Cameroun datant de 2005, il va de soi qu'après plus d'une dizaine d'années, le degré de confiance accordé aux projections de la population qui en découlent s'amenuise. De plus, la non-disponibilité des données récentes prenant en compte les effets de mouvements de population dus à la situation sécuritaire socio-politique que connaît le Cameroun et ses pays voisins contribue davantage à réduire le niveau de confiance des données disponibles.

Le graphique ci-dessus relève que les enfants de moins de 15 ans représentent 42 % de la population et ceux de moins de 30 ans, 70 %. La population en âge scolaire (4-23 ans) représente 53 % de la population pour un effectif global estimé à 12,8 millions d'habitants en 2019 contre 9,4 millions en 2005, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 2,3 %. Ces chiffres indiquent, d'une part, le poids important des enfants et jeunes à scolariser pour la population adulte en âge de travailler qui en assure de fait le financement et, d'autre part, le poids démographique qu'exerce cette tranche d'âge sur le système éducatif en termes d'offre scolaire. Selon les projections du BUCREP, elle atteindra presque 14,4 millions en 2025.

Tableau 2 : Évolution de la population scolarisable

	2005	2015	2019	2020	2025
Population totale	**17 766 561**	**22 179 707**	**24 348 251**	**24 910 305**	**27 840 083**
Dont 3-5 ans[2]	*1 637 682*	*2 094 826*	*2 236 405*	*2 290 054*	*2 438 309*
Dont 6-11 ans	*2 860 362*	*3 713 556*	*3 961 245*	*4 059 653*	*4 232 781*
Dont 12-15 ans	*1 708 700*	*2 120 693*	*2 322 712*	*2 369 058*	*2 595 616*
Dont 16-18 ans	*1 181 046*	*1 427 916*	*1 581 241*	*1 616 749*	*1 904 771*
Dont 19-24 ans	*2 036 104*	*2 509 939*	*2 774 301*	*2 847 188*	*3 209 774*
Total tous âges	***9 423 894***	***11 866 930***	***12 875 904***	***13 182 702***	***14 381 251***

Source : RGPH 2005 et Projections démographiques

1.2. Environnement institutionnel et organisationnel de l'éducation au Cameroun

1.2.1. Environnement institutionnel de l'éducation au Cameroun

L'Article 15 de la Loi N° 98/004 du 4 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun dispose : (1) Le système éducatif est organisé en deux sous-systèmes, l'un anglophone, l'autre francophone, par lesquels est réaffirmée l'option nationale du biculturalisme ; (2) Les sous-systèmes éducatifs sus-évoqués coexistent en conservant chacun sa spécificité dans les méthodes d'évaluation et de certification.

Au sein de ces sous-systèmes, on rencontre deux ordres d'enseignement le public et le privé. Le privé comprend le sous-secteur laïc, confessionnel catholique, confessionnel protestant et confessionnel islamique. Sur le plan géographique les écoles sont implantées en zones rurales, urbaines et périurbaines. Les élèves sont inégalement répartis dans les différentes circonscriptions administratives. Ainsi, les écoles des grandes villes et leurs périphéries présentent des effectifs pléthoriques qui obligent le recours au système de double-flux (mi-temps). Pour réduire ces inégalités, les pouvoirs publics ont érigé certaines localités en Zones d'Education Prioritaire (ZEP) notamment dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême Nord. Les poches de sous-scolarisation demeurent malgré les efforts fournis par le gouvernement avec l'appui des PTF dans le recrutement des instituteurs. Le besoin en enseignants persiste et impose le recours au système de classes multigrades.

L'article 161 de la Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées renforce davantage l'environnement institutionnel de l'éducation au Cameroun. En ce sens que depuis l'avènement du processus de décentralisation, l'Etat a procédé au transfert de certaines compétences aux communes, telles qu'en matière

[2] La tranche d'âge officielle de scolarisation au préscolaire est de 4-5 ans, bien que les données administratives du recensement de la population scolarisée relèvent la présence des enfants de 3 ans, dans le préscolaire privé particulièrement.

d'Education (161.a.), d'Alphabétisation (161.b.) et Formation technique et professionnelle (161.c.). Le but étant d'assurer une gestion de proximité par les collectivités territoriales décentralisées des structures éducatives.

1.2.2. Environnement organisationnel de l'éducation au Cameroun

Le secteur de l'éducation et de la formation est encadré par plusieurs ministères :

- ✓ le Ministère de l'Education de Base qui comprend le préscolaire, le primaire, mais aussi l'alphabétisation ;
- ✓ le Ministère des Enseignements Secondaires qui intègre l'enseignement secondaire général, l'enseignement Technique et l'enseignement normal ;
- ✓ le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle qui s'occupe des centres de formation ;
- ✓ le Ministère de L'Enseignement Supérieur qui gère les études post-baccalauréat ;
- ✓ le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique qui s'occupe des centres de jeunesse.

En dehors de ces cinq ministères, les ministères suivants contribuent également à l'éducation des jeunes :

- ✓ le Ministère des Sports et de l'Education Physique qui s'occupe de l'organisation des sports ;
- ✓ le Ministère de la recherche scientifique et de l'Innovation qui est en charge de la diffusion des nouveautés ;
- ✓ le Ministère des Affaires Sociales ;
- ✓ Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

Le cycle préscolaire

L'école maternelle camerounaise est une institution de première éducation d'une durée de deux ans. Elle accueille officiellement les enfants de 4 ans pour la première année et de cinq ans pour la deuxième bien que dans le secteur privé, on rencontre les élèves âgés de 3 ans dans ce qu'ils ont dénommée petite section.

L'Etat, dans le DSSEF, s'est engagé à développer le préscolaire communautaire. Cette volonté s'est traduite par la signature du Document de Politique Nationale de Développement du préscolaire et la Stratégie de mise en œuvre du préscolaire à base communautaire. L'Etat a amorcé la couverture des zones rurales par des Centres Préscolaires Communautaires (CPC) depuis la rentrée scolaire 2016-2017.

Le cycle primaire

L'enseignement primaire, comporte trois (3) niveaux de deux ans chacun : le niveau un (1) comporte la Section d'Initiation au Langage (SIL- Cl1) et le Cours Préparatoire (CP – Cl2) ; le niveau deux (2) comporte les classes de Cours Elémentaire Première année (CE1-Class 3) et le Cours Elémentaire Deuxième année (CE2-Cl4). Le niveau trois (3) a deux classes, le Cours Moyen Première Année (CM1- Class 5) et le Cours Moyen Deuxième Année (CM 2- Cl6). La fin du cycle primaire est sanctionnée par le CEP pour le sous-système francophone et le FSLC pour le sous-système anglophone. L'enseignement primaire, pour les deux sous-systèmes dure 6 ans.

A l'intérieur d'un niveau, la promotion est collective. Toutefois, le redoublement d'un élève peut être autorisé exceptionnellement à la requête du parent concerné (arrêté 315/B1/1464/MINEDUB du 21 février 2006).

Chaque école est placée sous l'administration du Conseil d'école dirigé par le président du conseil et de la direction d'école dirigée par le directeur d'école. A chaque niveau, il existe un animateur qui coordonne les activités pédagogiques.

Les écoles primaires d'un Arrondissement sont placées sous l'autorité d'un inspecteur qui a des fonctions administratives et pédagogiques. Un groupe d'écoles proches constituent un bassin pédagogique, lieu de rencontre des enseignants lors des Unités d'Animation Pédagogiques (UNAPED et UNAMAT) et des Journées Pédagogiques. Il existe des Ecoles Primaires d'Application, annexées aux Ecoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Général, sous l'autorité du Délégué Départemental de l'Education de Base.

Le cycle Secondaire

L'enseignement secondaire dure sept (7) ans dans les deux sous-systèmes ; il se subdivise en deux branches qui sont l'enseignement secondaire technique et l'enseignement secondaire général. Toutefois, il existe des différences au niveau des sous-cycles.

Dans le sous-système anglophone, le premier cycle dure cinq (5) ans sanctionné par le diplôme du General Certificate of Education (GCE) Ordinary level et deux (2) ans pour le second cycle sanctionné par le General Certificate of Education (Advance level). Le premier cycle dans le sous-système francophone et dans l'enseignement technique dure 4 ans sanctionné respectivement par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) et le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP). Le second cycle francophone et de l'enseignement technique d'une durée de 3 ans sont sanctionnés par le diplôme du Baccalauréat.

Le Gouvernement s'est engagé dans la professionnalisation des enseignements. L'année scolaire 2016-2017, a vu la création des Lycées Techniques Agricoles à Maroua et à Yabassi. Celui de Yabassi est déjà fonctionnel. En outre la création des Lycées de métiers est envisagée à court terme.

L'enseignement normal, d'une durée de 1 à 3 ans selon le diplôme à l'entrée, est développé dans les ENIEG et les ENIET où sont formés les instituteurs des deux types d'enseignements (général et technique). Il est sanctionné par le diplôme de CAPIEMP/CAPIET.

Le cycle supérieur

Les universités et les grandes écoles assurent la formation des jeunes après l'obtention du Baccalauréat ou diplôme équivalent dans le sous-système francophone et du General Certificate of Education GCE (Advanced level) dans le sous-système anglophone. Les récentes réformes ont permis la mise en place d'un système LMD (Licence- Masters – Doctorat) et un grand engagement vers la professionnalisation.

Le système LMD a démarré effectivement dans les universités au lendemain de la déclaration des chefs d'Etat de la CEMAC en 2007. Les objectifs du système LMD au Cameroun visent : (i) Le développement par la contribution à la croissance de l'économie nationale et la promotion de l'emploi des diplômés ; (ii) Le développement social, culturel et humain par la formation d'une nouvelle génération de cadres dotés d'une solide formation citoyenne et aptes à répondre aux défis du millénaire aux plans national et de la sous-région de

l'Afrique Centrale, et (iii) La promotion de la formation à la recherche par la recherche comme facteur d'appui au développement en partenariat avec les milieux économiques et sociaux.

Dans le supérieur, le BTS/HND/DUT sanctionne les deux premières années d'études et la Licence sanctionne le succès aux termes de trois premières années d'études dans une faculté. Le Master, qui se fait en deux ans et prépare l'étudiant à la recherche, remplace le Diplôme d'Etudes Approfondi (DEA) de l'ancien système. Le Doctorat intervient après au moins trois années de recherche marqué par la soutenance d'une thèse.

L'alphabétisation et l'éducation de base non formelle

On estime à environ 27% des enfants qui n'achèvent pas le cycle primaire et, par conséquent, n'acquièrent pas les compétences de base nécessaires à un alphabétisme durable et irréversible. Il en résulte que, la demande en AENF tend à s'accroître, amplifiée du reste par les facteurs tels que la marginalisation sociale, l'enclavement de certaines zones, l'analphabétisme de retour, la pauvreté et les autres effets néfastes de la crise économique. Les pouvoirs publics, ont davantage pris conscience de l'importance du sous-secteur de l'AENF, s'emploient à en faire un levier du développement, dans la perspective de l'atteinte de l'émergence économique et sociale du Cameroun à l'horizon 2035, et en respect de leurs engagements vis-à-vis de la communauté internationale.

L`alphabétisation et l'éducation de base non formelle constituent donc des offres alternatives d'éducation et de formation dans le non formel. L'alphabétisation recouvre les activités portées vers l'acquisition de l'aptitude à lire, écrire et compter, d'une part, et le développement des compétences de vie courante ainsi que des activités génératrices de revenus (AGR), d'autre part. L'éducation de base non formelle est développée pour les enfants qui ne sont jamais allés à l'école ou qui en sont sortis prématurément à l'effet de leur permettre de poursuivre leur scolarité, pour ceux qui en ont des aptitudes, ou de solliciter une formation professionnelle dans un domaine d'activité donné. Les activités d'alphabétisation des adultes se déroulent dans les centres d'alphabétisation non formelle (CAF), tandis que celles liées à l'éducation de base non formelle des enfants non scolarisés le sont dans les centres d'éducation de base non formelle (CEBNF)

La formation professionnelle

Les centres de formations professionnelles assurent la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelles. Actuellement, la situation globale de la main-d'œuvre au Cameroun est caractérisée par un rythme de croissance élevé de la population en âge de travailler, une demande d'emploi forte et précoce, une faible qualification de la population active entrainant un faible accès aux opportunités insuffisamment exploitées d'emplois dans les secteurs à fort potentiel de valeur ajoutée, et en général, une inadéquation entre la formation et les dynamiques du marché du travail.

Ainsi, la formation professionnelle a pour vocation d`assurer l'insertion professionnelle des sortants du système éducatif concourant ainsi à la régulation des flux. Elle comprend les SAR/SM et les Centres de Formation Professionnelle Rapide. La durée de la formation varie entre 6 et 24 mois en fonction du niveau de base des postulants

Figure 2 : Système éducatif camerounais

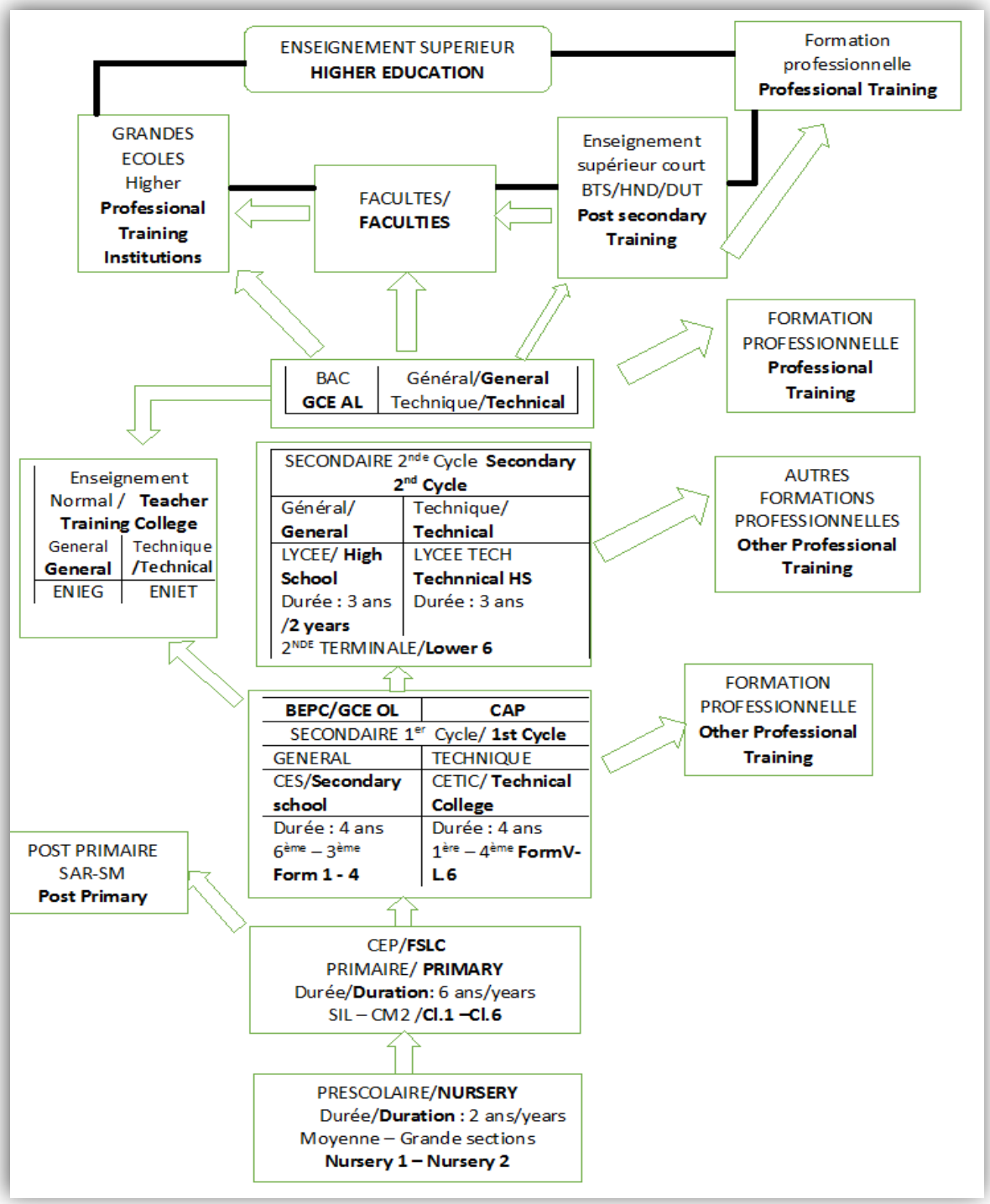

Source : Extrait de DSSEF (2013)

1.3. Contexte macro-économique et financier

Extrait du diagnostic du système éducatif camerounais (RESEN) au cours de l'année 2019, trois temps forts marquent la performance du contexte macroéconomique au Cameroun ces dernières années :

- **Croissance économique irrégulière entre 2001 et 2010** : avec une croissance moyenne annuelle du PIB réel de 3,9 % durant la période et marquée par d'importantes fluctuations : 6,8 % en 2004, 2 % en 2005, 4,9 % en 2007 et 2,2 % en 2009 ;
- **Accélération de la croissance entre 2010 et 2015 :** la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance et d'Emploi (DSCE) a permis au Cameroun de maintenir un taux de croissance de son PIB réel compris entre 4,1 % et 5,7 % pour la période 2011-2015 ;
- **Retournement de la tendance depuis 2015 principalement à cause de la baisse des prix du pétrole et de la crise sécuritaire :** la survenue en 2015 de la chute des cours des principales matières premières dont le pétrole, et les multiples crises humanitaires et sécuritaires que connaissent le Cameroun et ses pays voisins ont globalement affecté tous les pays de la CEMAC. Le taux de croissance du PIB réel n'a été que de 4,1 % en 2018 contre 4,6 % en 2016. La timide reprise de l'activité économique observée en 2018 (gain de 0,6 point) reste inférieure à celle observée en 2015.

Le Cameroun a réalisé des progrès significatifs en matière de développement économique et social durant la dernière décennie. Le niveau de la croissance économique, en dépit de sa variabilité, s'est maintenu (exception faite de 2005 et 2009) au-dessus de la croissance démographique, aboutissant ainsi à une amélioration du niveau des revenus par habitant. Le PIB par tête en valeur constante de 2005, mesuré en FCFA, s'est amélioré de 11 % entre 2013 et 2018, passant de 595 351 FCFA à 659 038 FCFA.

S'agissant des recettes de l'Etat, pendant la période 2013-2015, les recettes totales sont passées de 2 622,03 milliards de FCFA à 3 013,21 milliards de FCFA, soit une augmentation de 15 % pour la période. Les recettes domestiques quant à elles ont connu une hausse substantielle durant cette période de 17%, passant de 2 575,73 milliards de FCFA en 2013 à 3 002,16 milliards de FCFA en 2015. Traduite en pourcentage du PIB, la pression fiscale est passée de 16,1 % à 16,4 % au cours de cette même période.

Toutefois, les comptes nationaux élaborés par l'INS en 2018 relèvent que, l'environnement extérieur défavorable, couplé aux crises humanitaires et sécuritaires survenues dans quatre régions (Nord-ouest, Sud-ouest, Extrême-nord, et Est) du pays s'est traduit par un fléchissement de la pression fiscale de 14 %, correspondant respectivement à un montant de 2 784,37 milliards de FCFA de recettes internes en 2016 et de 2 866,07 milliards de FCFA en 2017. Toutefois, en 2018, les recettes domestiques ont considérablement évolué pour passer à 3 433,02 milliards de FCFA, soit une augmentation de 20 % et 14 % par rapport à l'année précédente et à l'année 2015, respectivement. La pression fiscale se situe alors à 16 % en 2018. Cette reprise des recettes de l'État s'explique par le regain de la croissance économique observée en 2018, due entre autres, à l'évolution constatée dans les trois secteurs d'activité de l'économie et les exportations en volume de biens et services qui ont augmenté de 2,3 % en 2018 après une baisse de 1,6 % en 2017 (INS, 2018).

Ainsi, malgré le fléchissement des recettes de l'État observées entre 2015 et 2017, les dépenses[3] de l'État ont continué à croître. En effet, elles sont passées de 3 819,7 milliards de FCFA en 2015 à 4 229,4 milliards de FCFA en 2017, pour atteindre 4 642,1 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 22 % durant la période. En pourcentage du PIB, les dépenses publiques sont passées de 18,6 % en 2013 à 20,9 % en 2015 pour se situer à 21,6 % en 2018. Les dépenses d'investissement ont chuté entre 2017 et 2018. Elles étaient de 6,4 % du PIB en 2018 contre 7 % en 2017, représentant 29,5 % des dépenses publiques totales contre 33,7 % en

[3] Lois des règlements du Cameroun des exercices budgétaires 2015 à 2018

2017. D'après le Rapport sur les comptes nationaux de l'INS de 2018, l'investissement public a baissé à nouveau en 2018, mais à un rythme moins élevé (-3,1 % après -6,0 %). Sa contribution à la croissance est passée à -0,2 point après -0,3 point en 2017. Cette évolution serait imputable au retard observé dans le paiement des décomptes des dépenses d'investissement sur ressources intérieures.

Cette variabilité de la croissance de l'économie et des finances publiques de l'État n'est pas sans conséquences sur le financement de l'éducation et de la formation. La part4 du budget de l'Etat alloué à l'éducation est restée faible autour de 16,4% en 2018. Par ailleurs, sa répartition intra sectorielle est très disproportionnée et n'entre pas en droite ligne avec les orientations de la politique envisagée pour le secteur de l'éducation et de la formation. L'enseignement secondaire concentre près de la moitié (53%) du budget du secteur avec près de 80% de ce budget réservé au paiement des salaires. Les ressources allouées à la Formation professionnelle restent très faibles, autour de 3% en moyenne en 2018. Au cours de cette même période, la part des dépenses publiques d'éducation accordée au sous-secteur de l'éducation de base représente 31% alors même que les documents de stratégie nationale (DSSEF 2013-2020) et international (EPT), recommandent de mobiliser en faveur de l'enseignement primaire 45% du budget total du secteur.

1.4. Contexte social et sécuritaire

1.4.1. Contexte Social

D'après les données du dernier Rapport mondial sur l'Éducation de 2017, l'incidence de la pauvreté, mesurée par le pourcentage de la population vivant avec moins de 1,90 dollar au Cameroun est de 24 %. Ce niveau de pauvreté reste relativement plus bas que les valeurs médianes observées dans les pays de l'Afrique centrale et de l'Afrique subsaharienne qui se situent respectivement autour de 42,2 % et 41,1 %. Par ailleurs, entre 2001 et 2014, l'incidence de pauvreté a légèrement baissé, passant de 40,2 % en 2001 à 39,9 % en 2007, pour atteindre 37,5 % en 2014 (INS ECAM 2, 3 et 4). Ce taux de pauvreté en 2014 reste encore élevé par rapport aux ambitions du DSCE qui le fixe à 35,2 % en 2015 et à 28,7 % à l'horizon 2020. Le nombre de pauvres s'est progressivement accru dans cette période en raison particulièrement de la forte croissance démographique durant ces années et aussi des politiques publiques faiblement distributives. Les résultats des ECAM 3 et 4 révèlent 6,2 millions de pauvres en 2001, 7,1 millions de pauvres en 2007, et 8,1 millions en 2014. Les moyennes nationales de niveau de pauvreté de ces années cachent cependant d'importantes disparités. L'incidence de la pauvreté en 2014 est de 74,3 % dans la région de l'extrême-nord et de 4,2 % à Yaoundé. En zone rurale, la pauvreté touche 56,8 % des ménages contre seulement 8,9 % en zone urbaine. La région de l'est par exemple a connu un recul de 20 points tandis que la pauvreté s'est accrue de 8,4 points à l'extrême-nord.

À l'origine de l'Agenda ODD4-Éducation 2030, le contexte éducatif camerounais restait caractérisé non seulement par des niveaux faibles de scolarisation et d'alphabétisation, mais aussi par des disparités importantes (selon le genre, les classes sociales, les groupes vulnérables, etc.). Un peu moins de trois enfants sur dix n'accèdent pas à l'école ou alors abandonnent le cycle primaire sans avoir fini les études. En matière d'alphabétisation, les données disponibles pour la période 2010-2016 indiquent que respectivement, 81 % et 71 % des jeunes et des adultes sont alphabétisés au Cameroun. Ainsi, l'environnement social bien qu'en progression, reste à

[4] Revue sectorielle de la Stratégie Sectorielle de l'Education et la Formation, Juillet 2019.

être amélioré pour soutenir son développement à cause du relatif faible niveau des indicateurs sociaux.

Tableau 3 : Quelques indicateurs sociaux au Cameroun et dans les pays d'Afrique centrale

Pays	SOCIAL		PAUVRETÉ	IDH		ICH		Taux d'alphabétisation des adultes (24 ans et plus)	
	Prévalence du VIH, totale	Population rurale (pourcentage de la population totale)	Pourcentage de la population vivant avec moins PPP 1,90 $ É.-U./jr	Valeur	Rang sur 188	Valeur	Rang sur 188	Taux d'alphabétisme des adultes	Indice de parité de sexe
	2017	2017	2008–2017	2017	2017	2017	2017	2015- 2017	2015-2017
Angola	1,9	35,16	30	0,581	145	60%	0,89	66 %	0,67
Burundi	1,1	87,29	71,7	0,417	183	53%	1,16	62 %	0,78
Cameroun	3,7	44,22	24	0,556	150	74%	0,97		..
RCA	4	59,02	66,3	0,367	187		..		..
Tchad	1,3	77,14	38	0,404	185	42,3%	0,78	22 %	0,45
Congo	3,1	33,54	37	0,606	133		..		..
RDC	0,7	56,12	77,1	0,457	176	69%	0,93	77 %	0,75
Guinée équatoriale	6,5	28,35	...	0,591	139		..	95 %	0,95
Gabon	4,2	11,02	3,4	0,702	109		..		..
Sao Tomé-et-Principe	..	28,03	32,3	0,589	144	83%	1,07		..
CEEAC	**2,94**	**45,99**	**42,2**	-	-	**63%**	**0,93**	**68 %**	**0,70**
ASS			**41,1**	**0,537**	-	**64 %**	**0,99**	**65 %**	**0,79**

Source : Extrait du Resen Cameroun 2019

1.4.2. Contexte sécuritaire

Au contexte social peu favorable observé dans la section précédente, s'ajoute les crises humanitaires et sécuritaires qui impactent négativement le système éducatif et aggravent le niveau de pauvreté des familles. En effet, le Cameroun est, ces derniers temps, confronté à des convulsions internes (remous socio-politiques et insurrectionnels, enlèvements avec demandes de rançon, etc.) et aux effets des crises en cours dans les pays environnants confrontés aux attaques du groupe Boko Haram dans l'extrême-nord, ainsi qu'à l'instabilité politique en Centrafrique, qui traduit un contexte humanitaire assez préoccupant. Cela se traduit par l'afflux de réfugiés centrafricains dans les régions de l'est et de l'Adamaoua, et nigérians dans la région de l'extrême-nord. À ces crises aux causes exogènes s'est ajoutée la crise sociopolitique qui sévit dans les deux régions anglophones depuis 2016 ; il s'en suit des mouvements migratoires vers le Nigéria et des déplacements internes vers les régions voisines du littoral, de l'ouest, du Centre (département du Mfoundi) et de l'Adamaoua (département du Mayo-banyo) notamment.

Selon les chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, en décembre 2019, la situation humanitaire au Cameroun concerne 1 714 411 personnes, dont 108,714 réfugiés provenant du Nigéria et 271,582 de la Centrafrique. La situation au 31 Décembre 2019 se présente comme suit :

Figure 3 : Situation des enfants réfugiés et de déplacés au Cameroun au 31 décembre 2019

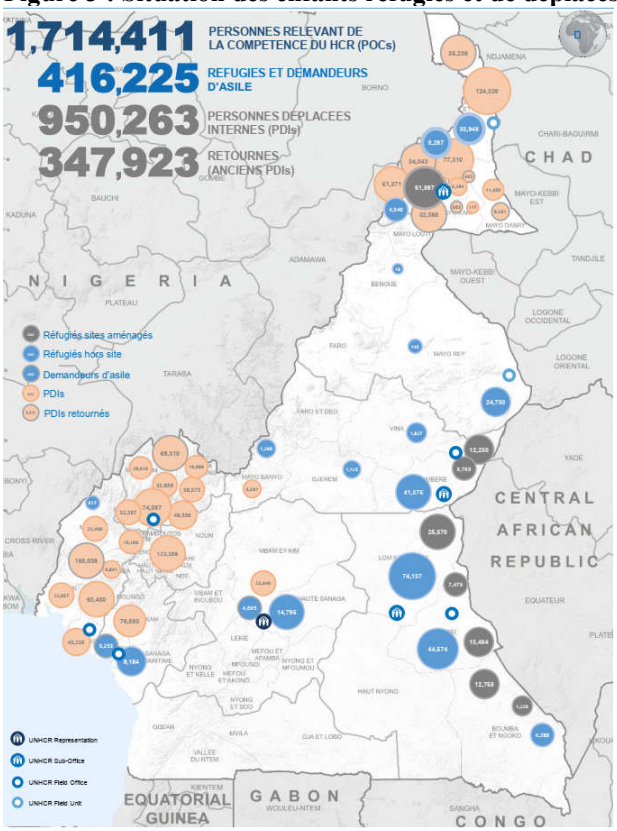

Source : UNHCR – CMR – Fact Sheet - Décembre 2019

- ✓ Refugiés centrafricains en zone rurale : 271,582
- ✓ Refugiés nigérians en zone rurale : 108,714
- ✓ Refugiés urbains : 25,981
- ✓ Demandeurs d'asile : 9,948
- ✓ Déplacés internes extrême-nord : 270,870
- ✓ Déplacés internes NW/SW : 679,393.

Cette situation humanitaire provoque un accroissement des besoins en besoin social de base, en même temps que se posent les problèmes d'assainissement et d'hygiène. L'impact de la crise des réfugiés particulièrement a renforcé les schémas existants d'inégalité spatiale. La pression sur les services en général et le service éducatif en particulier dans des régions déjà très pauvres et mal desservies a été accrue. Ainsi, les populations de ces zones se sont retrouvés dans des besoins urgents, notamment ceux liés à la sécurité physique, à la sécurité alimentaire et à l'accès aux services sociaux de base, notamment la santé et l'éducation, ainsi qu'à la nécessité d'enregistrer les réfugiés.

Au niveau du service éducatif, dans le sous-secteur de base en particulier, au regard des données antérieures, la déperdition des effectifs d'élèves observée au préscolaire et au primaire sur les deux dernières années est liée entre autre à l'instabilité dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Au niveau du primaire, les effectifs au niveau national ont baissé de 3,6% entre 2016-2017 et 2017-2018. Dans le Nord- Ouest et Sud- Ouest (NOSO) particulièrement, les effectifs des élèves ont baissé respectivement de 37% au primaire entre les deux années. Un grand nombre d'établissements scolaires sur la même période ont fermé. Entre 2016-2017 et 2017-2018, près de 300 établissements scolaires primaires ont arrêté de fonctionner dans le NOSO. Cependant, il est à noter que plusieurs autres régions ont vu leur nombre d'établissements diminuer contribuant aussi au recul des effectifs enrôlés. Les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est, ainsi que les villes de Yaoundé et de Douala et d'autres milieux urbains, accueillent pour leur part 157,812 enfants réfugiés en âge scolaire, originaires principalement de la République centrafricaine et du Nigéria. Leur présence et leurs besoins spécifiques contribuent à accentuer la pression sur un système scolaire déjà confronté à de nombreux défis.

Chapitre 2 : Analyse globales des scolarisations et efficacité interne du système

2.1. Analyse de la demande d'éducation au préscolaire

L'enseignement préscolaire constitue la première étape du processus organisationnel de l'éducation formelle au Cameroun. L'école maternelle accueille de très jeunes enfants et les prépare aux apprentissages fondamentaux du langage, de la lecture, de l'écriture et du calcul. Le but est de garantir à tous les enfants le maximum d'égalité de chances pour accéder à l'enseignement scolaire, de faciliter leur épanouissement physique, cognitif et affectif et de développer leur autonomie et leur socialisation. C'est donc une période préparatoire à l'enseignement élémentaire désignée, suivant les pays, sous le nom d'école maternelle, école enfantine ou encore école gardienne. Si dans le système formel public, le préscolaire est organisé autour de deux années d'études, ce n'est pas le cas dans les écoles privées où cette organisation est dans les faits, structurée autour de trois années d'études: la petite section pour les enfants de 3 ans, la moyenne section pour les enfants de 4 ans et la grande section pour ceux dont l'âge est de 5 ans. Cette organisation du préscolaire avec les différences mentionnées plus haut pour le secteur privé est la même dans les deux sous-systèmes d'enseignement (anglophone, francophone).

Vu que l'école préscolaire est destinée aux jeunes enfants de 3 à 5 ans, la qualité de l'éducation impose donc des aspects sur lesquels il convient d'agir intensément et adéquatement pour améliorer, dans l'intérêt de l'enfant, la qualité aux étapes ultérieures de son apprentissage. Il convient de relever que le préscolaire reste encore une étape facultative qui ne conditionne pas l'admission au cycle primaire.

2.1.1. La population scolarisable (demande potentielle) dans le préscolaire

La demande potentielle pour le préscolaire au sens officiel concerne les enfants de la tranche d'âges de 4 à 5 ans. Ce qui nous donne un flux de plus d'un million quatre cents mille enfants potentiellement destinés au préscolaire. A cela nous devons ajouter une bonne tranche de la population des enfants de moins de 4 ans notamment dans les zones urbaines où ils sont directement captés par les écoles maternelles privés, en dépit de la réglementation qui exige de prendre des enfants à partir de 04 ans. Ainsi selon les projections du BUCREP, la population pré scolarisable en 2018 est estimée à 1 436 876 enfants, comme le l'indique le tableau ci-après

Tableau 4 : Population pré scolarisable (enfants de 4 à 5 ans) en 2018 par région

Régions	Filles	Garçons	Total
CAMEROUN	**715 999**	**720 877**	**1 436 876**
ADAMAOUA	40 015	38 252	78 267
CENTRE	115 464	114 248	229 712
EST	30 731	30 729	61 460
EXTRÊME-NORD	148 835	156 610	305 445
LITTORAL	89 912	91 893	181 805
NORD	86 265	86 154	172 419
NORD-OUEST	65 737	64 572	130 309
OUEST	71 940	71 311	143 251
SUD	20 611	20 734	41 345

Régions	Filles	Garçons	Total
SUD-OUEST	46 489	46 374	92 863
ZEP[5]	**305 846**	**311 745**	**617 591**
HORS ZEP	**410 153**	**409 132**	**819 285**

Source : Données du RGPH2005 projetées pour 2018

En observant les proportions des populations dans les différentes régions, l'Extrême-Nord regorge 21% des enfants susceptibles d'être préscolarisé, suivi du Centre (16%), du Littoral (13%) et du Nord (12%). Ces quatre régions constituent des poches de préscolarisation à sensibiliser, surtout que l'Extrême-nord et le Nord font parties des Zones d'Educations Prioritaires.

2.1.2. La population scolarisée (demande effective) dans le préscolaire

En 2018-2019, la population totale des élèves inscrits dans les écoles du préscolaire s'élève à 542 540 élèves, contre 515 895 en 2017-2018. Ce qui est équivalent à une augmentation d'environ 4,9%.

L'évolution de la demande effective, montre que les effectifs des enfants effectivement encadrés dans les structures de préscolarisation a presque doublé au cours de ces dix dernières années. Cette demande sans cesse croissante dans le préscolaire, a connu une inflexion au cours de l'année 2017 due aux troubles socio-économiques dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest. Toutefois, avec les politiques incitatives mises en place pour encourager les parents à inscrire leurs enfants dès l'âge de 4 ans, il est à espérer que la demande effective haussera de manière significative pour appuyer la base de l'enseignement fondamental qui considère la 2ème année du préscolaire à 5 ans comme sa rampe de lancement.

Figure 4 : Evolution des effectifs d'élèves du Préscolaire de 2009-2010 à 2018-2019

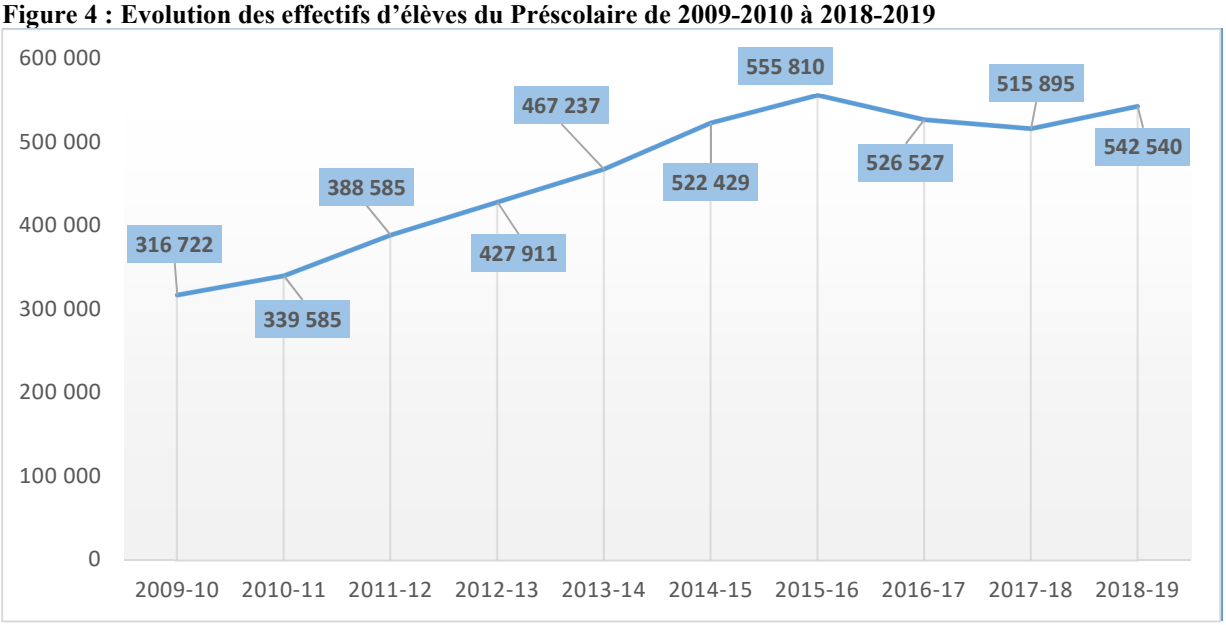

Source : Annuaires statistiques 2009-2010 à 2018-2019 et calculs des auteurs

La répartition des enfants effectivement préscolarisés par région, montre que la région du Centre est celle qui scolarise la plus grande proportion avec plus d'un-tiers des enfants, suivi du littoral avec plus d'un quart (1/4) des élèves du pays. Ces deux régions concentrent plus de

[5] ***La ZEP couvre les régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-nord et du Nord***

60% des enfants préscolarisés. Le Nord-Ouest a le plus faible poids d'enfants préscolarisés (1%), suivies par les régions de l'Adamaoua (3%) et du Nord (3%).

Figure 5 : Répartition des élèves du préscolaire en fonction de la région en 2018-2019

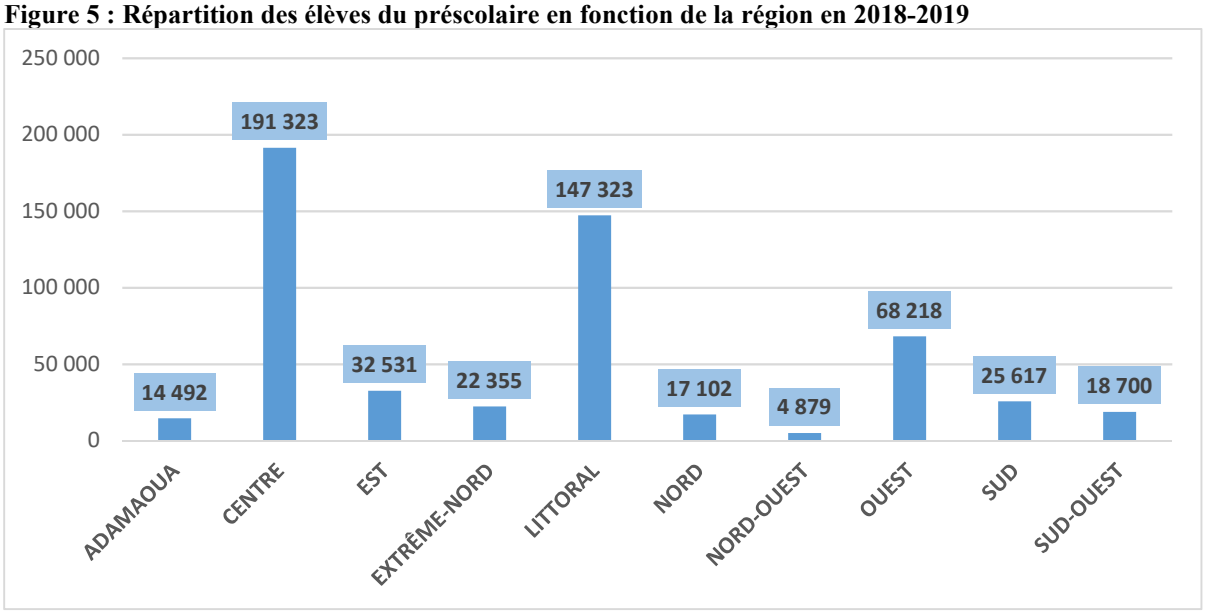

Source : Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

Les élèves préscolarisés dans le sous-système francophone représentent plus du double de ceux qui sont préscolarisés dans le sous-système anglophone. En effet, environ 30% des effectifs sont encadrés dans le sous-système anglophone contre 70% dans le sous-système francophone au cours de l'année scolaire 2018/2019.

Figure 6 : Répartition des élèves du préscolaire en fonction du sous-système d'éducation et du sexe en 2018-2019

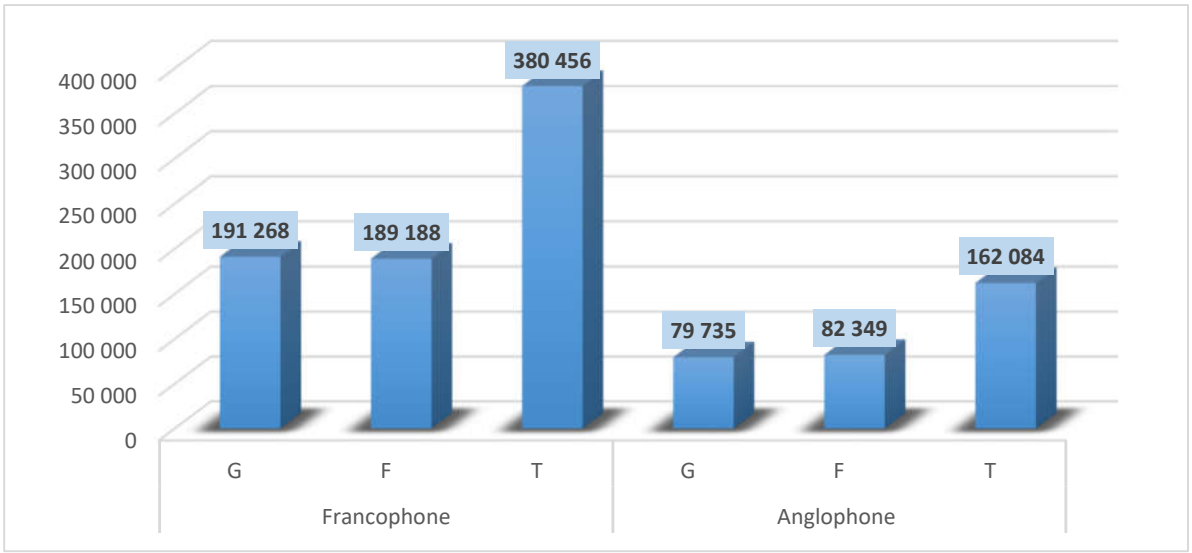

Source : Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

Le graphique ci-dessous relève que le secteur public scolarise près 33% des effectifs. Le secteur privé couvre 64% de la demande effective, tandis que les écoles communautaires qui regroupent les écoles des Parents et les Centres Préscolaires Communautaires encadrent 17 079 enfants représentant 3% des effectifs nationaux.

Dans l'ensemble, par rapport à l'année scolaire précédente 2017-2018, on observe une baisse de 3% des effectifs dans le préscolaire public en 2018-2019, soit 176 559 élèves inscrits contre 181 937 élèves en 2017/2018. Cependant, le préscolaire privé et communautaire enregistre les hausses des effectifs des élèves au cours de la même période. On n'a ainsi 348 902 élèves contre 318 760 en 2017/2018 dans le privé, et la communautaire passe de 15 198 en 2017/2018 à 17 079 en 2018/2019.

Figure 7 : Répartition des élèves du préscolaire par ordre d'enseignement en 2018-2019

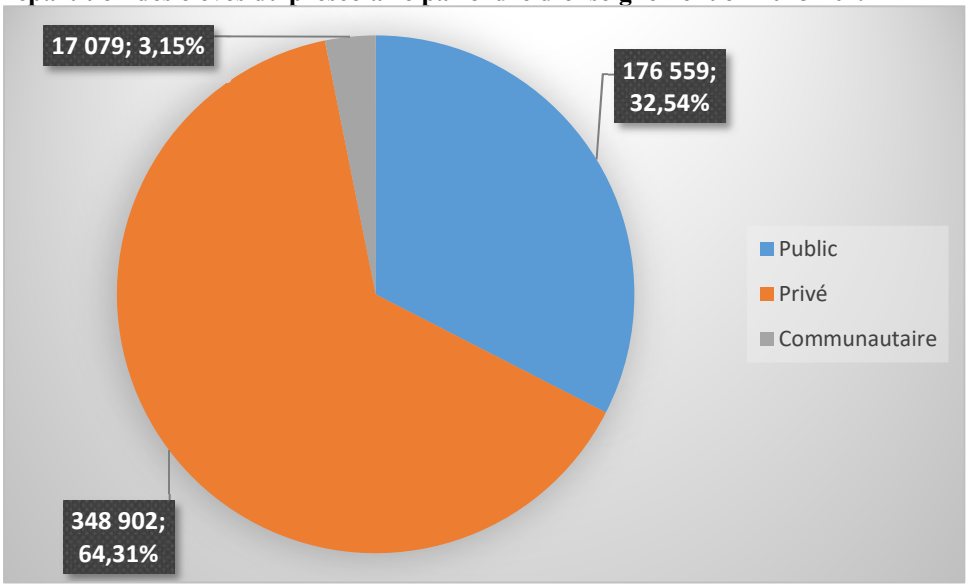

Source : Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

En jetant un regard rapide sur le préscolaire privé, on note que le privé laïc est particulièrement en avance avec un effectif plus de trois fois supérieur à l'ensemble des autres sous-ordre. En effet ce sous-ordre d'enseignement encadre à lui seul environ 79% des effectifs scolarisés dans le préscolaire privé.

Figure 8 : Répartition des effectifs des élèves du préscolaire privé par sous-ordre

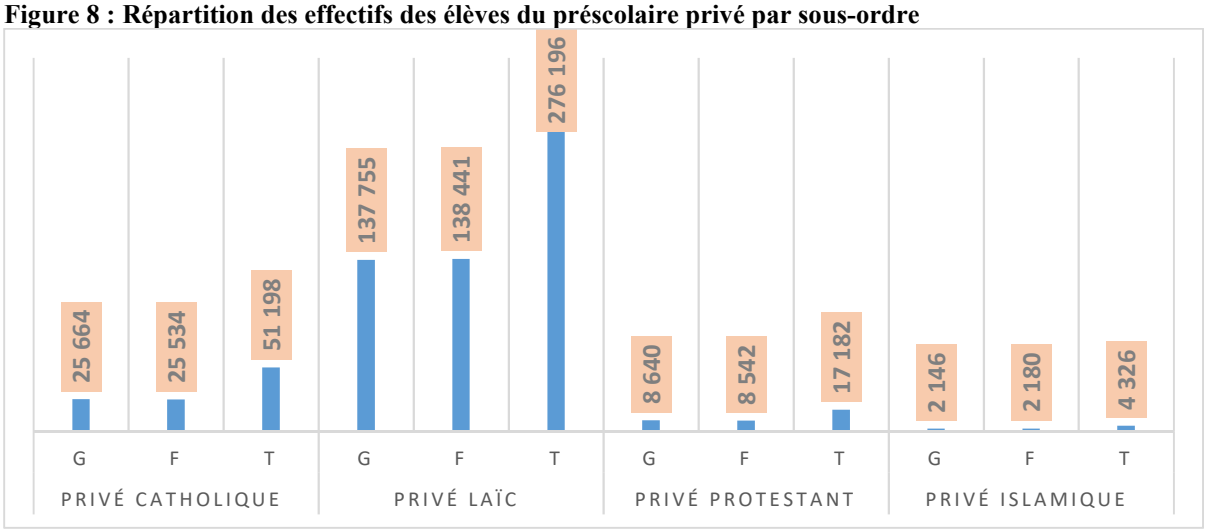

Source : Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

S'agissant du préscolaire communautaire (CPC + Parents) spécifiquement, on note une tendance vers la hausse depuis 2017. Ce qui traduit que le préscolaire prend de plus en plus de l'ampleur et se vulgarise avec le développement du préscolaire communautaire.

Figure 9 : Evolution des effectifs d'élèves du préscolaire communautaire (CPC + Parents) de 2013-2014 à 2018-2019

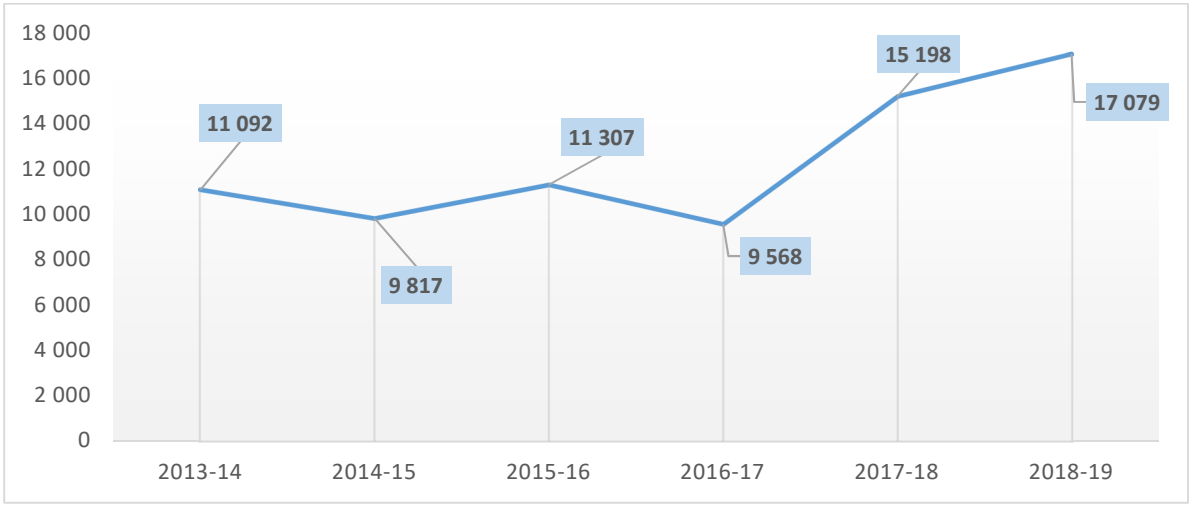

Source : Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

Cependant, malgré la politique de développement du préscolaire communautaire, les effectifs des élèves préscolarisés dans les zones rurales restent très faibles et représente moins de la moitié de ceux préscolarisés dans les zones urbaines. On observe une implantation du préscolaire plus en zone urbaine qu'en zone rural soit plus du triple. La différence entre fille et garçon à l'intérieur d'une zone n'est pas significative. L'Arrêté N°2010/246/B1/1464/A/MINEDUB/CAB du 31 décembre 2010 portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'éducation de base visait pourtant à permettre une plus grande couverture des zones rurales où l'offre privée formelle est inexistante ou inaccessible aux couches sociales les plus défavorisées ; des efforts doivent par conséquent être davantage déployés pour ce faire.

Figure 10 : Répartition des élèves du préscolaire en fonction de la zone d'implantation et du sexe en 2018-2019

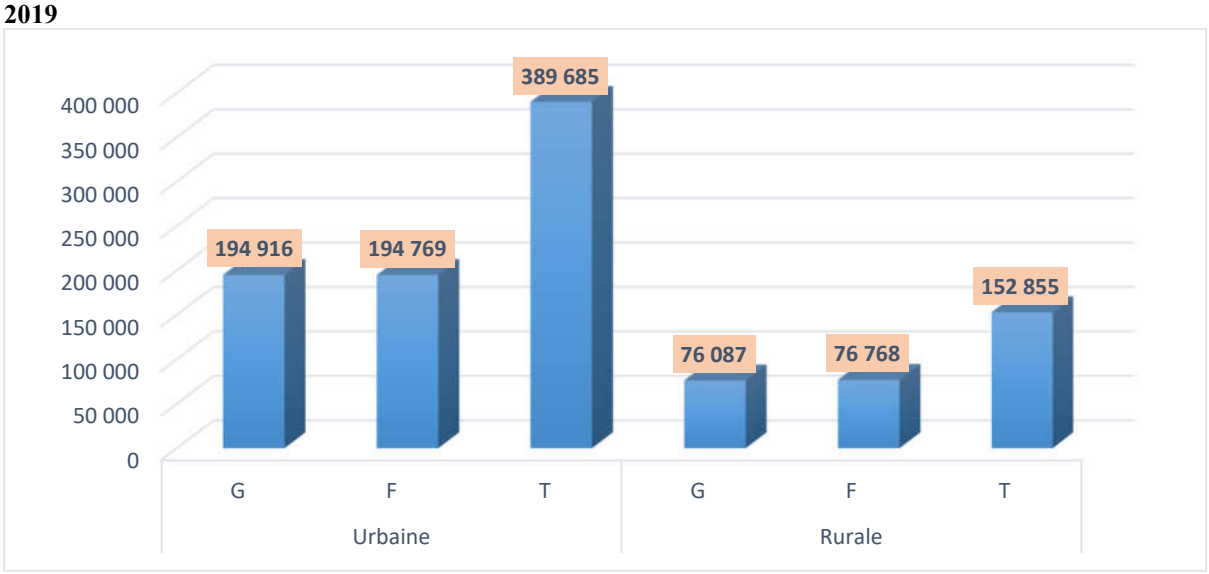

Source : Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

Pour l'année scolaire 2018/2019, les enfants de la petite section représentent 15% de l'effectif total du préscolaire ; ceux de la Moyenne section 45% et la grande section regorge quant à elle, 40%.

Figure 11 : Répartition des élèves du préscolaire par année d'études en 2018/2019

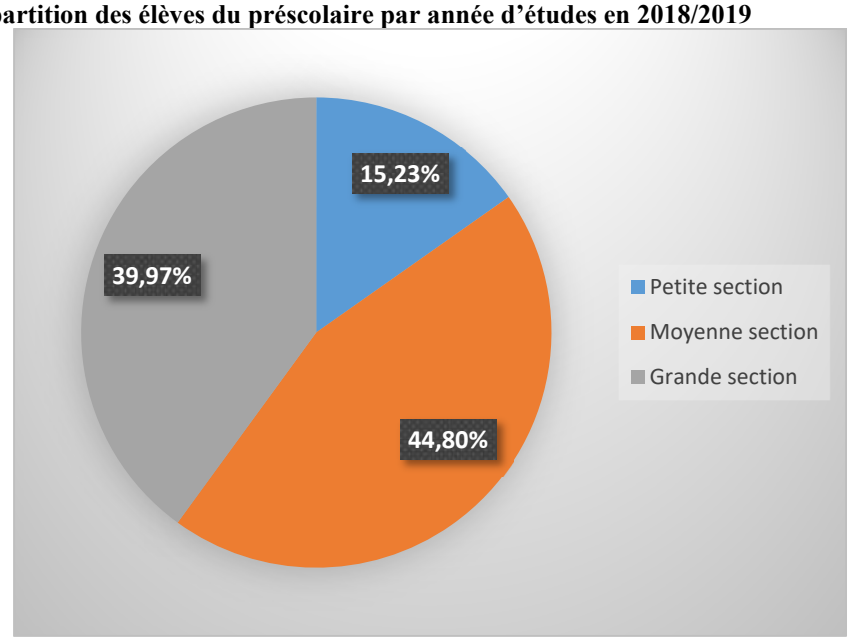

Source : Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

Une analyse selon l'âge de l'enfant montre qu'une bonne franche des élèves n'ayant pas l'âge officiel du préscolaire y sont scolarisés, particulièrement dans les petites sections qu'on retrouve dans la plupart des écoles privées. Le reste montre une situation de préscolarisation tardive.

Figure 12 : Répartition des élèves du préscolaire en fonction de l'âge

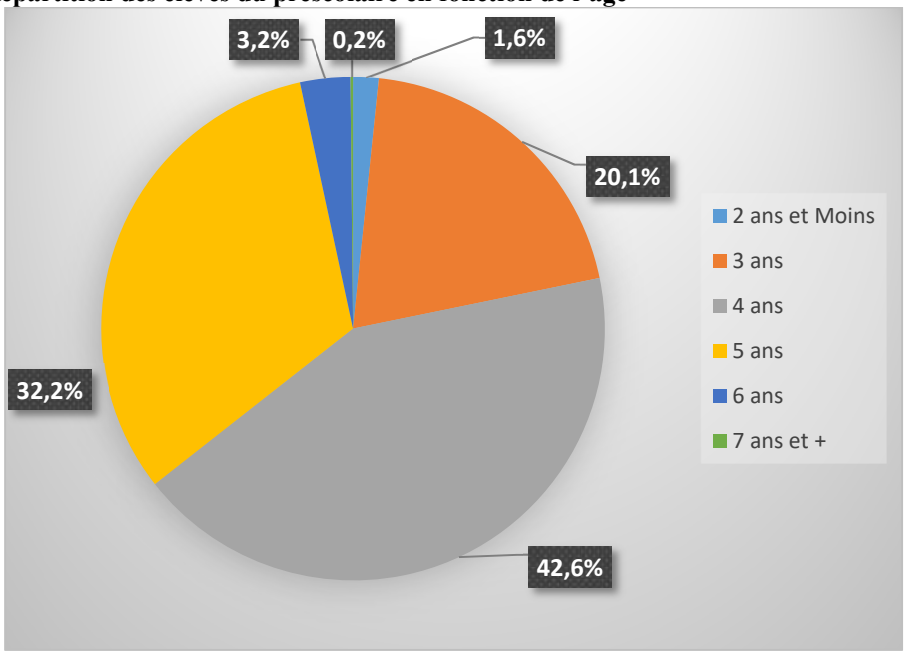

Source : Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

2.2.3. Mesure de l'accès et la couverture au préscolaire

L'admission au préscolaire est observée à travers est le nombre total d'entrants en première année, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'admission à l'école préscolaire.

Au préscolaire, le TBA est de 33,2% en 2018-2019. On note que les filles et les garçons ont la même chance d'accéder au préscolaire. Soit 33,2% pour les filles et 33,2% pour les garçons. Toutefois, ces taux ne reflètent pas la réalité de l'accès de la petite enfance à la scolarisation pour deux raisons principales. Non seulement, des enfants ont accès au préscolaire sans transiter par la moyenne section mais, ce taux ne tient pas compte des enfants accueillis dans les petites sections.

Figure 13 : Taux brut d'admission au préscolaire par région en 2019

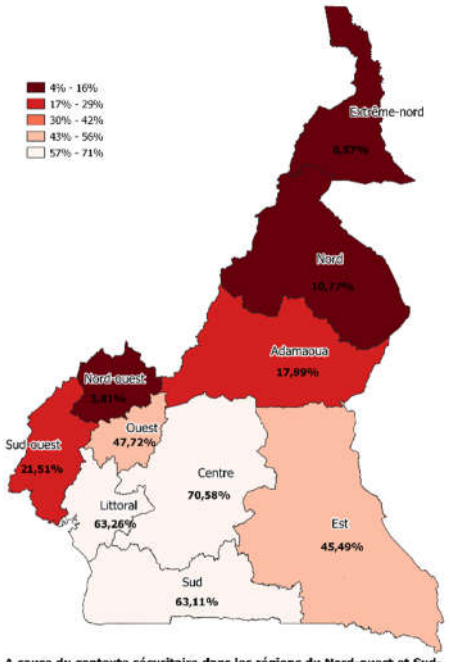

A cause du contexte sécuritaire dans les régions du Nord-ouest et Sud-ouest, les données de ces deux régions ne sont pas réprésentatives de l'ensemble régional

En observant les TBA dans les différentes régions, on se rend compte que les TBA des ZEP sont très faibles, avec une région comme l'Extrême Nord où le taux d'accès au préscolaire est encore très faible soit 6,57%. Le plus faible taux qui celui du Nord-Ouest serait dû à la crise socio politique qui sévit dans cette région. De façon générale on observe une parité entre les sexes

Tableau 5 : Taux Brut d'Accès (TBA) par sexe et par région au préscolaire en 2018-2019

Régions	Filles	Garçons	Total	IPS par rapport au TBA
CAMEROUN	**33,24%**	**33,17%**	**33,21%**	**1,002**
ADAMAOUA	17,51%	18,49%	17,99%	0,947
CENTRE	70,20%	70,96%	70,58%	0,989
EST	46,25%	44,74%	45,49%	1,034
EXTRÊME-NORD	6,70%	6,44%	6,57%	1,041
LITTORAL	63,24%	63,28%	63,26%	0,999
NORD	10,60%	10,94%	10,77%	0,968
NORD-OUEST	3,92%	3,71%	3,81%	1,057
OUEST	47,29%	48,15%	47,72%	0,982
SUD	62,80%	63,42%	63,11%	0,990
SUD-OUEST	22,04%	20,99%	21,51%	1,050
ZEP	**13,20%**	**12,95%**	**13,07%**	**1,02**
HORS ZEP	**48,07%**	**48,46%**	**48,26%**	**0,99**

Source : Données du RGPH2005 projetées pour 2018, Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

Pour mesurer le niveau de participation à ce niveau d'enseignement et noter les disparités régionales qui se signalent déjà au vu des effectifs scolarisés par région, il est nécessaire de rapprocher les effectifs scolarisés et la population scolarisable (enfants du groupe

d'âge 4/5 ans). Cette comparaison est symbolisée par le Taux Brut de Scolarisation au préscolaire (ou taux brut de préscolarisation).

Malgré l'évolution notable des effectifs encadrés, le taux brut de préscolarisation est d'environ 37.8% au cours de cette année, il a connu une hausse de 1,6% par rapport à l'année 2017/2018 où il se situait à 36.2%. Cette valeur nous permet de voir qu'actuellement, notre système éducatif ne préscolarise que 2 enfants sur 5 de la demande potentielle. Et quand on sait qu'un bon nombre des enfants scolarisés dans le préscolaire le sont en précocité selon l'âge officiel du fait des promoteurs privés notamment, beaucoup d'efforts doivent être encore déployés pour pouvoir scolariser toute la demande potentielle réelle.

Tableau 6 : Taux Brut de pré scolarisation par sexe et par région en 2018-2019

Régions	Filles	Garçons	Total	IPS par rapport au TBS
CAMEROUN	**37,9%**	**37,6%**	**37,8%**	**1,01**
ADAMAOUA	18,3%	18,8%	18,5%	0,97
CENTRE	83,0%	83,5%	83,3%	0,99
EST	53,7%	52,2%	52,9%	1,03
EXTRÊME-NORD	7,5%	7,2%	7,3%	1,05
LITTORAL	81,3%	80,7%	81,0%	1,01
NORD	9,8%	10,0%	9,9%	0,98
NORD-OUEST	3,9%	3,6%	3,7%	1,07
OUEST	47,5%	47,8%	47,6%	0,99
SUD	62,0%	61,9%	62,0%	1,00
SUD-OUEST	20,7%	19,6%	20,1%	1,06
ZEP	**14,2%**	**13,8%**	**14,0%**	**1,03**
HORS ZEP	**55,6%**	**55,7%**	**55,7%**	**1,00**

Source : Données du RGPH2005 projetées pour 2018, Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

On peut dire que le Gouvernement est effectivement dans cette lancée de la massification du préscolaire quand on sait que tout un pilier est consacré au « développement du Préscolaire » notamment à base communautaire dans le cadre du PAREC sur la période 2019-2023 et dont l'objectif principal vise l'augmentation de l'accès aux préscolaires communautaires dans les zones

En observant ce taux de préscolarisation suivant la dimension régionale on observe des différenciations très marquées. Le Centre et le Littoral ont les taux de participation les plus élevés du pays avec respectivement 83,3% et 81% de TBS.

Figure 14 : Taux brut de préscolarisation en 2019

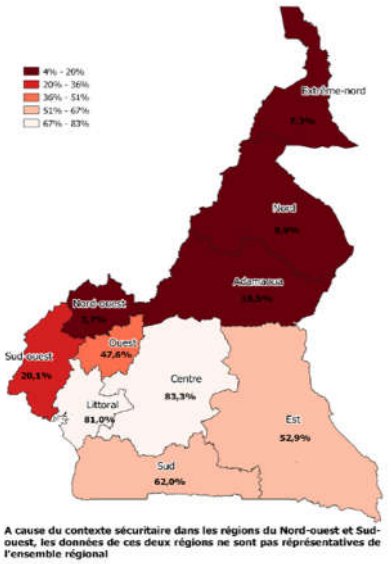

Les plus faibles participations à la préscolarisation sont observées dans les régions du Nord-Ouest (3,7%), de l'Extrême-Nord (7,3%), du Nord (9,9%) et de l'Adamaoua (18,5%). Ces trois dernières régions font parties des ZEP. Cela laisse présager l'importance de la tâche

dans ces localités. Il est important de signaler que la situation de la région du Nord-ouest est le résultat de la crise socio politique qui y sévit, causant ainsi une situation d'insécurité. En effet, le taux brut de préscolarisation au Nord-ouest était de 43% en 2016 juste avant la crise.

L'un des faits marquants à signaler est que l'accès des enfants ne fait pas l'objet de discrimination à l'égard de la jeune fille, car l'Indice de Parité lié au Sexe (IPS) par rapport au Taux Brut de Préscolarisation est proche de 1 même dans les zones de faibles scolarisations.

Le taux brut de préscolarisation connait une évolution depuis 2008, malgré le fléchissement observé en 2017, après une reprise vers la hausse cette année 2019.

Figure 15 : Evolution du Taux Brut de pré scolarisation entre 2008 et 2019

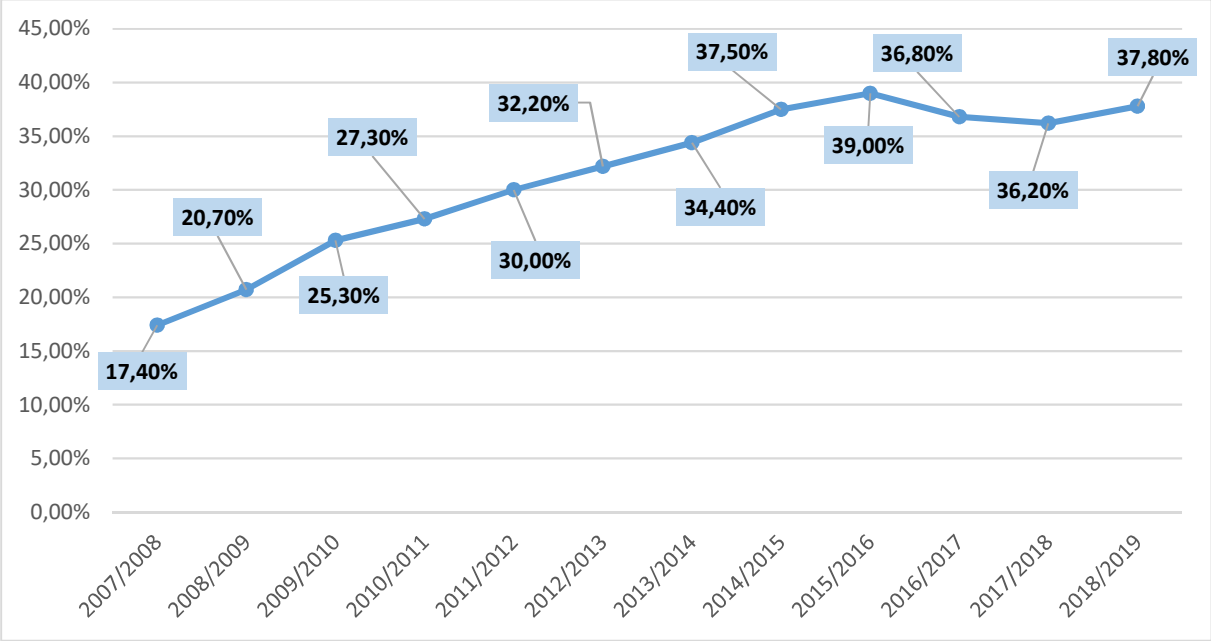

Source : Données du RGPH2005 projetées pour 2018, annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

2.2. Analyse de la demande d'éducation au primaire

L'effectif des enfants scolarisés au primaire a connu une nette progression au cours de la période allant de 2010 à 2016. Mais depuis 2016, la crise sécuritaire des régions du Nord-ouest et du Sud-ouest a impacté négativement cette tendance. Ce qui a entraîné une baisse des effectifs au primaire entre 2016 et 2018. Les efforts du gouvernement à résoudre cette crise permettront à coup sûr de relancer la tendance croissante des effectifs.

Figure 16 : Evolution des effectifs d'élèves du Primaire de 2009-2010 à 2018-2019

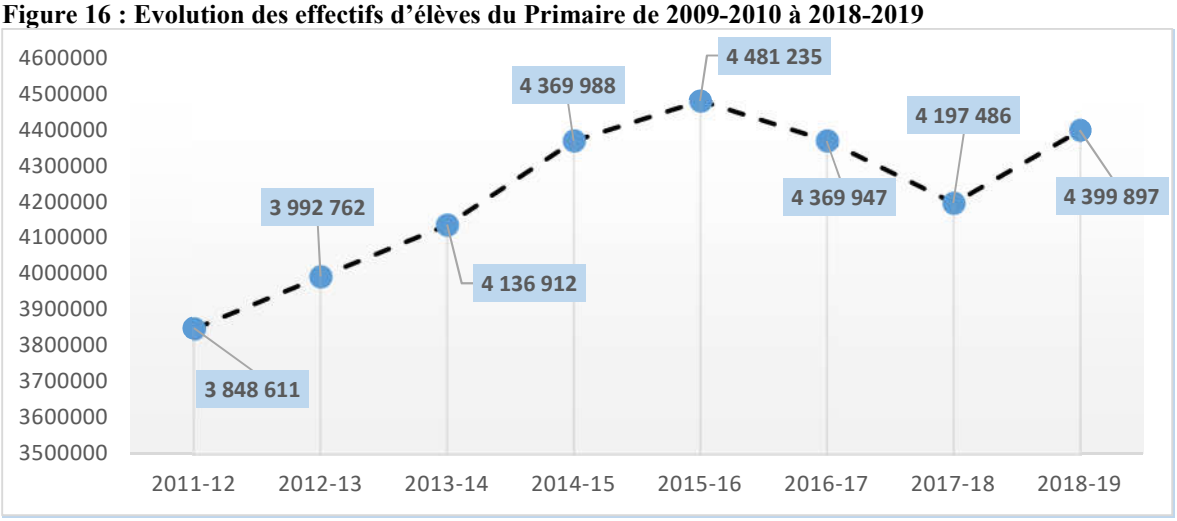

Source : Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

2.2.1. Répartition des effectifs scolarisés au primaire et la proportion des régions

La répartition des effectifs d'élèves du primaire sur l'étendue du territoire national laisse apparaître une disproportion entre les régions du pays. La région de l'Extrême-Nord concentre le plus grand nombre d'enfants dans le primaire avec 22,36% des effectifs. Le Centre, le Nord et l'Ouest suivent avec respectivement 17,16%, 14,15% et 13,21%. Les zones d'éducation prioritaires (Adamaoua, Est, Extrême-nord et Nord) considérées comme les zones de faible scolarisation couvrent 49,89% des enfants scolarisés au primaire avec 47,56% des filles et 51,95% de garçons. Cette participation qui parait très élevée à première vue, est plombée par de nombreux dysfonctionnements.

Figure 17 : Répartition des élèves du primaire par sexe et par région en 2018-2019

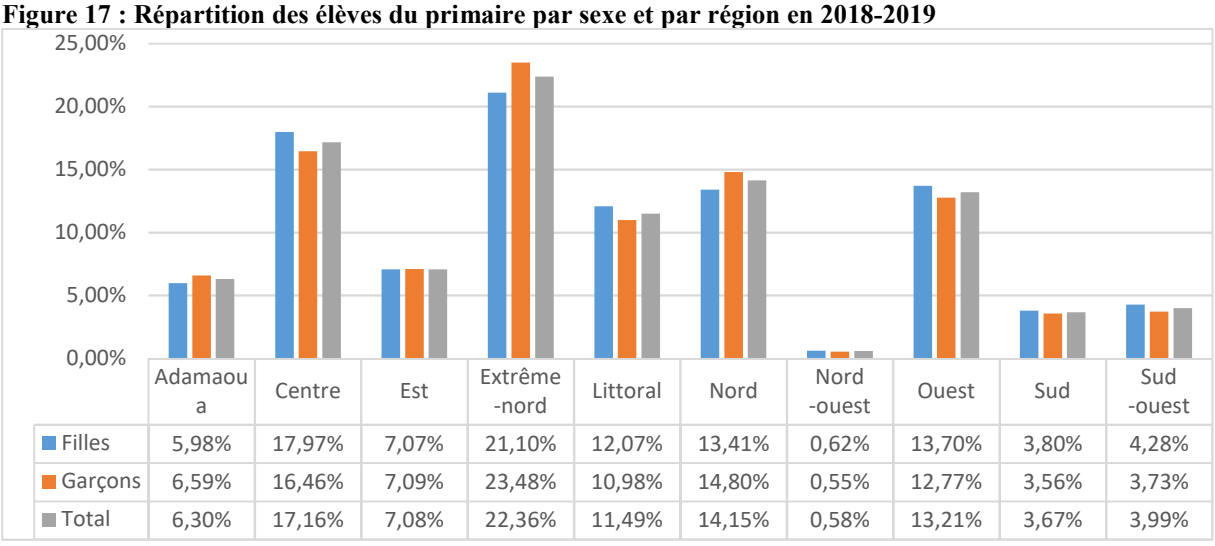

	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-nord	Littoral	Nord	Nord-ouest	Ouest	Sud	Sud-ouest
Filles	5,98%	17,97%	7,07%	21,10%	12,07%	13,41%	0,62%	13,70%	3,80%	4,28%
Garçons	6,59%	16,46%	7,09%	23,48%	10,98%	14,80%	0,55%	12,77%	3,56%	3,73%
Total	6,30%	17,16%	7,08%	22,36%	11,49%	14,15%	0,58%	13,21%	3,67%	3,99%

Source : Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

La répartition des enfants scolarisés au primaire suivant le sexe montre qu'il y a plus de garçons que de filles soit respectivement 53% de garçons et 47% de filles. Seules les régions d'expressions anglophones (Nord-ouest et Sud-ouest) font exception à ce constat où les effectifs des filles sont supérieurs à ceux des garçons. Par ailleurs, on note une faible proportion de filles à l'école dans les zones d'éducation prioritaire (Adamaoua, Est, Extrême-nord et le Nord) par rapport à la proportion observée au niveau national. Chacune de ces régions enregistre moins de 47% de filles.

Figure 18 : Proportion des filles dans les effectifs scolarisés par région en 2018/2019

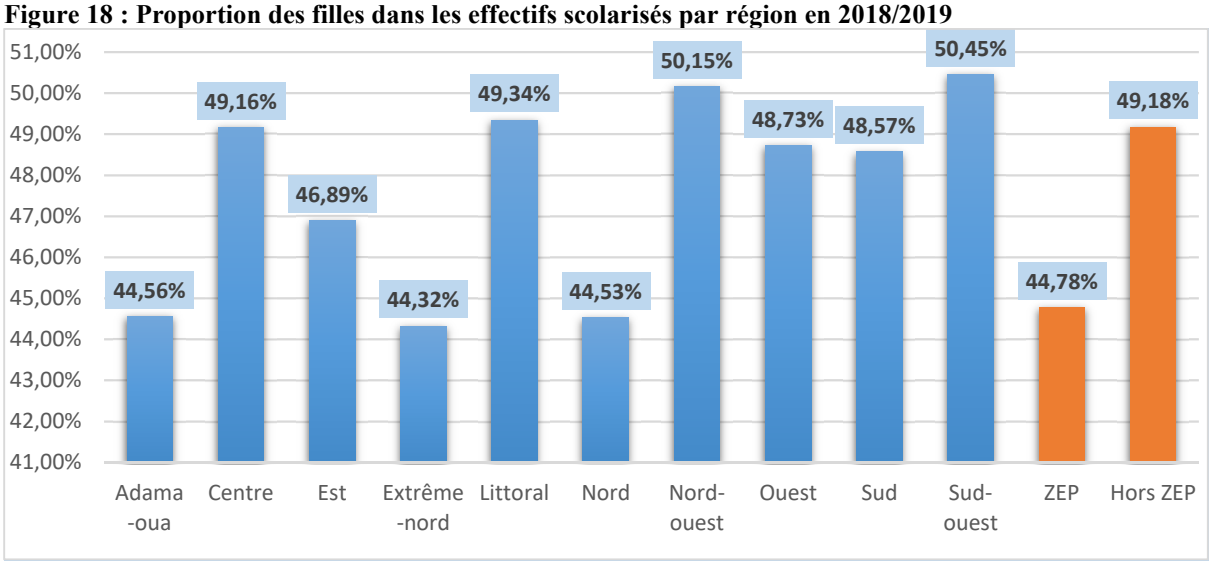

Source : Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

2.2.2. Répartition des effectifs scolarisés par sous-système d'enseignement au primaire

En 2018/2019, le sous-système anglophone représente 15% des effectifs scolarisés au primaire contre 85% dans le sous-système francophone, qui lui observe un déséquilibre au détriment des filles contre une parité entre filles et garçon dans le sous-système anglophone. On note que cette proportion est en recul par rapport à celle observée en 2017/2018 qui se situait à environ 17%.

Figure 19 : Répartition des élèves du primaire en fonction du sous-système d'éducation et du sexe en 2018-2019

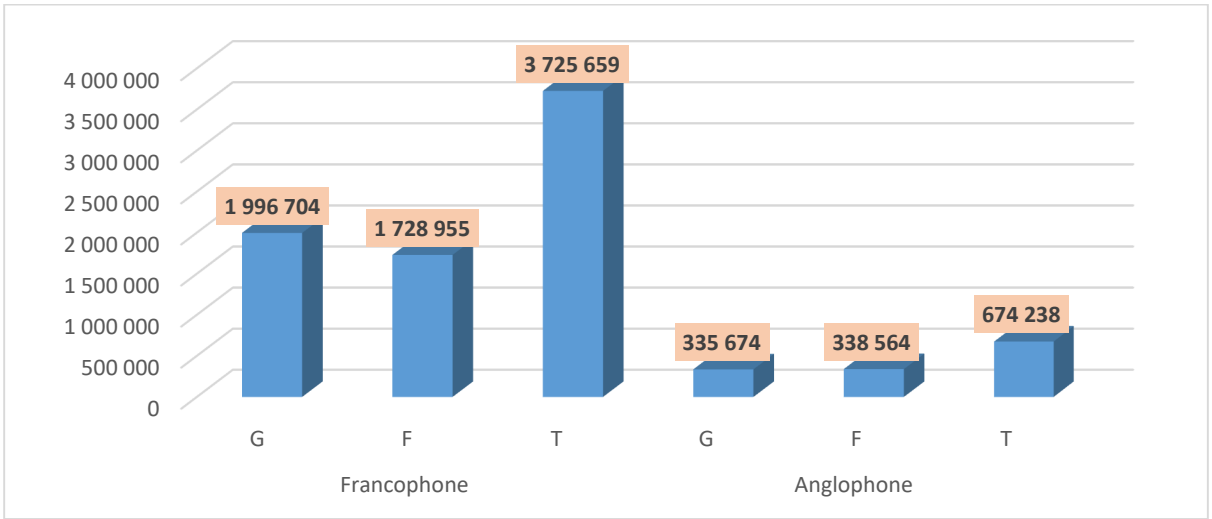

Source : Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

Le sous-système anglophone est de fait majoritaire dans les régions du Sud-ouest et du Nord-ouest environ 98% des effectifs scolarisés. Le brassage des populations dans les grandes métropoles que sont Yaoundé et Douala ajouté à l'engouement des familles de plus en plus poussé pour le sous-système d'enseignement anglophone, font en sorte que l'effectif d'enfants scolarisés au primaire dans le sous-système anglophone a connu une hausse, notamment dans les régions du Littoral avec 31% des effectifs scolarisés de la région, du Centre avec 19% et de l'Ouest avec 12%.

Tableau 7 : Répartition des proportions d'effectifs d'élèves par sous-système, par sexe et par région au primaire en 2018-2019

Région	Francophone			Anglophone		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
CAMEROUN	**85,61%**	**83,62%**	**84,68%**	**14,39%**	**16,38%**	**15,32%**
ADAMAOUA	91,62%	90,56%	91,15%	8,38%	9,44%	8,85%
CENTRE	82,04%	80,56%	81,32%	17,96%	19,44%	18,68%
EST	94,06%	93,48%	93,79%	5,94%	6,52%	6,21%
EXTRÊME-NORD	96,84%	96,60%	96,73%	3,16%	3,40%	3,27%
LITTORAL	70,26%	68,44%	69,36%	29,74%	31,56%	30,64%
NORD	96,70%	96,20%	96,47%	3,30%	3,80%	3,53%
NORD-OUEST	4,84%	4,37%	4,60%	95,16%	95,63%	95,40%
OUEST	87,87%	87,29%	87,59%	12,13%	12,71%	12,41%
SUD	91,23%	90,54%	90,89%	8,77%	9,46%	9,11%
SUD-OUEST	2,02%	1,97%	2,00%	97,98%	98,03%	98,00%

Source : Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

2.2.3. Répartition des effectifs scolarisés par zone d'implantation dans les écoles primaires

En intégrant la dimension urbaine/rurale, il est établi qu'en 2018/2019, 6 enfants sur 10 inscrits dans le primaire le sont dans des écoles rurales. Cela se justifie aussi par le fait que la scolarisation au niveau du primaire est surtout affaire de proximité, cela permet de rapprocher la localisation géographique de ces écoles, des élèves qui y sont scolarisés. Par contre les régions du Nord-Ouest, du Littoral et du Centre ont plus de 6 enfants sur 10 scolarisés dans des écoles urbaines. Cela peut se justifier par la présence dans le Littoral et le Centre des capitales économiques et politiques du pays, qui sont des forts lieux de concentration des populations. Et concernant le Nord-Ouest, la crise sécuritaire a certainement plus affecté les populations des zones rurales en les obligeant à migrer vers les zones urbaines.

Figure 20 : Répartition des effectifs d'élèves du primaire par zone d'implantation et par région en 2018-2019

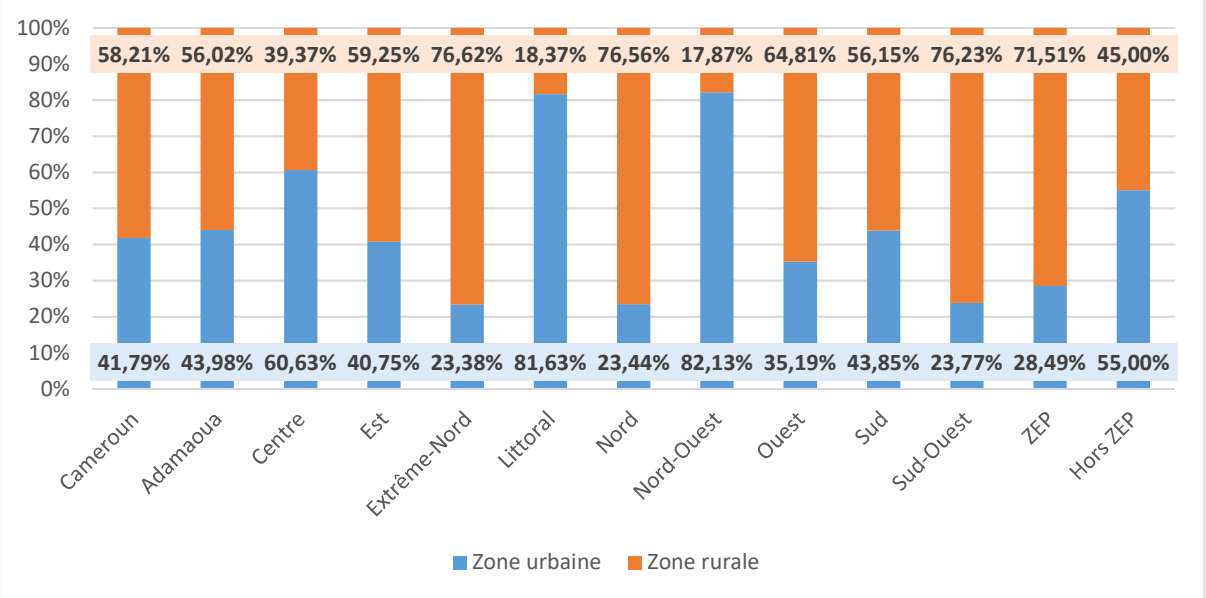

Source : Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

La répartition des effectifs d'élèves par zone d'implantation et par sexe, ne présente pas assez de disparité selon le genre au niveau national. En effet aussi bien pour les filles que pour

les garçons, on enregistre 4 enfants sur 10 inscrits dans des écoles situées en zone urbaine. Cela se justifie par le fait qu'au niveau de la demande potentielle nous avons la même proportion des filles que de garçons.

Figure 21 : Répartition des élèves du Primaire en fonction de la zone d'implantation et du sexe en 2018-2019

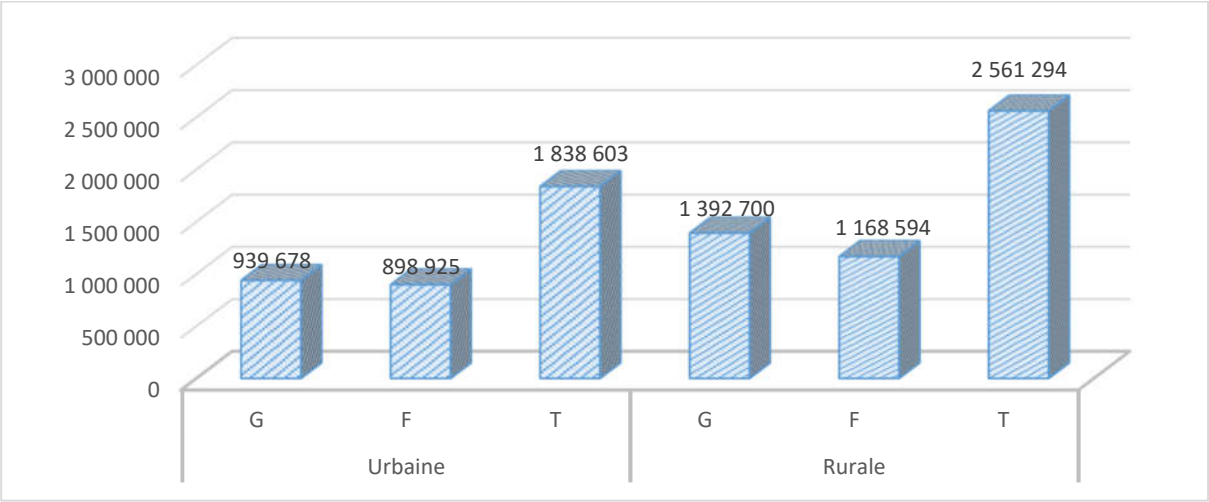

Source : Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

2.2.4. Répartition des effectifs scolarisés par ordre d'enseignement du primaire

La part attribuée au secteur public dans l'encadrement des enfants a très peu varié depuis plusieurs années. En 2018/2019, le public encadre 76% des effectifs du primaire.

Les écoles communautaires sont constituées d'une part, d'écoles des Parents, créées par les communautés qui se transforment quelques années plus tard en écoles publiques suite à une demande que ces mêmes communautés adressent à l'Etat et d'autre part, de centres d'éducation de base non formels. Cet aspect d'écoles communautaires reste marginal puisque les effectifs encadrés représentent seulement 2% de la population scolarisée du primaire

Figure 22 : Répartition des élèves du primaire par ordre d'enseignement en 2018-2019

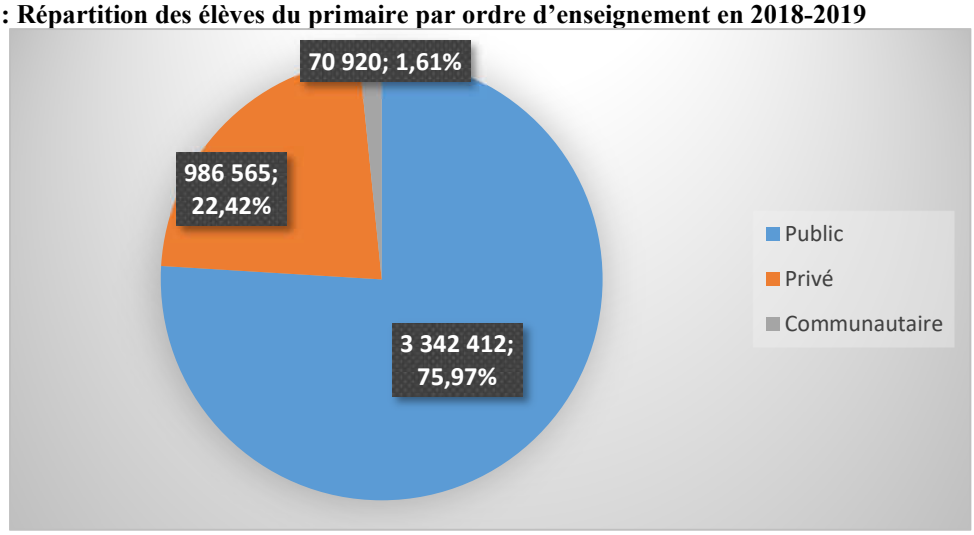

Source : Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

S'agissant du sous-ordre privé, on note que le privé laïc est particulièrement en avance avec un effectif près de 03 fois supérieur à celui du privé catholique et plus de 06 fois celui des

autres sous-ordres. Dans ces ordres les effectifs des filles sont équivalents chez les protestants tandis que chez les catholiques et les Islamiques ils sont en deçà de ceux des garçons.

Figure 23 : Répartition des effectifs des élèves du primaire privé par sous-ordre

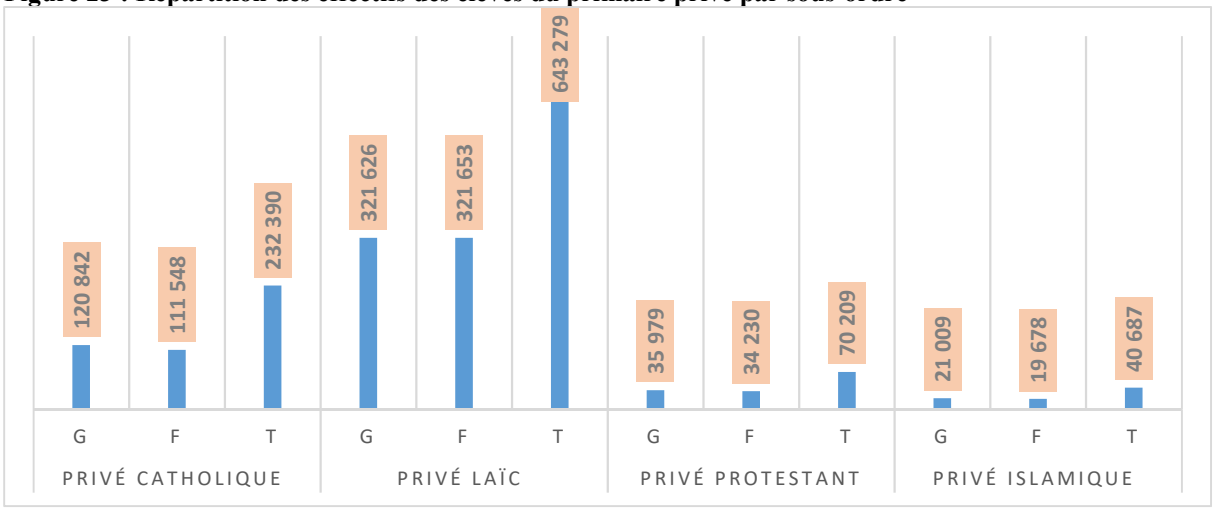

Source : Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

L'évolution ces 06 dernières années du primaire communautaire montre que ces derniers ont connu une augmentation significative entre 2013 et 2015 où ils ont atteint leur plus grand nombre jusqu'à ce jour avant de connaitre une baisse drastique en 2016-2017. Une légère augmentation des effectifs est amorcée dès cette année -là sans toutes fois atteindre le pic des années 2015-2016.

Figure 24 : Evolution des effectifs d'élèves du Primaire communautaire de 2013-2014 à 2018-2019

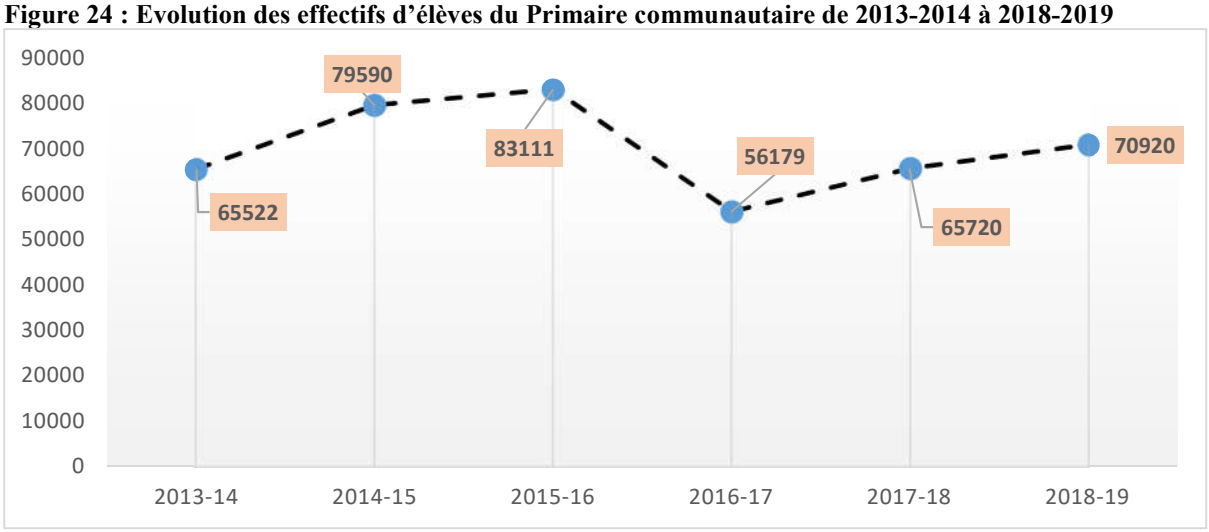

Source : Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

Le niveau I qui représente le premier sous-cycle du primaire a un effectif d'environ soit 42% de l'effectif total du primaire. Le niveau II totalise 33% des effectifs total du primaire. Le niveau III par contre concentre 25% des effectifs. Le constat immédiat qui se dégage est les effectifs décroissement rapidement au fur et à que l'enfant évolue dans le cycle.

Figure 25 : Répartition des effectifs des élèves du primaire par sexe et par niveau d'études en 2018-2019

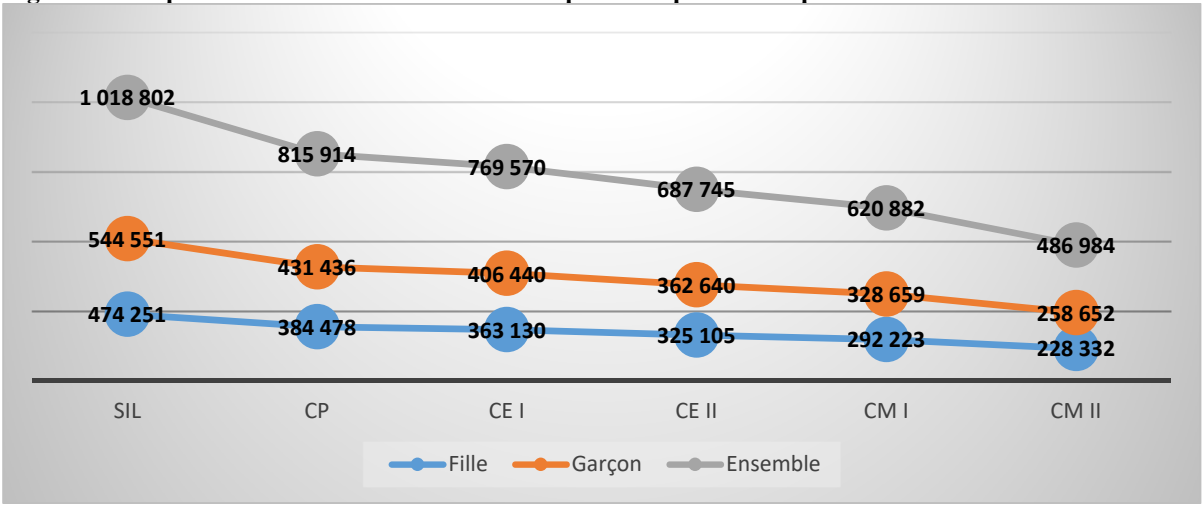

Source : Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

2.3. Analyse de la couverture scolaire et profil de scolarisation au primaire

2.3.1. Les indicateurs de scolarisation (accès, équité, couverture) au primaire

Un indicateur peut être défini comme une grandeur ou une donnée chiffrée spécifique observable et mesurable pouvant servir à montrer les changements obtenus ou les progrès accomplis par un programme en vue de la réalisation d'un effet spécifique. Les indicateurs de l'éducation sont des instruments qui permettent de suivre l'évolution du secteur de l'éducation et de mieux comprendre son fonctionnement pour prendre des décisions en vue d'orienter son avenir. Dans cette sous-section, il s'agira de présenter les indicateurs d'accès et de participation.

2.3.1.1. Le taux brut d'admission au primaire (TBA)

Il Indique le niveau général d'accès au cycle primaire ainsi que la capacité du système éducatif à assurer l'accès en première année à la population ayant l'âge officiel d'entrée dans ce cycle. Ainsi, le Taux Brut d'Admission est le nombre total de nouveaux entrants en première année de l'enseignement primaire, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'admission à l'école primaire (6 ans).

Tableau 8 : Population de la classe d'âge de 6 ans en 2018

Région	Filles	Garçons	Total
CAMEROUN	**341 110**	**343 071**	**684 181**
ADAMAOUA	18 683	17 806	36 489
CENTRE	56 167	55 578	111 745
EST	14 814	14 800	29 614
EXTRÊME-NORD	69 007	72 666	141 673
LITTORAL	43 726	44 692	88 418
NORD	41 163	41 062	82 225
NORD-OUEST	31 454	30 836	62 290
OUEST	34 578	34 115	68 693
SUD	9 776	9 858	19 634

Région	Filles	Garçons	Total
SUD-OUEST	21 742	21 658	43 400
ZEP	**143 667**	**146 334**	**290 001**
HORS ZEP	**197 443**	**196 737**	**394 180**

Source : Données du RGPH2005 projetées pour 2018

Le taux brut d'admission au primaire est largement supérieur à 100%, il est aux alentours de 127%, donc on admet en réalité 27% des enfants en plus que ceux de la tranche officielle d'accès qui est de 06 ans. Mais cela ne veut pas dire qu'on a admis tous les enfants, car toutes les tranches d'âges sont admises. La région de l'Est présente un taux d'admission de près de 241%, cela s'explique par le fait que c'est une zone frontalière et elle abrite des camps de déplacés et de réfugiés. Ces enfants ne sont pas répertoriés dans la demande potentielle d'éducation du primaire. Le Nord-Ouest présente le plus faible taux brut d'admission, il est d'environ 7%, en effet il est de notoriété qu'une bonne partie de la demande potentielle d'éducation de cette région s'est déportée dans les autres régions dues aux conditions sécuritaires très désagréables. De manière globale, on admet en première année du primaire 9 filles pour 10 garçons et dans certaines régions cela va à 8 filles pour 10 garçons.

Tableau 9 : Taux Brut d'Accès (TBA) par sexe et par région au primaire en 2018-2019

Région	Filles	Garçons	Total	IPS par rapport au TBA
CAMEROUN	**119,7%**	**135,0%**	**127,4%**	**0,89**
ADAMAOUA	160,0%	209,7%	184,3%	0,76
CENTRE	123,5%	131,7%	127,6%	0,94
EST	225,4%	257,2%	241,3%	0,88
EXTRÊME-NORD	135,1%	159,9%	147,8%	0,84
LITTORAL	99,0%	101,3%	100,2%	0,98
NORD	127,5%	153,7%	140,6%	0,83
NORD-OUEST	6,6%	6,9%	6,8%	0,96
OUEST	151,2%	160,4%	155,8%	0,94
SUD	161,5%	171,6%	166,6%	0,94
SUD-OUEST	75,4%	75,1%	75,2%	1,01
ZEP	**145,5%**	**174,0%**	**159,9%**	**0,84**
HORS ZEP	**100,9%**	**106,0%**	**103,4%**	**0,95**

Source : Données du RGPH2005 projetées pour 2018, Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

Le TBA des ZEP est supérieur à celui des régions hors ZEP. Donc les régions des ZEP prient ensemble ont la capacité d'accueillir en plus 60% des enfants d'âge théorique d'être à la SIL.de façon générale les filles et les garçons ont presque la même chance d'accéder la première année du primaire.

Depuis 2007, le Taux Brut d'Accès au primaire a connu une évolution en courbe brisée et a toujours été supérieur à 100%. Toutefois, on observe une baisse constante de 2015-2016 à 2017-2018, avant le regain de 2018-2019 qui malgré tout n'atteint pas le niveau de 2015-2016.

Figure 26 : Evolution du taux brut d'accès dans le primaire de 2006-2007 à 2018-2019

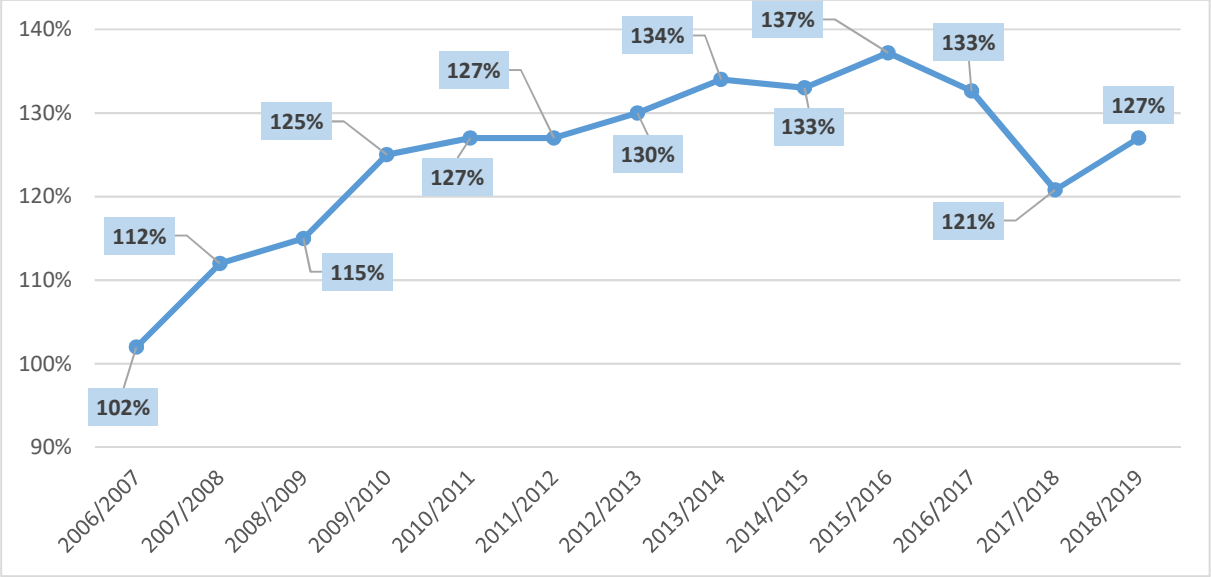

Source : Carte Scolaire MINEDUB 2006-2007 à 2018-2019

2.3.1.2. Le taux brut de scolarisation au primaire (TBS)

Il peut être défini comme le total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population scolarisable officielle au même niveau pour une année scolaire donnée. Au primaire, la population concernée est celle de 6 à 11 ans. Cet indicateur permet de montrer le niveau général de participation au primaire. Il indique la capacité du système éducatif à inscrire les enfants de 6 à 11 ans. Il peut être aussi utilisé conjointement avec le taux net de scolarisation pour mesurer l'importance de la scolarisation des enfants ayant dépassé ou n'ayant pas encore atteint l'âge officiel d'entrée au cycle primaire.

Tableau 10 : Population de la tranche d'âge 6-11 ans en 2018

Région	Filles	Garçons	Total
CAMEROUN	**1 947 139**	**1 954 920**	**3 902 059**
ADAMAOUA	103 567	98 308	201 875
CENTRE	329 711	326 444	656 155
EST	87 200	87 044	174 244
EXTRÊME-NORD	380 377	400 706	781 083
LITTORAL	258 296	264 101	522 397
NORD	228 151	227 141	455 292
NORD-OUEST	180 417	175 934	356 351
OUEST	196 259	192 032	388 291
SUD	57 657	58 367	116 024
SUD-OUEST	125 504	124 843	250 347
ZEP	799 295	813 199	1 612 494
HORS ZEP	1 147 844	1 141 721	2 289 565

Source : Données du RGPH2005 projetées pour 2018

En observant les données contenues dans le tableau ci-dessous, il apparait que le système éducatif camerounais est en capacité de scolariser tous les enfants de 6 à 11 ans dans ces écoles primaires sur l'étendue du territoire national et bien plus. Mais cet indicateur masque beaucoup de disparités car parmi les scolarisés on retrouve des enfants hors de la tranche d'âge

officielle d'inscription dans le cycle primaire (6 à 11 ans). On retrouve aussi parmi ceux-ci les réfugiés et autres populations qui ne sont pas pris en compte dans la demande potentielle. Les régions de l'Ouest et de l'Est présentent les plus forts taux bruts de scolarisation, ils scolarisent plus de 50% des enfants en plus de leur demande potentielle, cela constitue un appui majeur pour résorber la faible scolarisation observée dans le Nord-Ouest.

Selon le genre, les garçons sont un peu plus scolarisés au primaire que les filles. L'indice de parité au niveau national nous donne 9 filles scolarisées pour 10 garçons indépendamment de la demande potentielle. Les régions de l'Adamaoua et du Nord scolarisent un-tiers des enfants en plus de ce qui était attendu et affichent une parité de 8 filles pour 10 garçons dans les salles de classe.

Tableau 11 : Taux Brut de Scolarisation (TBS) par sexe et par région au primaire en 2018-2019

Régions	Filles	Garçons	Total	IPS par rapport au TBS
CAMEROUN	**106,2%**	**119,3%**	**112,8%**	**0,89**
ADAMAOUA	119,3%	156,6%	137,5%	0,76
CENTRE	114,1%	119,0%	116,5%	0,96
EST	168,7%	191,1%	179,9%	0,88
EXTRÊME-NORD	114,0%	135,9%	125,3%	0,84
LITTORAL	97,2%	97,5%	97,4%	1,00
NORD	121,7%	152,2%	136,9%	0,80
NORD-OUEST	6,9%	7,1%	7,0%	0,98
OUEST	142,4%	153,2%	147,7%	0,93
SUD	138,6%	144,6%	141,7%	0,96
SUD-OUEST	68,8%	67,8%	68,3%	1,01
ZEP	**122,9%**	**148,9%**	**136,0%**	**0,83**
HORS ZEP	**94,6%**	**98,2%**	**96,4%**	**0,96**

Source : Données du RGPH2005 projetées pour 2018, Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

Le taux brut de scolarisation au primaire depuis l'année 2007 affiche une valeur toujours supérieure à 100%. Cette massification dans l'inscription des enfants est très encourageante pour les services rendus par ce secteur éducatif. Le taux brut de scolarisation est croissant de 2007 à 2016, il gagne près de 22% de points sur cette période, c'est-à-dire 2 enfants sur 9 en plus sont scolarisés par rapport à ceux attendus. Mais à partir de 2017, ce taux baisse légèrement et tourne autour de 116%.

Figure 27 : Evolution du taux brut de scolarisation dans le primaire de 2006-2007 à 2018-2019

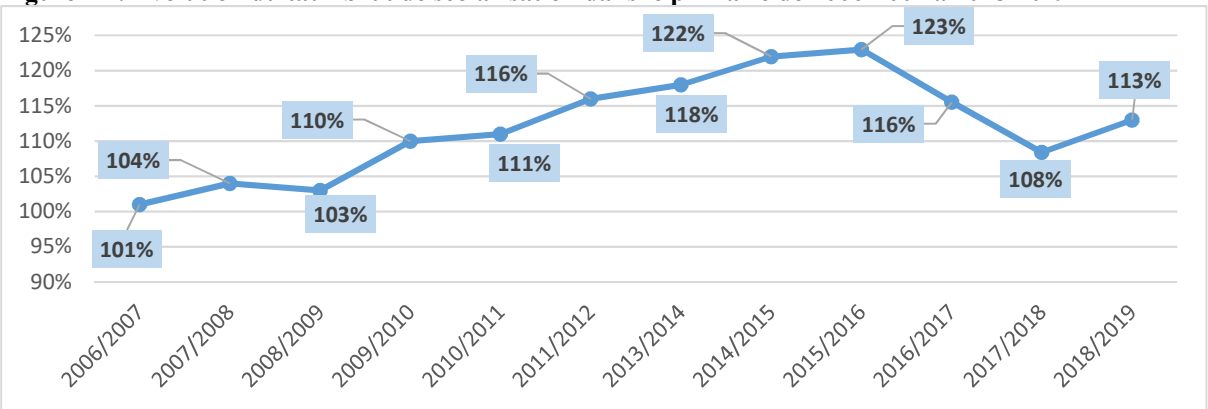

Source : Données du RGPH2005 projetées pour 2018

2.3.2. L'accès en dernière année du primaire (TAP)

Le taux d'achèvement est l'indicateur qui permet d'apprécier le niveau d'achèvement d'un cycle donné. Il correspond au nombre total des nouveaux élèves entrant en dernière année du cycle concerné, quel que soit l'âge et est exprimé en pourcentage de la population totale de l'âge théorique d'entrée à ce niveau d'études. Il est aussi connu en tant que taux brut d'admission en dernière année d'un cycle.

Ainsi, les enfants de la classe d'âge de 11 ans qui devraient constituer les nouveaux entrants en dernière année du primaire pour le compte de l'année scolaire 2018/2019 serait au nombre de 601 601 en couvrant toute la demande potentielle et si le pays était sur la voie de l'achèvement universel.

Tableau 12 : Population de la classe d'âge de 11 ans en 2018

Région	Filles	Garçons	Total
CAMEROUN	**300 491**	**301 110**	**601 601**
ADAMAOUA	15 677	14 810	30 487
CENTRE	51 032	50 567	101 599
EST	14 054	14 015	28 069
EXTRÊME-NORD	57 221	60 313	117 534
LITTORAL	41 485	42 441	83 926
NORD	34 267	34 044	68 311
NORD-OUEST	28 579	27 673	56 252
OUEST	29 642	28 693	58 335
SUD	9 065	9 218	18 283
SUD-OUEST	19 469	19 336	38 805
ZEP	**121 219**	**123 182**	**244 401**
HORS ZEP	**179 272**	**177 928**	**357 200**

Source : Données du RGPH2005 projetées pour 2018

Le taux d'achèvement calculé suivant la méthode transversale, est le proxy qui détermine le niveau de scolarisation d'un pays ou d'une localité. Il est défini comme le nombre total des nouveaux inscrits en dernière année de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge exprimé en pourcentage du nombre total des enfants en âge théorique (officiel) d'accès à la dernière année du primaire qui est l'âge de 11 ans. Désormais, on considère qu'un enfant a achevé le primaire s'il est simplement inscrit en classe de CM2/CL6. Donc après 06 années de scolarisation dans le primaire nous retrouvons au niveau national, 7 enfants sur 10 en classe. Dans les régions de l'Ouest, du Centre, du Sud et du Littoral, au moins 8 enfants sur 10 inscrits en première année du primaire atteignent la dernière année du cycle.

Figure 28 : Taux d'achèvement au primaire par région en 2019

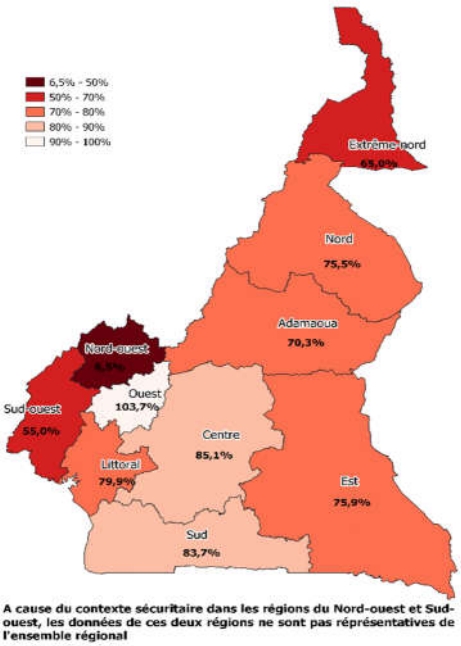

La particularité de l'Ouest, est qu'elle englobe les effectifs des enfants de la région du Nord-Ouest d'où un taux d'achèvement supérieur à 100%. En observant le taux d'achèvement selon le genre, en moyenne les garçons achèvent un peu plus que les filles rapportées au nombre d'élèves préalablement inscrits en première année 6 ans auparavant.

Tableau 13 : Taux d'achèvement par sexe et par région au primaire en 2018-2019

Région	Filles	Garçons	Total	IPS par rapport au TAP
CAMEROUN	**66,8%**	**74,4%**	**70,6%**	**0,90**
ADAMAOUA	59,7%	81,5%	70,3%	0,73
CENTRE	85,6%	84,5%	85,1%	1,01
EST	69,5%	82,3%	75,9%	0,84
EXTRÊME-NORD	56,5%	73,1%	65,0%	0,77
LITTORAL	81,8%	78,0%	79,9%	1,05
NORD	62,0%	89,1%	75,5%	0,70
NORD-OUEST	6,7%	6,3%	6,5%	1,06
OUEST	101,9%	105,5%	103,7%	0,97
SUD	83,3%	84,1%	83,7%	0,99
SUD-OUEST	55,6%	54,4%	55,0%	1,02
ZEP	**60,0%**	**79,6%**	**69,9%**	**0,75**
HORS ZEP	**71,5%**	**70,9%**	**71,2%**	**1,01**

Source : Données du RGPH2005 projetées pour 2018, Annuaire statistique 2018-2019 et calculs des auteurs

Dans la ZEP (zone d'éducation prioritaire), on recense 70% des enfants qui achèvent le cycle primaire au cours de cette année. On a aussi une forte représentation des garçons qui achèvent à près de 80% contre seulement 60% pour les filles.

En général, depuis 2006-2007, le taux d'achèvement connait de manière générale une évolution en dent de scie jusqu'à 2018-2019. Cependant il faut noter que, la valeur de 2015-2016 n'a pas été atteint malgré le regain de 2018-2019. Au cours de cette période, le taux d'achèvement des filles a connu la même allure. Par contre, dans les ZEP on a une évolution constante des taux d'achèvement avec une valeur en 2018-2019 qui dépasse le niveau national soit 71,20%.

Figure 29 : Evolutions des taux d'achèvements dans le primaire de 2013-2014 à 2018-2019

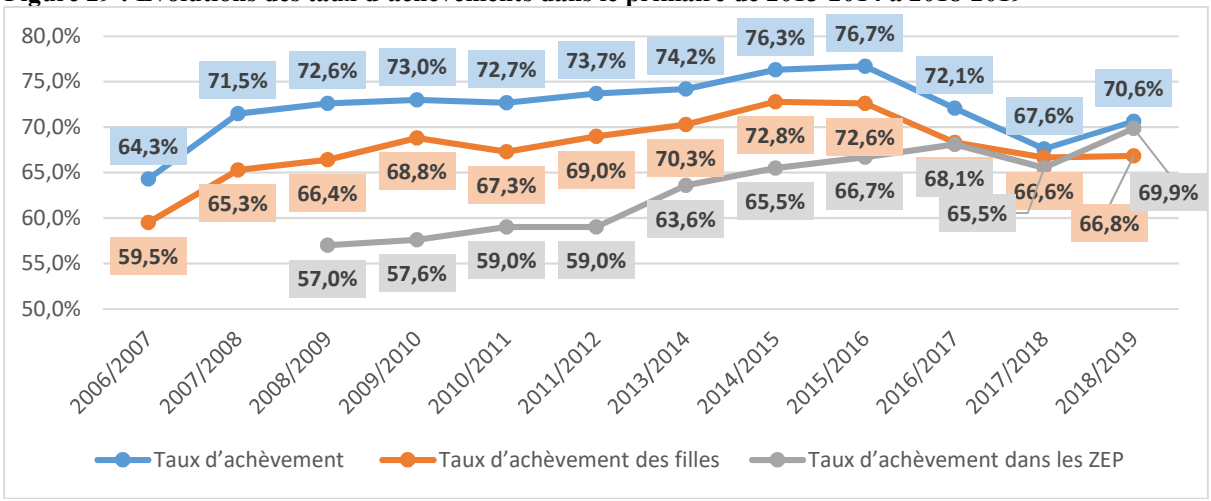

Source : Carte Scolaire MINEDUB 2006-2007 à 2018-2019

2.3.3. Les profils de scolarisation et efficacité interne du système

Cette partie permet de mettre en commun les éléments comme la couverture, la rétention et de dresser un listing non exhaustif des difficultés rencontrées dans la scolarisation des enfants au primaire. Pour cela on commence par la construction du profil transversal des enfants du primaire. Après quoi on analyse le profil pseudo longitudinal pour apprécier ce qui risque de se passer dans les années à avenir en terme de suivi d'un élève si scolarisation restent inchangées.

2.3.3.1. Construction du profil de scolarisation transversal au primaire

Il s'agit de visualiser le parcours des élèves qui entrent au primaire et ceux qui en sortent pour identifier si les déficits observés proviennent d'un faible accès ou d'abandons en cours de cycle. Cet indicateur permet d'appréhender la question de la régulation des flux dont la maîtrise est une option poursuivie dans le cadre du développement de notre système éducatif.

En observant ce profil, on peut dire globalement qu'en première année le système arrive à capter ou à offrir l'accès à toute la demande potentielle en termes de quantité. Il va même au-delà de plus de 20%, mais le problème c'est que beaucoup d'enfants entrent à des âges différents gonflant ainsi ce chiffre et masquant les nombreuses disparités. Au fur et à mesure qu'on avance dans les niveaux d'éducation au primaire, les chiffres contenus dans notre profil de scolarisation baisse, cela est dû au redoublement, aux enfants qui abandonnent et à ceux qui n'arrive pas survivre dans ce système. Les filles que ce soit à l'entrée tout comme à la sortie présentent des proportions en deçà de celles des garçons. En fonction de la population qui a accédé en première année du primaire, on peut dire que seulement 70% des enfants achèvent réellement le cycle.

Figure 30 : Profil de scolarisation transversal par sexe

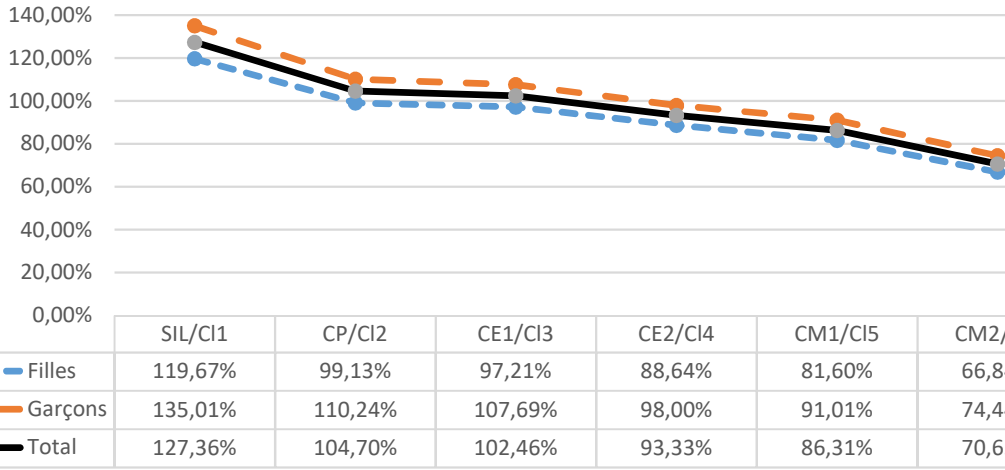

	SIL/Cl1	CP/Cl2	CE1/Cl3	CE2/Cl4	CM1/Cl5	CM2/Cl6
Filles	119,67%	99,13%	97,21%	88,64%	81,60%	66,84%
Garçons	135,01%	110,24%	107,69%	98,00%	91,01%	74,44%
Total	127,36%	104,70%	102,46%	93,33%	86,31%	70,65%

Source : Projections BUCREP 2018, Annuaire statistique 2018/2019 et calculs des auteurs

Ainsi, la visualisation des différents points du profil de scolarisation représente le parcours suivi par les garçons et/ou par les filles au cours de leur scolarité.

(i) Le profil estimé montre que l'accès aussi bien chez les filles que les garçons est universel (taux d'accès supérieur à 100%), mais qu'il existe une baisse sensible de la fréquentation scolaire au cours du cycle.
(ii) La comparaison des profils estimés pour les garçons et pour les filles révèle si l'on en juge par la relative proximité des pentes des profils que les filles connaissent un destin scolaire relativement comparable à celui des garçons.

2.3.3.2. Construction du profil de scolarisation pseudo longitudinal et de rétention attendu

L'analyse prospective permet d'anticiper ce qui risque de se passer en termes d'achèvement du cycle primaire si les conditions de scolarisation (taux de promotion, taux de redoublement, taux d'abandon) restent inchangées. Le profil pseudo-longitudinal estime les futures admissions en dernière année de l'enseignement primaire en se basant sur les nouveaux entrants actuels de première année et en suivant l'évolution, année par année des non redoublants sur deux années consécutives les plus récentes (années scolaires 2017/2018 et 2018/2019) pour rendre compte au mieux des conditions actuelles de scolarisation.

Tableau 14 : Profil de scolarisation pseudo longitudinal et le profil de rétention attendu

	Sexe	SIL/Cl1	CP/Cl2	CE1/Cl3	CE2/Cl4	CM1/Cl5	CM2/Cl6
Profil de scolarisation pseudo longitudinal	Filles	119,67%	102,78%	101,25%	95,19%	88,88%	72,00%
	Garçons	135,01%	114,34%	112,59%	105,03%	98,17%	80,18%
	Total	127,36%	108,58%	106,94%	100,12%	93,54%	76,10%
Profil de rétention attendu	Filles	100,00%	85,88%	84,61%	79,54%	74,27%	60,16%
	Garçons	100,00%	84,69%	83,40%	77,79%	72,72%	59,39%
	Total	100,00%	85,25%	83,96%	78,61%	73,45%	59,75%

Source : Projections BUCREP 2018, Annuaires statistiques 2017/2018 et 2018/2019, calculs des auteurs

L'analyse du tableau ci-dessus relève que, si les conditions de scolarisation observées en 2018/2019 se maintenaient pour les années à venir, le taux d'achèvement ne pourrait pas atteindre les 100% comme fixé par les documents stratégiques au niveau international (Agenda 2030 et UA 2063) et national (DSSEF). En conséquence, seuls 60% de la cohorte d'enfants nouvellement admis cette année 2018/2019 en première année (classe de SIL) suivront leur scolarité jusqu'à terme en 2023/2024. Ce qui équivaut à 3 enfants sur 5. 40% abandonneront en cours de cycle, surtout dès l'année scolaire prochaine en 2019/2020. Cela constitue un handicap majeur pour le système, car il doit pouvoir conduire jusqu'à terme 100% des enfants inscrits. En prenant une population égale de filles et de garçons, on peut constater qu'à tous les niveaux les filles survivent légèrement un peu plus dans le système que les garçons.

Figure 31 : Profils de scolarisation et de rétention pseudo-longitudinal entre les années (2018/2019) et (2023/2024)

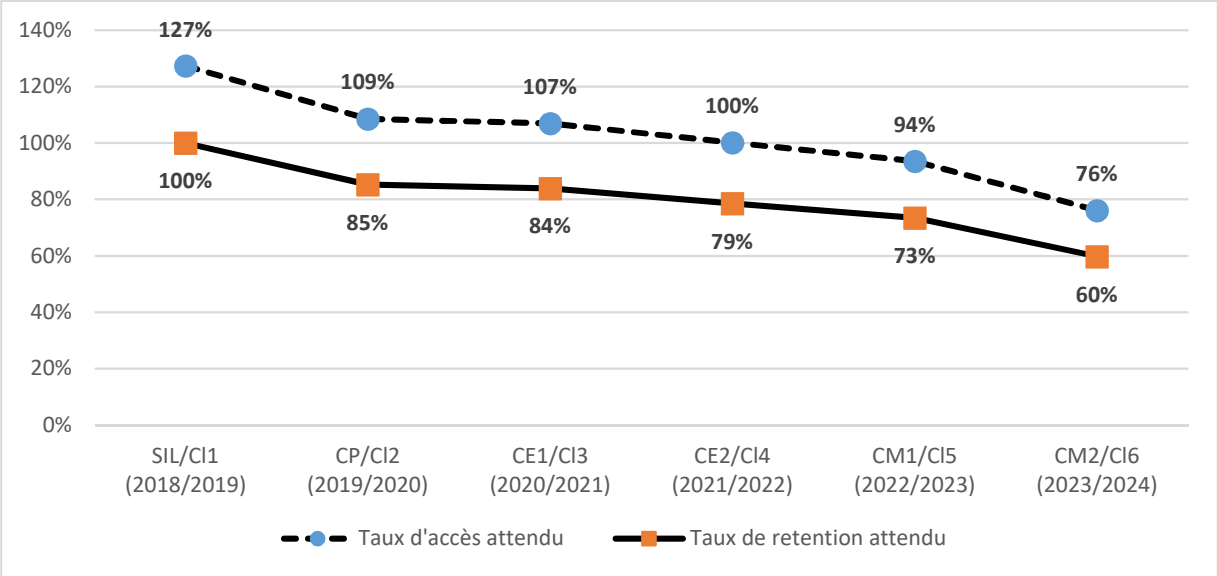

Source : Projections BUCREP 2018, Annuaires statistiques 2017/2018 et 2018/2019, calculs des auteurs

En analysant à travers le tableau ci-dessous le profil de scolarisation pseudo-longitudinal selon qu'on se trouve dans la zone d'éducation prioritaire ou pas, on constate que l'accès des enfants en première année du cycle primaire bien que supérieur à 100% dans les ZEP est supérieur à plus de 50% à la valeur hors ZEP. Mais l'évolution de ce profil de la classe de la SIL au CM1 montre une baisse de scolarisation plus importante dans la ZEP que dans la hors ZEP. C'est à comprendre que les enfants qui se trouvent dans la ZEP survivent moins dans le système que les enfants hors ZEP. Les mêmes tendances sont observées au niveau du profil de rétention, où l'on peut voir que les ZEP retiennent moins d'enfants dans le système que le reste du pays, ceci dès la classe de CP/Cl2 mais ils survivent un peu plus que les autres dans le système.

Tableau 15 : Profil de scolarisation et de rétention dans les ZEP et hors des ZEP

	Sexe	SIL/Cl1	CP/Cl2	CE1/Cl3	CE2/Cl4	CM1/Cl5	CM2/Cl6
Profil de scolarisation pseudo longitudinal ZEP	Filles	145,47%	120,08%	115,85%	108,84%	99,55%	80,31%
	Garçons	174,04%	144,02%	138,87%	130,54%	120,88%	103,99%
	Total	159,89%	132,16%	127,46%	119,79%	110,32%	92,30%
Profil de scolarisation pseudo longitudinal Hors ZEP	Filles	100,90%	89,94%	90,12%	84,76%	80,21%	65,12%
	Garçons	105,97%	92,09%	92,55%	85,74%	80,76%	63,45%
	Total	103,43%	91,01%	91,33%	85,25%	80,48%	64,28%
Profil de rétention attendu ZEP	Filles	100,00%	82,55%	79,64%	74,82%	68,43%	55,21%
	Garçons	100,00%	82,75%	79,79%	75,01%	69,45%	59,75%
	Total	100,00%	82,66%	79,72%	74,92%	69,00%	57,73%
Profil de rétention attendu Hors ZEP	Filles	100,00%	89,13%	89,31%	84,00%	79,49%	64,53%
	Garçons	100,00%	86,90%	87,33%	80,91%	76,21%	59,88%
	Total	100,00%	87,99%	88,30%	82,42%	77,81%	62,14%

Source : Projections BUCREP 2018, Annuaires statistiques 2017/2018 et 2018/2019, calculs des auteurs

Une situation alarmante qui ne ressort pas directement dans le tableau ci-dessus, transparait clairement dans la figure ci-dessous. En effet, si aucune mesure n'est prise, observera une baisse de scolarisation brutale l'année scolaire prochaine dès la deuxième année du niveau 1 dans les ZEP, par rapport au reste du pays.

Figure 32 : Courbe du profil de rétention au cycle primaire dans les ZEP et dans les régions en dehors des ZEP

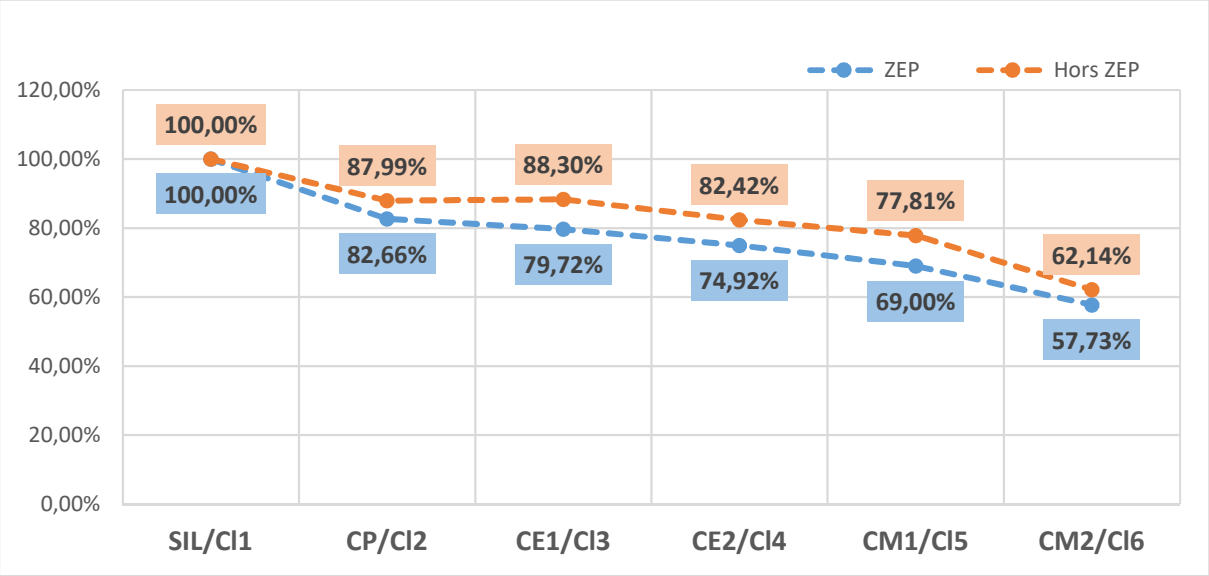

Source : Annuaires statistiques 2017/2018 et 2018/2019, calculs des auteurs

L'analyse selon le sexe de la situation observée ci-dessous, montre clairement que le décrochage entre la ZEP et la Hors ZEP ressort principalement chez les filles. En effet dès la classe de CP/Cl2 au cours de l'année scolaire 2019/2020, on observera une baisse de la fréquentation si les conditions de scolarisation observées cette années 2018/2019 restent inchangées. L'ampleur s'accentuera au fur et à mesure que la cohorte évoluera.

Figure 33 : Courbe du profil de rétention au cycle primaire chez les filles dans les ZEP et dans les régions en dehors des ZEP

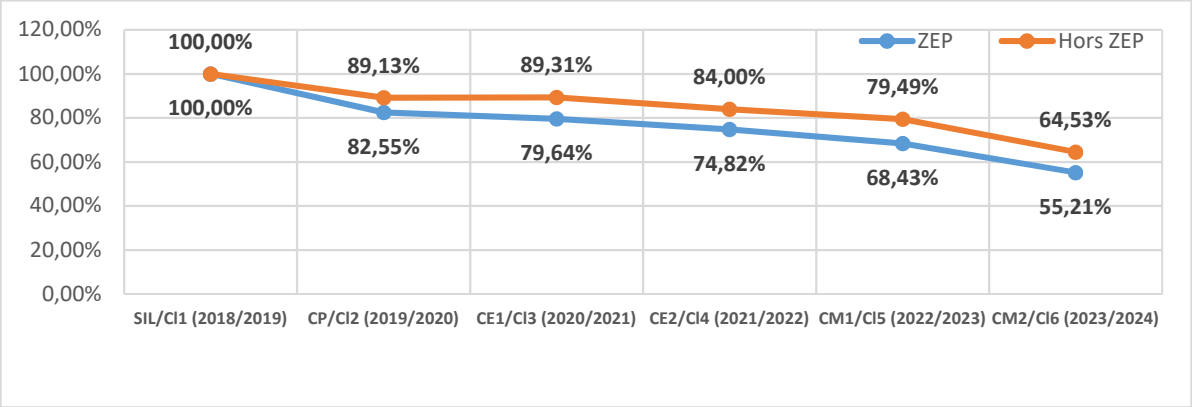

Figure 34 : Courbe du profil de rétention au cycle primaire chez les Garçons dans les ZEP et dans les régions en dehors des ZEP

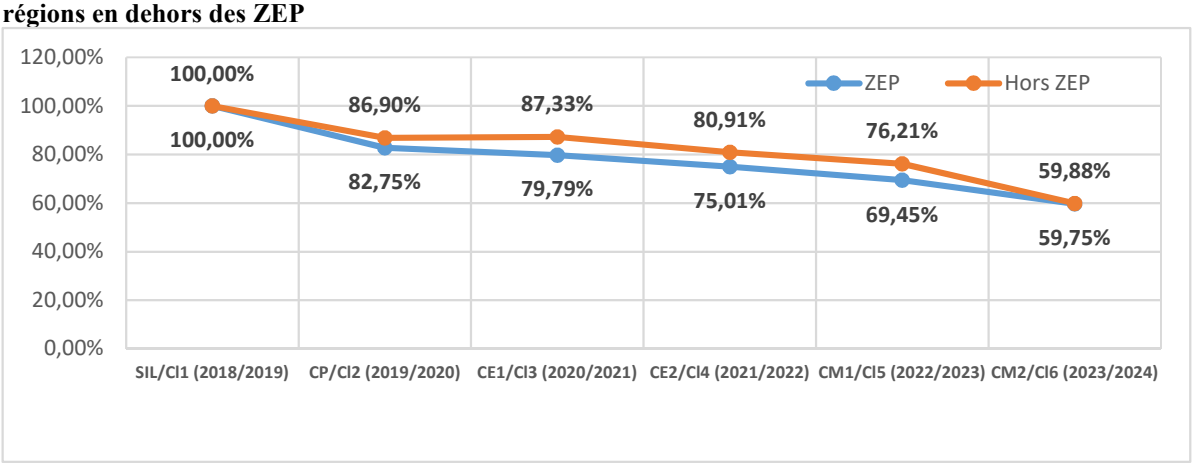

Source : Annuaires statistiques 2017/2018 et 2018/2019, calculs des auteurs

2.3.3.3. Efficacité dans la gestion des flux au primaire

a) Le redoublement au primaire

La pertinence et l'efficacité du redoublement sont aujourd'hui remises en cause par les analystes qui considèrent cette pratique comme un frein à la scolarisation primaire complète des enfants. L'une des grandes options de la stratégie sectorielle de l'Education et de la Formation en cours de mise en œuvre est de réduire de manière significative les déperditions scolaires en faisant baisser le taux moyen de redoublement du cycle primaire.

On note une légère hausse du redoublement par rapport à l'année scolaire précédente après l'observation depuis 2016 d'une tendance à la baisse (cf. graphique ci-dessous). Dans l'ensemble, par rapport à l'année 2007, le redoublement a considérablement baissé, mais des efforts considérables restent à faire.

Figure 35 : Evolution du taux de redoublement de 2007 à 2019

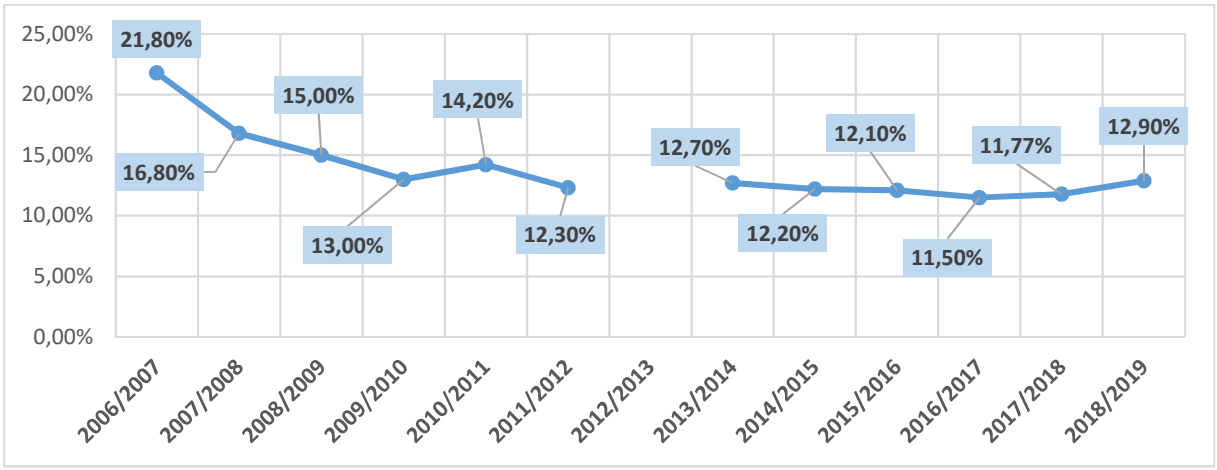

Source : Annuaires statistiques 2006/2007 à 2018/2019

Toutefois, la valeur nationale du redoublement cache d'énormes disparités enregistrées entre les régions.

Figure 36 : Pourcentage de redoublement par région en 2018/2019

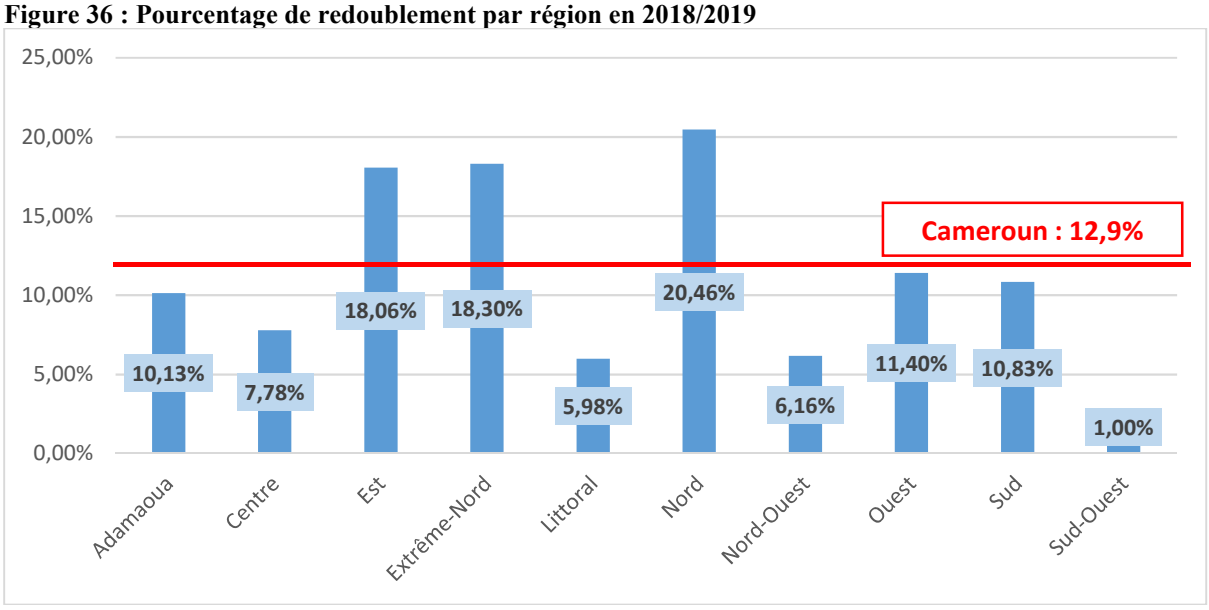

Source : Annuaire statistique 2018/2019, calculs des auteurs

Le taux moyen de redoublement reste élevé pour les régions de l'Extrême-nord (18,3%), de l'Est (18,1%) et du Nord (20,5%). Ce taux est par contre plus faible dans les régions du Nord-ouest (6,2%), Sud-ouest (1,0%) et du Littoral (6%). Cependant les valeurs observées dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest ne traduisent pas la réalité, car la crise socio politique qui se déroule dans lesdits régions depuis 2016 ayant pour corolaire l'insécurité dans la zone, a entrainé le déplacement massif des élèves vers les autres régions du pays plus sures.

Figure 37 : Pourcentage de redoublant par année d'étude et par sous-système en 2018/2019

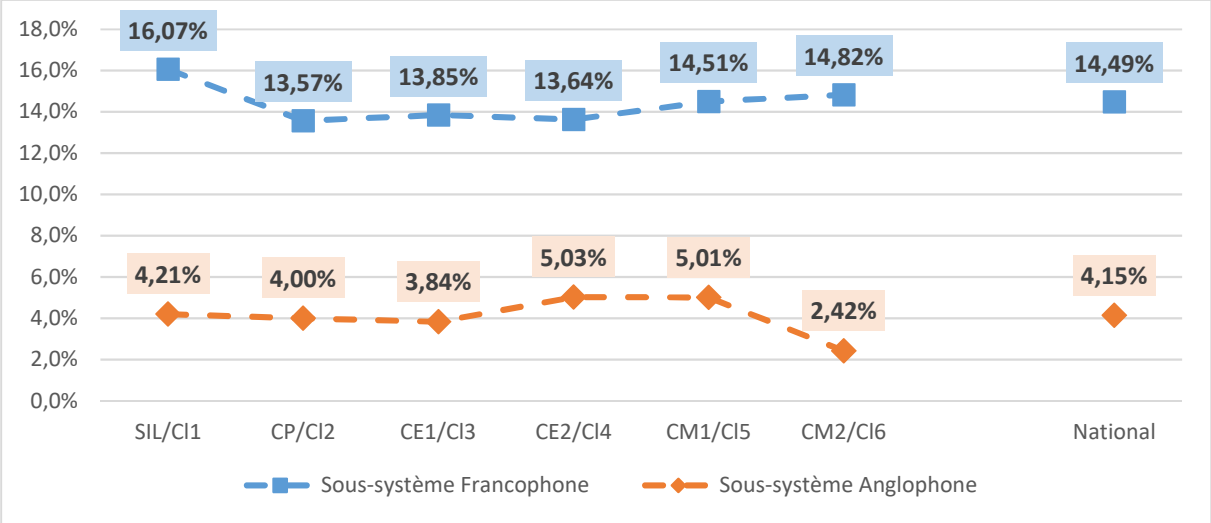

Source : Annuaire statistique 2018/2019, calculs des auteurs

Selon le sous-système, la moyenne de redoublement est encore plus marquée dans le sous-système francophone (14,5%) que dans le sous-système anglophone (4,1%). De plus on observe une certaine régulation des flux dans le sous-système anglophone, avec des taux de redoublement attendus moins en fin de chaque sous-cycle. Comme il a été souvent observé, c'est à l'entrée du cycle que le redoublement est plus important.

b) Le coefficient d'efficacité interne (CEI)

La durée du cycle primaire est la durée nécessaire pour capitaliser la lecture à l'âge adulte. Les insuffisances accumulées par les élèves au niveau de l'école primaire (notamment en écriture, lecture et mathématiques) ont des répercussions importantes lorsqu'ils décident de poursuivre les études ou d'entamer une vie professionnelle. Ces insuffisances démontrent l'urgence d'une prise de conscience par tous les acteurs du secteur éducatif de leurs responsabilités. La qualité de l'enseignement primaire détermine largement la capacité d'un pays à faire face, avec des femmes et des hommes bien formés, aux défis futurs dans tous les domaines. Les abandons précoces sont donc des facteurs de gaspillage vis-à-vis de l'objectif d'alphabétisation durable. L'année-élève est la mesure de consommation du système pour une année scolaire passée par un élève. Le cas idéal est de consommer 6 années-élève pour un élève pour atteindre la fin du cycle primaire. Ainsi les cas de redoublement sont des augmentations du nombre d'années-élèves consommées et les abandons les années élèves consommées sans résultat.

Tableau 16 : Le coefficient d'efficacité interne au primaire (méthode pseudo-longitudinale)

	Sexe	SIL/Cl1	CP/Cl2	CE1/Cl3	CE2/Cl4	CM1/Cl5	CM2/Cl6	Total
Années élèves théoriques utiles	Filles	60	60	60	60	60	60	360
	Garçons	59	59	59	59	59	59	354
	Total	60	60	60	60	60	60	360
Années élèves consommées avec abandons et sans redoublements (profil de rétention)	Filles	100	86	85	80	74	60	484
	Garçons	100	85	83	78	73	59	478
	Total	100	85	84	79	73	60	481
	Filles	116	98	96	90	85	68	554

	Sexe	SIL/Cl1	CP/Cl2	CE1/Cl3	CE2/Cl4	CM1/Cl5	CM2/Cl6	Total
Années élèves consommées avec abandons et redoublements	Garçons	118	97	95	89	84	69	551
	Total	117	97	96	90	84	68	552
CEI	Filles							0,65
	Garçons							0,64
	Total							0,65
CEI sans redoublements	Filles							0,87
	Garçons							0,87
	Total							0,87
CEI sans abandons	Filles							0,74
	Garçons							0,74
	Total							0,75

Source : Annuaires statistiques 2017/2018 et 2018/2019, calculs des auteurs

Le profil de rétention attendu indique que sur 100 élèves (ensemble garçons et filles) entrés cette année 2018/2019 au primaire, il est attendu 60 admissions en dernière année en 2023/2024 en se basant sur les taux de transition actuels entre les années d'études. Ainsi en suivant une cohorte d'enfants de 100 filles et 100 garçons entrés à la SIL/Cl au cours de l'année scolaire 2018/2019, seulement 60 filles et 59 garçons parviendront en 6ième année en 2023/2024.

On déduit clairement que, les années-élèves utiles (le coefficient d'efficacité interne CEI) pour obtenir le résultat de 60 élèves au CM2 en 2024 représenteront 65% des années-élèves consommées. Ce qui laisse supposer qu'on a environ 35% de gaspillage des ressources :

i. d'une part parce que le système éducatif dépense pour assurer l'éducation d'individus qui ne vont pas suivre les six années de scolarisation nécessaires pour leur permettre de conserver leur aptitude à la lecture et à l'écriture à l'âge adulte ;
ii. d'autre part, à cause des redoublements dont le caractère inéquitable (les élèves de niveau scolaire comparable sont traités sur ce plan de façon très différentes d'une classe et d'un établissement à l'autre), ne se traduit pas par une amélioration des acquis scolaires, si ce n'est qu'à un renchérissement du coût de formation avec des conséquences néfastes sur le parcours scolaire de l'élève.

Par conséquent, les redoublements deviendront dans les années qui viennent les véritables sources de gaspillage des ressources allouées au primaire, car sans les redoublements, le coefficient d'efficacité interne serait de 87%.

Chapitre 3 : Qualité de l'offre éducative et conditions d'apprentissage

L'état doit garantir le droit à l'éducation pour tous et donc, il doit rendre accessible l'éducation pour tous sur l'étendue du territoire national. Il s'agit donc d'offrir à tous la chance de pouvoir s'éduquer et d'enlever les obstacles, qu'ils soient d'ordre économique, social ou géographique. Il est donc indispensable de construire des salles de classe en nombre suffisant mais surtout de les équiper et veiller à les maintenir en bon état ; ce qui favorise l'accès et la qualité de l'éducation. La mise à disposition d'infrastructures scolaires et du personnel enseignant en nombre suffisant, accessibles à tous quels que soient le milieu, dotées de commodités requises, en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement, est un point majeur dans l'amélioration des conditions d'encadrement des élèves.

3.1. Analyse de l'offre et des conditions d'apprentissages au préscolaire

3.1.1. Evolution des structures d'accueil du préscolaire en 2014/2015 et 2018/2019

L'évolution quantitative des infrastructures scolaires est un impératif. En effet, pour s'adapter aux nouveaux enjeux et défis notamment ceux se rapportant à l'ODD-4, le rythme de croissance des infrastructures scolaires doit suivre celui de la population scolarisable de manière à améliorer l'offre éducative. Par ailleurs, il est tout aussi important que ces infrastructures scolaires soient opérationnelles.

Dans le Préscolaire, le nombre d'écoles est passé de 9 175 en 2014/2015 à 12 268[6] en 2018/2019, soit un accroissement moyen annuel de 8,48% pendant cette période. Cet accroissement s'observe au niveau du milieu d'implantation des écoles, au niveau de leur statut et au niveau des deux sous-systèmes d'enseignement. Cet accroissement du nombre d'écoles a entrainé une augmentation en salles de classe et en tables bancs.

Figure 38 : Evolution du nombre d'écoles au Préscolaire de 2014/2015 à 2018/2019

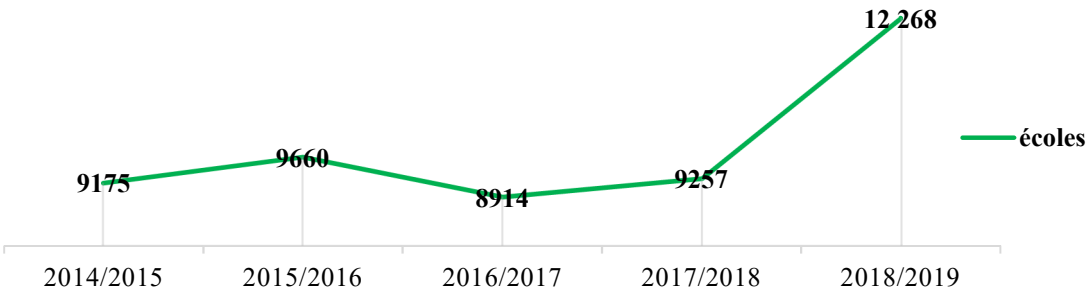

Source : Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2018/2019.

En ce qui concerne les deux sous-systèmes éducatifs, les écoles du Sous-système Anglophone demeurent beaucoup moins nombreuses que les écoles des Sous-système Francophone. En effet, le nombre d'écoles du Sous-système Francophone est passé de 5 870 en 2017/2018 à 7 427 en 2018/2019 ; ce qui représente un taux de croissance de 26,52%. Dans le Sous-système Anglophone en revanche ; l'évolution est très importante. On a observé en

[6] Situation expliquée par la reprise progressive des activités dans les écoles et établissements des régions de Sud-Ouest et de Nord-Ouest et aussi par la création des nouvelles écoles dans les autres régions du triangle national

2017/2018, 3387 écoles Préscolaires et il a été recensé 4 841 écoles Préscolaires du Sous-système Anglophone en 2018/2019 ; soit une croissance de 42,93%.

Figure 39 : Evolution du nombre d'établissements Préscolaires selon le Sous-système d'enseignement de 2014/2015 à 2018/2019

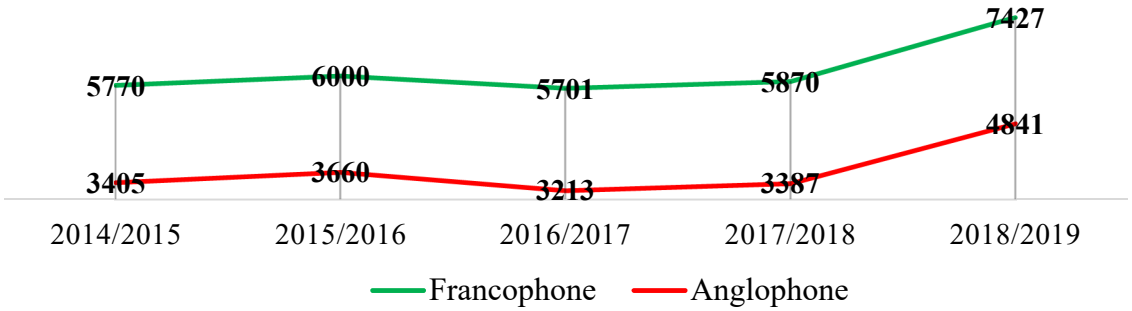

Source : Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2018/2019.

En milieu rural, le nombre d'écoles préscolaires est passé de 4 148 en 2017/2018 à 5 646 en 2018/2019 ; ce qui représente un taux de croissance de 36,11%. En milieu urbain l'évolution est un peu moins importante, de 5 109 écoles préscolaires en 2017/2018, il en a été recensé 6 622 en 2017/2018, soit une évolution de 29,61 %.

Figure 40 : Evolution du nombre d'établissements Préscolaires selon le milieu de 2014/2015 à 2018/2019

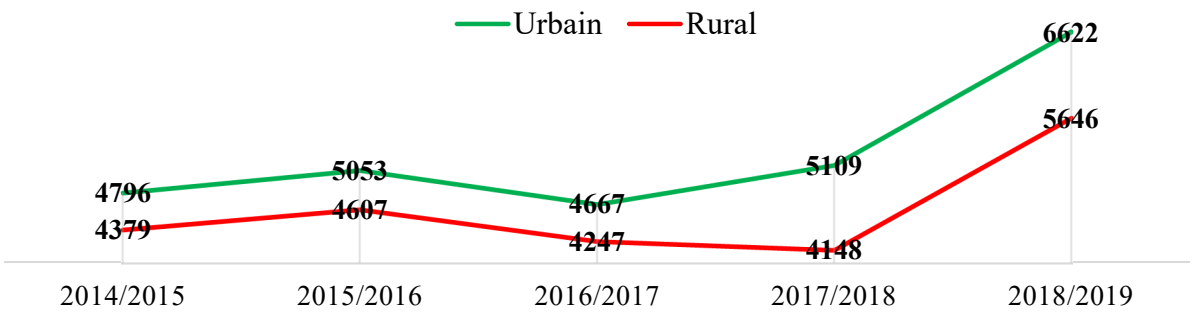

Source : Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2018/2019.

Concernant le statut des écoles préscolaires, le taux d'accroissement annuel moyen au niveau du public s'élève à 3,74% de 2014/2015 à 2018/2019. Il est 3 fois moins élevé que celui du privé qui est de 11,2%. Le nombre d'écoles préscolaires privées évolue donc plus vite que celui du public entre 2014/2015 et 2018/2019. Le nombre des écoles préscolaires communautaires + parents est allé de 286 en 2014/2015 à 583 en 2018/2019, soit une hausse de 26,43% en moyenne durant cette période.

Figure 41 : Evolution du nombre d'établissements Préscolaires selon le statut de 2014/2015 à 2018/2019

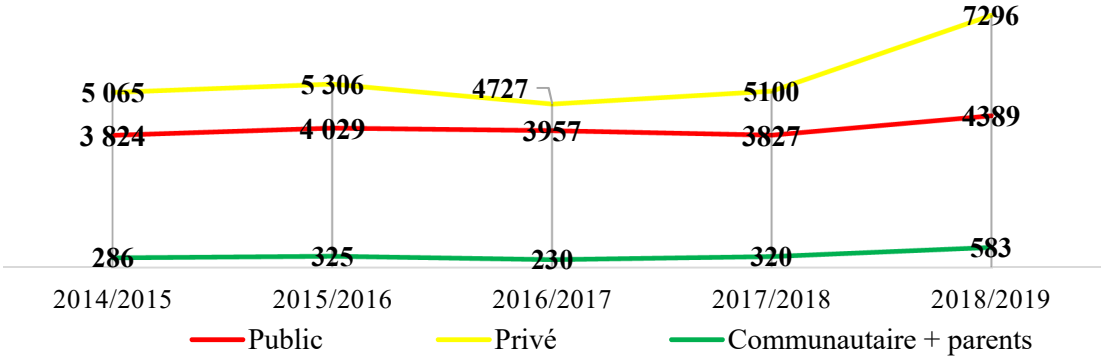

Source : Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2018/2019.

3.1.2. Les infrastructures dans les écoles du préscolaire

En 2018/2019, on note qu'au Préscolaire, sur un total de 24 518 salles de classes, 20 708, soit 84,46% sont en dur, 2 499, soit 10,19% sont en matériaux provisoires et 1 311, soit 5,35% sont en semi-dur.

Au sous-système Francophone comme au sous-système Anglophone du Préscolaire, la majeure partie des salles de classes est en dur et une part considérable est en matériaux provisoires. En effet, la répartition des salles de classes par type de construction et selon les deux sous-systèmes éducatifs du Cameroun représentée dans le graphique ci-dessous montre que, dans le sous-système Francophone, sur un total de 14 529 salles de classes au total, 12 504 sont en dur, soit une proportion de 86,06%. 1 263 soit 8,69% sont en matériaux provisoires et 5,24% sont en semi-dur. Dans le sous-système Anglophone, sur la totalité de 9 989 salles de classes au total, 8 204, soit 82,13% sont en durs et 1 236, soit 12,37% sont en matériaux provisoires.

Figure 42 : Répartition des Salles de classes par type de construction et par sous-système d'enseignement au Préscolaire

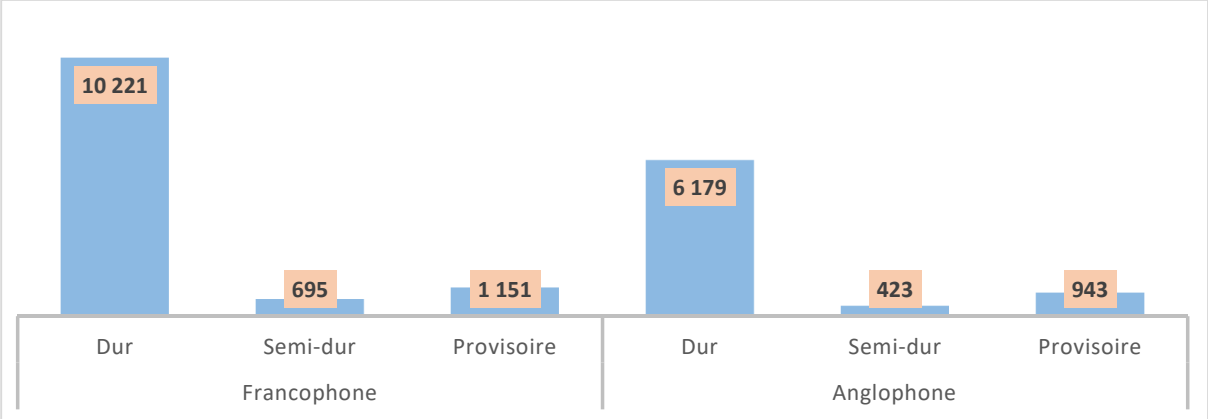

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2018/2019

La répartition des salles de classes par type de construction et selon le statut des écoles du Préscolaires représentée dans le graphique ci-dessous montre encore à suffisance que la majeure partie des salles de classes de Préscolaire sont construites en matériaux durs. Dans Préscolaire public, sur un total de 6 078 salles de classes, 4 289, soit 70,57% sont construites en dur ; 1 275 soit 20,98% sont en matériaux provisoires et 514 soit 8,46% sont en semi-dur. Dans le Préscolaire privé, sur un total de 18 030 salles de classes au total, 16 206 soit une proportion de 89,88% sont en dur, 1 071 soit 5,94% sont en matériaux provisoires et 4,18%

sont en semi-dur. Dans le Préscolaire Communautaire + parents, sur 410 salles de classes au total 213 sont en dur et 153 en matériaux provisoires.

Figure 43 : Répartition des Salles de classes par type de construction et par Statut au Préscolaire

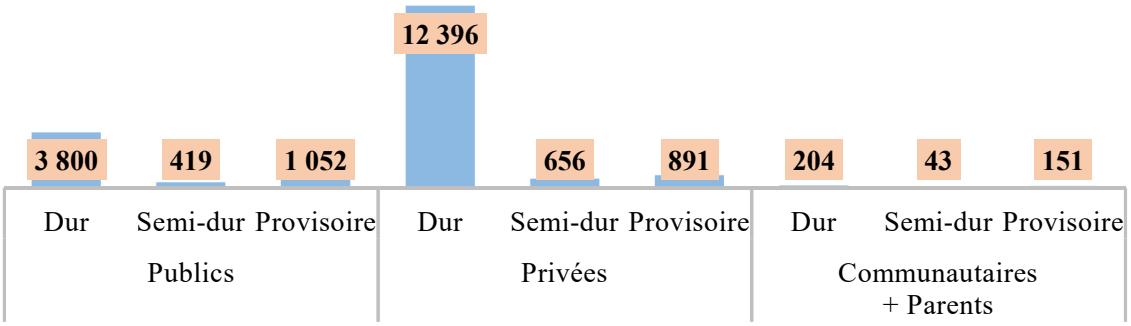

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2018/2019

En milieu urbain comme en milieu rural, la plupart des salles de classes sont en dur dans le cycle Préscolaire au Cameroun. En effet le graphique ci-dessous qui offre la répartition des salles de classes par type de construction et selon le milieu au Préscolaire montre que sur la totalité des 24 518 salles de classe au préscolaire, 15 127 sont construites en dur en milieu urbain soit une proportion en milieu urbain de 89,65% correspondante au 61,70% de la totalité des salles de classes du Préscolaire sur le territoire national. Sur un total de 16 873 salles de classes en milieu urbain, 1 054, soit 6,25% des salles de classes sont en matériaux provisoires. De même, 5 581 soit 73,00% des salles de classes en milieu rural sont en dur. Cette proportion correspond à une part de 22,76% du total des salles de classes du cycle préscolaire. De plus, sur la totalité des 7 645 salles de classes en milieu rural, 1 445 soit 18,90% sont en matériaux provisoires et 619 soit 8,10% sont en semi-dur.

Figure 44 : Répartition des Salles de classes par type de construction et par Milieu au Préscolaire

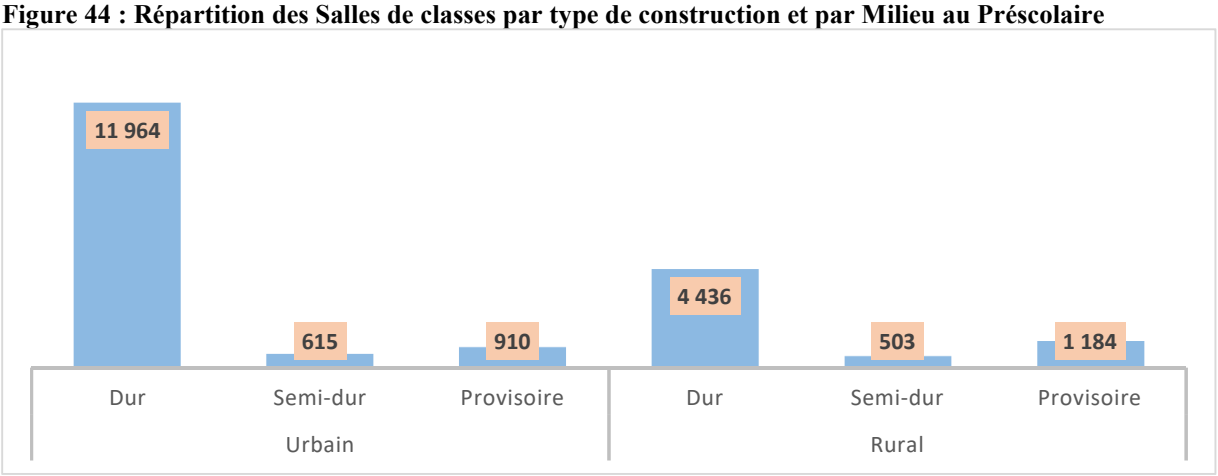

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2018/2019

Le tableau ci-dessous ventile de façon désagrégée, la répartition des salles de classes selon leur état d'occupation, par région et selon le type de construction dans le cycle Préscolaire au Cameroun sur l'année scolaire 2018/2019.

Tableau 17 : Répartition des salles de classes selon leur état d'occupation par région et selon le type de construction dans le Préscolaire

	Public + privée				Public uniquement			
	Dur	Semi-dur	Provisoire	Total	Dur	Semi-dur	Provisoire	Total
CAMEROUN	**16 400**	**1 118**	**2 094**	**19 612**	**3 800**	**419**	**1 052**	**5 271**
ADAMAOUA	288	61	39	388	122	9	26	157
CENTRE	6 413	291	584	7 288	891	94	169	1 154
EST	589	64	210	863	270	28	121	419
EXTRÊME-NORD	394	12	37	443	259	4	20	283
LITTORAL	4 730	161	222	5 113	499	18	60	577
NORD	311	21	48	380	199	14	33	246
NORD-OUEST	534	193	278	1 005	152	71	188	411
OUEST	1 433	228	167	1 828	681	133	104	918
SUD	685	51	169	905	384	26	114	524
SUD-OUEST	1 023	36	340	1 399	343	22	217	582
ZEP	**1582**	**158**	**334**	**2 074**	**850**	**55**	**200**	**1 105**
HORS ZEP	**14 818**	**960**	**1 760**	**17 538**	**2 950**	**364**	**852**	**4 166**

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2018/2019

3.1.3. Commodités dans les écoles du préscolaire

En termes de disponibilité de certaines commodités dans les structures du préscolaire on note que 42% des écoles maternelles publiques disposent de l'électricité, contre seulement 15% si on considère le public uniquement. Alors que seulement 29% des écoles maternelles publiques justifient d'un dispositif d'approvisionnement en eau potable, dans l'ensemble c'est près 51% qui en sont pourvue. Pour ce qui est de la disponibilité des toilettes, on a 46% dans les structures publiques contre 63% dans l'ensemble des structures. Près de 44% des centres préscolaires sont dans une clôture, ce qui permet d'offrir un cadre sécurisé aux enfants contre seulement le 17% pour les structures publiques. En ce qui concerne, les premiers soins de santé à prodiguer aux tous petits on recense des armoires à pharmacies dans 60% des structures préscolaires et dans seulement dans 55% pour les écoles maternelles publiques. Quant à la nutrition et l'alimentation des enfants dans les écoles maternelles, très peu sont dotées de cantine scolaire avec en moyenne seulement 4 cantines pour 100 dans l'ensemble et un peu moins dans le public. Cela peut s'expliquer par le fait que les parents préfèrent assurer eux-mêmes la délicate nutrition de ces enfants en leur donnant des goûters à partir de la maison. De ces constats, il apparait à suffisance que l'offre privée dans ce compartiment du système éducatif est mieux dotée en commodités que l'offre publique. Car on note dans l'ensemble une nette amélioration des indicateurs en considérant tous les ordres d'enseignement.

Tableau 18 : Proportion des écoles du préscolaire disposant des commodités par région suivant l'ordre d'enseignement

Région	Electricité		Eau potable		Toilette		Clôture		Cantine		Armoire à pharmacie	
	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public
CAMEROUN	**42,22%**	**14,72%**	**50,58%**	**29,46%**	**62,88%**	**46,02%**	**43,94%**	**17,11%**	**3,74%**	**2,35%**	**59,67%**	**54,75%**
ADAMAOUA	32,13%	12,50%	38,27%	19,12%	56,32%	43,38%	34,30%	15,44%	1,44%	0,74%	48,38%	44,85%
CENTRE	61,70%	22,10%	64,18%	33,37%	75,39%	48,84%	61,92%	19,78%	0,85%	0,66%	71,34%	61,33%
EST	10,42%	5,38%	20,54%	17,00%	38,10%	36,54%	18,01%	13,31%	4,32%	0,57%	19,79%	17,56%
EXTRÊME-NORD	16,19%	9,69%	29,52%	22,45%	37,46%	36,73%	18,10%	11,22%	0,95%	0,51%	8,89%	6,63%
LITTORAL	59,65%	16,63%	66,32%	32,26%	81,10%	61,79%	66,80%	27,79%	0,83%	0,00%	76,49%	76,43%

Région	Electricité		Eau potable		Toilette		Clôture		Cantine		Armoire à pharmacie	
	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public
NORD	22,78%	18,57%	31,33%	25,71%	39,24%	37,14%	19,30%	12,86%	0,95%	0,00%	42,09%	45,71%
NORD-OUEST	14,20%	7,73%	37,54%	43,41%	43,04%	52,37%	13,04%	8,96%	9,93%	4,57%	35,51%	51,32%
OUEST	34,12%	18,99%	42,62%	28,63%	58,91%	50,28%	36,34%	25,70%	1,68%	0,56%	73,91%	82,68%
SUD	18,30%	12,65%	25,13%	18,18%	44,97%	38,93%	18,69%	10,28%	1,16%	0,00%	40,59%	38,74%
SUD-OUEST	31,15%	10,38%	44,17%	33,67%	50,00%	34,43%	26,56%	14,18%	20,73%	15,95%	54,38%	57,72%
ZEP	**17,85%**	**10,50%**	**27,59%**	**20,56%**	**41,39%**	**37,77%**	**21,14%**	**13,07%**	**2,47%**	**0,45%**	**27,09%**	**25,92%**
HORS ZEP	**45,82%**	**15,80%**	**53,98%**	**31,74%**	**66,06%**	**48,14%**	**47,31%**	**18,15%**	**3,93%**	**2,83%**	**64,48%**	**62,14%**

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2018/2019

Une analyse des diverses commodités dont sont dotées les écoles maternelles par zone d'implantation montre que 61% des celles situées en zone urbaines sont électrifiés contre 20% en milieu rural. Pour ce qui est de l'adduction en eau potable, 66% des structures en milieu urbain sont fournies et disposent d'un petit coin pour le lavage des mains (ce qui permet aux enfants à éviter les contaminations des maladies comme le choléra) contre 32% en milieu rural. Ces deux commodités sont le reflet des localités dans lesquelles les écoles sont situées et sont des facteurs distinctifs entre les milieux urbain et rural. En effet il serait impossible qu'une école dispose de l'électricité alors que la localité n'en a pas, tout comme des adductions en eau potable. En outre 78% des structures en milieu urbain disposent des toilettes contre 45% en milieu rural. Les éléments comme la sécurisation des enceintes préscolaires, les premiers soins de santé sont un peu plus pris en considération en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 19 : Proportion des écoles du préscolaire disposant des commodités par région suivant les zones d'implantation

Région	Electricité		Eau potable		Toilette		Clôture		Cantine		Armoire à pharmacie	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
CAMEROUN	**61,24%**	**19,91%**	**66,46%**	**31,95%**	**77,92%**	**45,24%**	**64,07%**	**20,33%**	**3,26%**	**4,30%**	**71,43%**	**45,87%**
ADAMAOUA	46,20%	4,30%	50,54%	13,98%	70,11%	29,03%	47,28%	8,60%	1,63%	1,08%	59,24%	26,88%
CENTRE	74,32%	39,35%	75,28%	44,53%	83,42%	61,17%	75,82%	37,28%	0,71%	1,11%	79,75%	56,43%
EST	22,92%	2,86%	29,64%	15,04%	53,75%	28,64%	30,83%	10,26%	1,98%	5,73%	30,43%	13,37%
EXTRÊME-NORD	30,47%	6,42%	46,88%	17,65%	58,59%	22,99%	32,03%	8,56%	0,78%	1,07%	11,72%	6,95%
LITTORAL	67,10%	31,50%	72,43%	43,26%	85,43%	64,71%	75,44%	34,16%	0,70%	1,33%	79,41%	65,46%
NORD	43,36%	5,78%	51,05%	15,03%	60,84%	21,39%	34,97%	6,36%	1,40%	0,58%	54,55%	31,79%
NORD-OUEST	36,56%	7,45%	56,25%	31,89%	62,19%	37,26%	33,75%	6,79%	21,56%	6,42%	50,00%	31,13%
OUEST	51,30%	20,55%	63,26%	26,30%	74,18%	46,85%	52,69%	23,42%	2,25%	1,23%	78,51%	70,27%
SUD	31,60%	10,45%	35,42%	19,06%	58,33%	37,09%	35,07%	9,02%	2,08%	0,61%	46,88%	36,89%
SUD-OUEST	55,69%	17,50%	60,64%	35,01%	69,68%	39,06%	45,48%	16,05%	25,07%	18,31%	61,81%	50,24%
ZEP	**34,46%**	**4,36%**	**42,51%**	**15,48%**	**60,31%**	**26,03%**	**36,16%**	**8,94%**	**1,55%**	**3,21%**	**39,41%**	**17,09%**
HORS ZEP	**64,44%**	**22,75%**	**69,33%**	**34,96%**	**80,03%**	**48,74%**	**67,42%**	**22,41%**	**3,47%**	**4,50%**	**75,26%**	**51,13%**

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2018/2019

En faisant une analyse sur la source d'approvisionnement en eau potable, il a été recensé 1 293 écoles maternelles publiques ayant accès au points d'eau dont 1 143 ayant accès aux points d'eau aménagés. La société de distribution d'eau au Cameroun-CAM-WATER est présente dans 54% des écoles publiques. 29% ont accès aux forages et 6% aux puits aménagés.

Tableau 20 : Répartition des points d'eau par statuts des écoles au Préscolaire

		Public 4 389 écoles	Privé 7 879 écoles
AYANT ACCES A UNE SOURCE D'EAU		**1 293**	**4 912**
CAMWATER	*Effectif*	693	2 415
	Taux de couverture	**54%**	**49%**
FORAGE	*Effectif*	375	1 535
	Taux de couverture	**29%**	**31%**
PUITS	*Effectif*	75	523
	Taux de couverture	**6%**	**11%**
Total points d'eau aménagés/construits		**1 143**	**5 559**
MARIGOT		105	205
SRCE AMENAG		45	234

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2018/2019

3.1.4. Offre en personnel enseignant du préscolaire

L'effectif du personnel enseignant a évolué en dents de scies au cours de la période allant de 2014/2015 à 2018/2019. Au cours de la période le plus grand nombre d'enseignant exercent dans le privé, cela va dans le même sens que le nombre de structure d'accueil. Dans le privé, le nombre d'enseignants a augmenté de plus de 1150 de 2015 à 2019, après avoir connu une forte baisse au cours de l'année 2017. En effet en 2016/2017, on observe une diminution de près de 2000 enseignants dans le privé. Dans le secteur public, bien qu'il y ait eu accroissement des structures d'accueil, on a une baisse de près de 100 enseignants entre 2015 et 2019. Car comme dans le privé en 2016/2017, on a une diminution de près de 700 enseignants. Dans les deux ordres d'enseignements, on a une quasi féminisation du personnel enseignant dans le préscolaire avec près de 90% des enseignantes.

Figure 45 : Evolution des effectifs du personnel enseignant dans le préscolaire par ordre d'enseignement sur les 05 dernières années scolaires

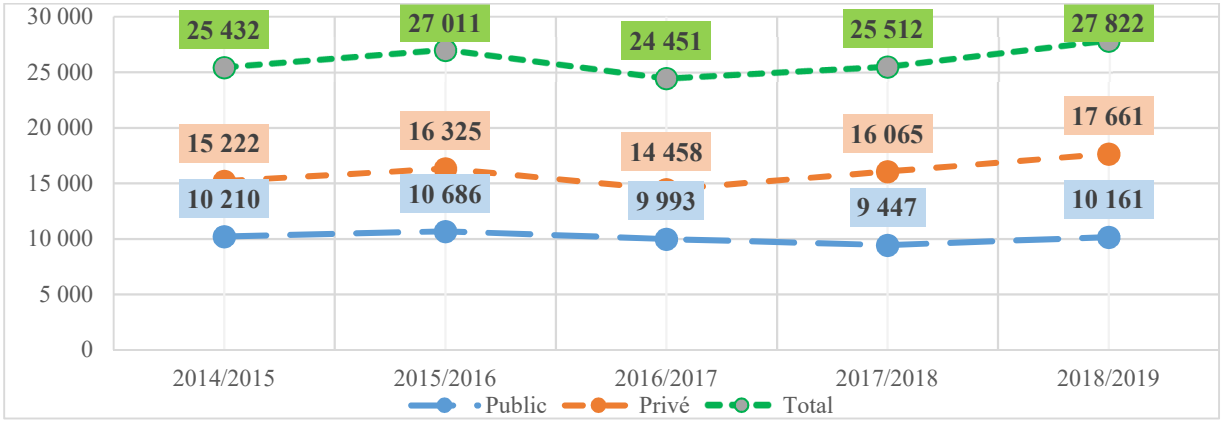

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2014-2015 à 2018-2019

3.1.4.1. Personnel enseignant par région, par ordre selon le sexe

On constate tout d'abord qu'au niveau du Préscolaire les femmes couvrent la majeure partie du corps enseignants. C'est ainsi qu'on les retrouve à plus de 98% dans le Public, à 92,2%

dans le privé et près de 83% dans le Communautaire et Maitre des parents. Cette tendance est défendue dans de nombreuses littératures qui apportent des arguments bien détaillées sur l'importance d'avoir des enseignants de sexe féminin pour les enfants du préscolaire. Selon les régions, on peut voir que la proportion des femmes dans le corps enseignant du préscolaire suit la même tendance du niveau national.

Tableau 21 : Personnel enseignant par région, par ordre et selon le sexe dans le préscolaire

Régions	Public		Privé		Parents + CPC		Ensemble	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CAMEROUN	**98,45%**	**1,55%**	**92,16%**	**7,84%**	**82,65%**	**17,35%**	**94,27%**	**5,73%**
ADAMAOUA	97,89%	2,11%	93,86%	6,14%	75,00%	25,00%	94,39%	5,61%
CENTRE	99,08%	0,92%	93,30%	6,70%	85,29%	14,71%	94,69%	5,31%
EST	96,67%	3,33%	84,78%	15,22%	78,61%	21,39%	90,25%	9,75%
EXTRÊME-NORD	91,07%	8,93%	87,26%	12,74%	76,67%	23,33%	89,17%	10,83%
LITTORAL	99,51%	0,49%	94,06%	5,94%	96,49%	3,51%	95,03%	4,97%
NORD	97,15%	2,85%	92,82%	7,18%	88,46%	11,54%	95,36%	4,64%
NORD-OUEST	99,05%	0,95%	64,03%	35,97%	72,73%	27,27%	86,84%	13,16%
OUEST	99,38%	0,62%	95,30%	4,70%	89,80%	10,20%	97,71%	2,29%
SUD	99,04%	0,96%	92,65%	7,35%	84,78%	15,22%	96,51%	3,49%
SUD-OUEST	99,38%	0,62%	80,63%	19,37%	80,00%	20,00%	90,87%	9,13%
ZEP	**95,28%**	**4,72%**	**89,06%**	**10,94%**	**79,27%**	**20,73%**	**91,72%**	**8,28%**
HORS ZEP	**99,24%**	**0,76%**	**92,37%**	**7,63%**	**88,61%**	**11,39%**	**94,63%**	**5,37%**

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2018-2019, calculs des auteurs

3.1.4.2. Répartition du personnel enseignant par statut, par milieu dans le préscolaire Public

La répartition des enseignants du préscolaire public selon le statut, montre que 47% des enseignants sont dans la catégorie des contractualisé, 18% dans celle des contractuels, 17% de fonctionnaires et 19% des dans celle des « maîtres des parents » que le gouvernement essaye de faire disparaitre depuis des années. C'est dans cette perspective que l'on peut inscrire le recrutement de 9 000 enseignants à travers le Programme d'Amélioration de l'Equité et de la Qualité de l'Education (PAEQUE),

La recrudescence des effectifs des « maîtres des parents » s'expliquerait par le fait que ce sont des enseignants volontaires qui décident de donner un coup de main à une communauté et ils sont pris en charge financièrement par la communauté, tandis que les enseignants des autres catégories le sont par l'Etat. Concernant le genre on peut voir que bien que les hommes soient très minoritaires, la proportion des enseignants hommes qui ont le statut de fonctionnaire est très largement supérieure aux enseignants femmes et idem chez les maîtres des parents.

Tableau 22 : Proportion des enseignants du préscolaire public par sexe suivant le statut (en pourcentage)

Régions	Fonctionnaire (%)			Contractuel (%)			Contractualisé (%)			Maîtres des parents (%)		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T
CAMEROUN	**17,0**	**11,39**	**16,94**	**17,62**	**12,03**	**17,54**	**47,04**	**25,32**	**46,70**	**18,31**	**51,27**	**18,83**
ADAMAOUA	9,68	0,00	9,47	10,75	0,00	10,53	54,84	16,67	54,04	24,73	83,33	25,96
CENTRE	19,28	4,35	19,14	17,01	13,04	16,97	44,88	43,48	44,86	18,83	39,13	19,02
EST	10,64	43,48	11,74	22,49	30,43	22,75	49,63	13,04	48,41	17,24	13,04	17,10
EXTRÊME-NORD	3,63	0,00	3,31	9,98	1,85	9,26	47,19	11,11	43,97	39,20	87,04	43,47
LITTORAL	26,19	16,67	26,14	15,06	16,67	15,07	43,37	33,33	43,32	15,38	33,33	15,47

Régions	Fonctionnaire (%)			Contractuel (%)			Contractualisé (%)			Maîtres des parents (%)		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T
NORD	5,42	7,69	5,48	21,67	15,38	21,49	60,50	23,08	59,43	12,42	53,85	13,60
NORD-OUEST	15,16	25,00	15,26	22,26	25,00	22,29	58,60	50,00	58,52	3,97	0,00	3,93
OUEST	20,49	25,00	20,52	11,81	8,33	11,79	41,45	41,67	41,45	26,24	25,00	26,23
SUD	13,92	0,00	13,79	11,14	12,50	11,15	52,66	50,00	52,64	22,28	37,50	22,42
SUD-OUEST	16,46	0,00	16,36	40,52	20,00	40,40	42,39	40,00	42,38	0,62	40,00	0,87
ZEP	**7,32**	**11,46**	**7,51**	**17,06**	**10,42**	**16,75**	**52,16**	**13,54**	**50,34**	**23,45**	**64,58**	**25,39**
HORS ZEP	**19,36**	**11,29**	**19,30**	**17,76**	**14,52**	**17,74**	**45,80**	**43,55**	**45,78**	**17,08**	**30,65**	**17,18**

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2018-2019, calculs des auteurs

Dans la région de l'Extrême-Nord 4 enseignants sur 10 du préscolaire sont dans la catégorie des « maîtres des parents », c'est la plus forte proportion tandis que les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest ont les plus faibles proportions des « maîtres des parents » (moins de 4%). Il reste à espérer que les prochains recrutements lancés par le PAREC aideront à la diminution effective de cette catégorie.

Figure 46 : Proportion des enseignants du préscolaire public selon leur mode de prise en charge

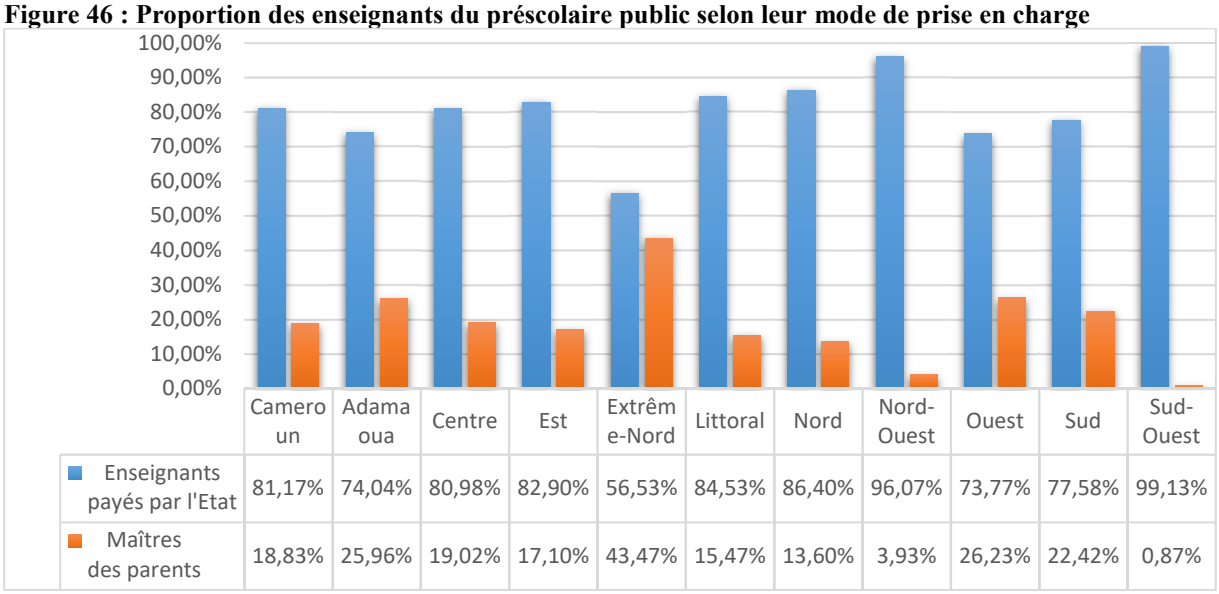

	Cameroun	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest
Enseignants payés par l'Etat	81,17%	74,04%	80,98%	82,90%	56,53%	84,53%	86,40%	96,07%	73,77%	77,58%	99,13%
Maîtres des parents	18,83%	25,96%	19,02%	17,10%	43,47%	15,47%	13,60%	3,93%	26,23%	22,42%	0,87%

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019

En analyse la répartition des enseignants selon le milieu de résidence de l'école, on constate que la mise à disposition des enseignants dans le préscolaire se fait selon l'offre des structures d'accueil. On peut dire que 4 enseignants sur 9 sont en milieu rural. Le Nord-Ouest et le Sud-Ouest ont près de 70% d'enseignant en zone rurale.

Figure 47 : Répartition en pourcentage des enseignants du préscolaire public selon le milieu et par région

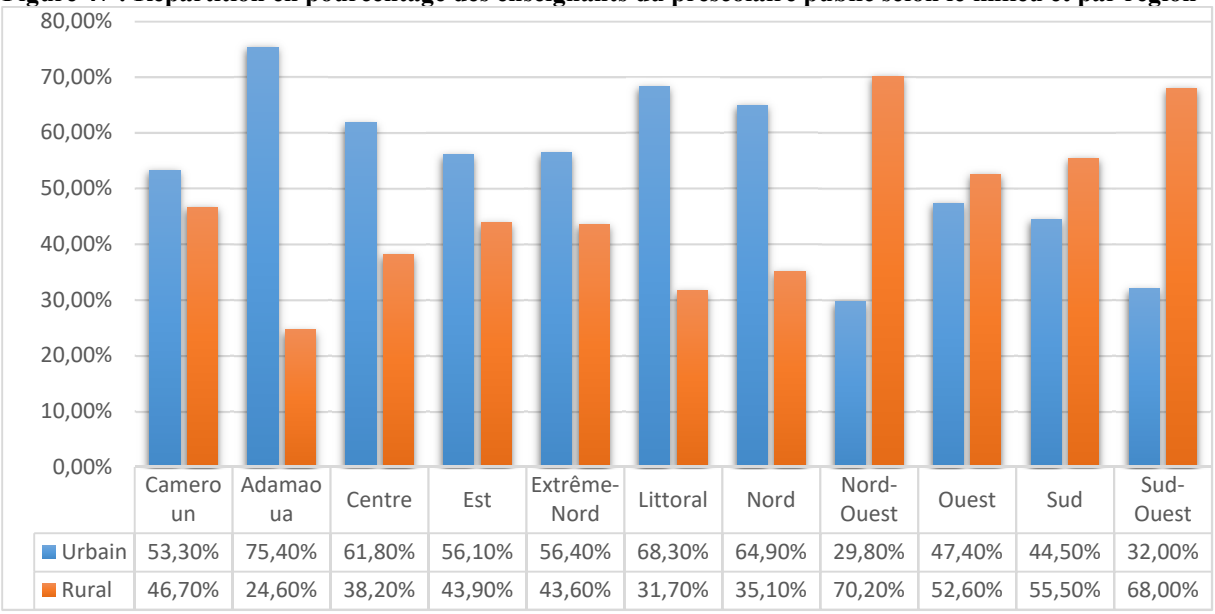

	Cameroun	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest
Urbain	53,30%	75,40%	61,80%	56,10%	56,40%	68,30%	64,90%	29,80%	47,40%	44,50%	32,00%
Rural	46,70%	24,60%	38,20%	43,90%	43,60%	31,70%	35,10%	70,20%	52,60%	55,50%	68,00%

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019

3.2. Analyse de l'offre au primaire

3.2.1. Evolution des structures d'accueil du primaire en 2014/2015 et 2018/2019

Au niveau de l'enseignement primaire, de 2014/2015 à 2018/2019, le nombre d'écoles est passé de 19 136 à 22 463, soit un accroissement annuel moyen de 4,53%. D'une façon générale, la tendance est donc à la hausse7. Cet accroissement s'observe au niveau du milieu d'implantation des écoles, au niveau de leur statut et au niveau des deux sous-systèmes d'enseignement. Cet accroissement du nombre d'écoles a entrainé une augmentation en salles de classe et en tables bancs.

Figure 48 : Evolution du nombre d'écoles au Primaires de 2014/2015 à 2018/2019

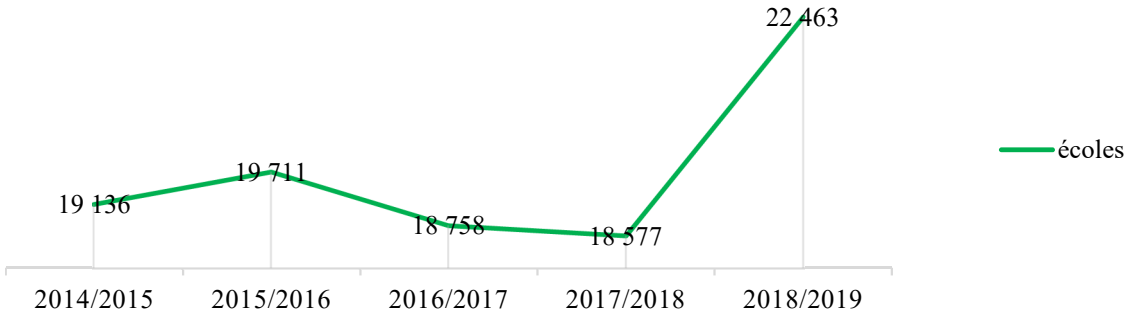

Source : Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2018/2019.

En ce qui concerne les deux sous-systèmes éducatifs, les écoles Primaires du Sous-système Anglophone demeurent beaucoup moins nombreuses que les écoles des Sous-système Francophone. En effet, le nombre d'écoles du Sous-système Francophone est passé de 13 475

[7] Situation expliquée par la reprise progressive des activités dans les écoles et établissements des régions de Sud-Ouest et de Nord-Ouest et aussi par la création des nouvelles écoles dans les autres régions du triangle national.

en 2017/2018 à 15 618 en 2018/2019 ; ce qui représente un taux de croissance de 15,90%. Dans le Sous-système Anglophone, on a observé en 2017/2018, 5 102 écoles Primaires et il a été recensé 6 845 écoles Primaires dans le Sous-système Anglophone en 2018/2019 ; soit une croissance importante de 34,16%.

Figure 49 : Evolution du nombre d'établissements Primaires selon le Sous-système d'enseignement de 2014/2015 à 2018/2019

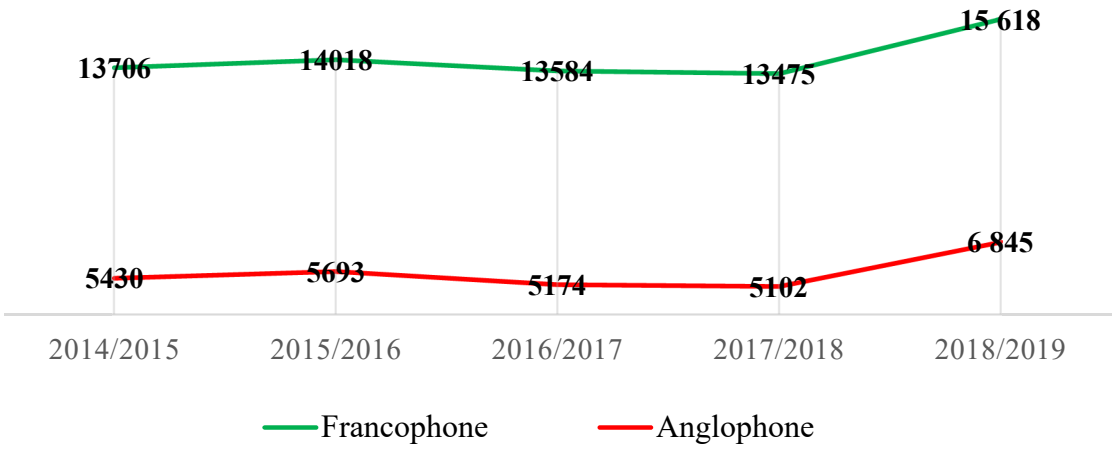

Source : Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2018/2019.

De 2014/2015 en 2018/2019, le nombre d'écoles en milieu rural est passé de 13 214 à 14 505, avec un taux d'accroissement moyen annuel de 2,71%. Tandis qu'en milieu urbain, ce nombre est passé de 5 922 à 7 958 avec un taux d'accroissement moyen annuel de 8,37%. Le taux de croissance des écoles en milieu rural est trois fois plus élevé que celui en milieu urbain.

Figure 50 : Evolution du nombre d'établissements Primaires selon le milieu de 2014/2015 à 2018/2019

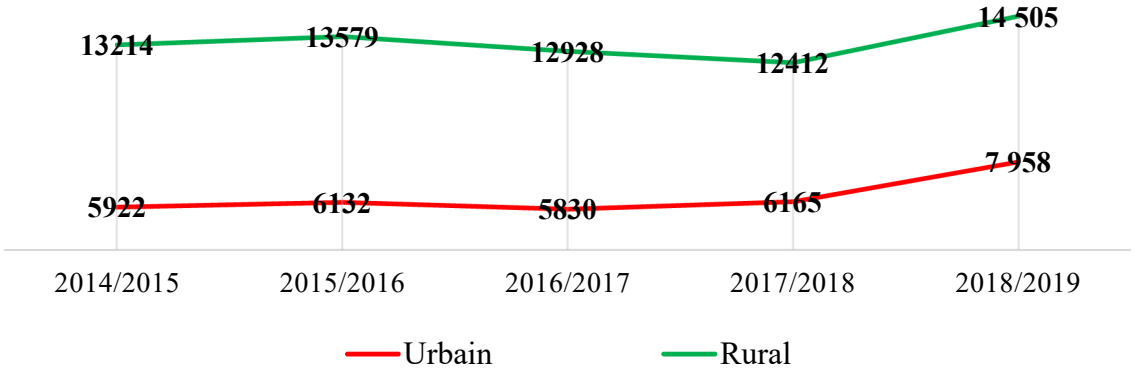

Source : Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2018/2019.

Concernant le statut des écoles préscolaires, le taux d'accroissement annuel moyen au niveau du nombre des écoles publiques du Primaire s'élève à 2,11% de 2014/2015 à 2018/2019. Il est plus de 4 fois moins élevé que celui des écoles privées du Primaire ; qui s'élève à 9,52%. Le nombre d'écoles Primaire privées évolue donc plus vite que celui des écoles Primaires publiques entre 2014/2015 et 2018/2019. Le nombre des écoles Primaires communautaires + parents est allé de 762 en 2014/2015 à 891 en 2018/2019, soit une hausse de 14,75% en moyenne durant cette période.

Figure 51 : Evolution du nombre d'établissements Primaires selon le statut de 2014/2015 à 2018/2019

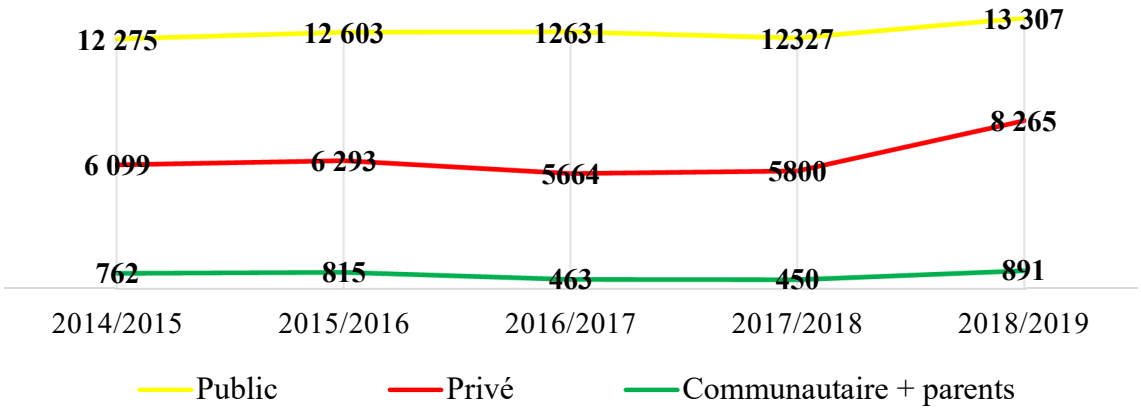

Source : Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2018/2019.

3.2.2. Les infrastructures dans les écoles du primaire

En 2018/2019, on note qu'au Primaire, sur un total de 111 367 salles de classes recensées au total, 90 148, soit 80,95% sont en dur, 13 318, soit 11,96% sont en matériaux provisoires et 7 901, soit 7,09% sont en semi-dur

Selon le sous-système, la majeure partie des salles de classes sont en dur et une part importante en en matériaux provisoires. En effet, comme représenté sur le graphique ci-dessous qui donne la répartition des salles de classes par type de construction et selon les deux sous-système éducatifs e vigueur au Cameroun ; sur un total de 79 333 salles de classes du sous-système Francophone, 65 089 soit 82,05% sont en dur ; 9 353 soit 11,19% sont en matériaux provisoires et 6,17% sont en semi-durs. Dans le sous-système Anglophone, sur un total de 32 034 salles de classes, 25 059 soit 78,23% sont en dur, 3 965 soit 12,38% sont en matériaux provisoires et 3010 soit 9,40% sont en semi-dur.

Figure 52 : Répartition des Salles de classes par type de construction et par sous-système d'enseignement au Primaire

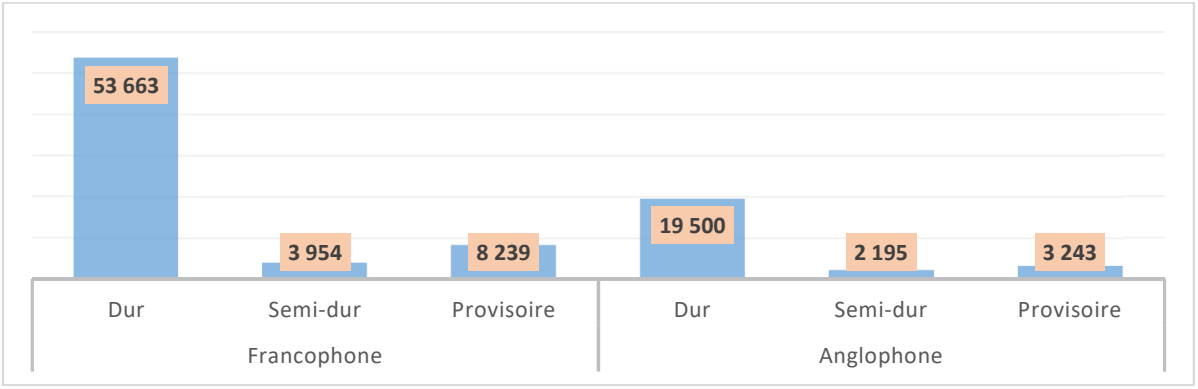

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2018/2019

La répartition des salles de classes par type de construction et selon le statut des écoles du Primaires représentée dans le graphique ci-dessous fait encore observer que la majeure partie des salles de classes du Primaire sont construites en matériaux durs. Dans Primaire public, sur un total de 63 722 salles de classes, 49 886, soit 78,27% sont construites en dur, 8 643 soit 14,03% sont en matériaux provisoires et 4 893 soit 7,68% sont en semi-dur. Dans le Primaire privé, sur un total de 46 653 salles de classes au total, 39 978 soit une proportion de 85,69% sont en dur, 3 745 soit 8,03% sont en matériaux provisoires et 2 930 soit 6,28% sont en semi-

dur. Dans le Primaire Communautaire + parents, sur 992 salles de classes au total 284 sont en dur et 630 soit 63,51% en matériaux provisoires.

Figure 53 : Répartition des Salles de classes par type de construction et par Statut au Primaire

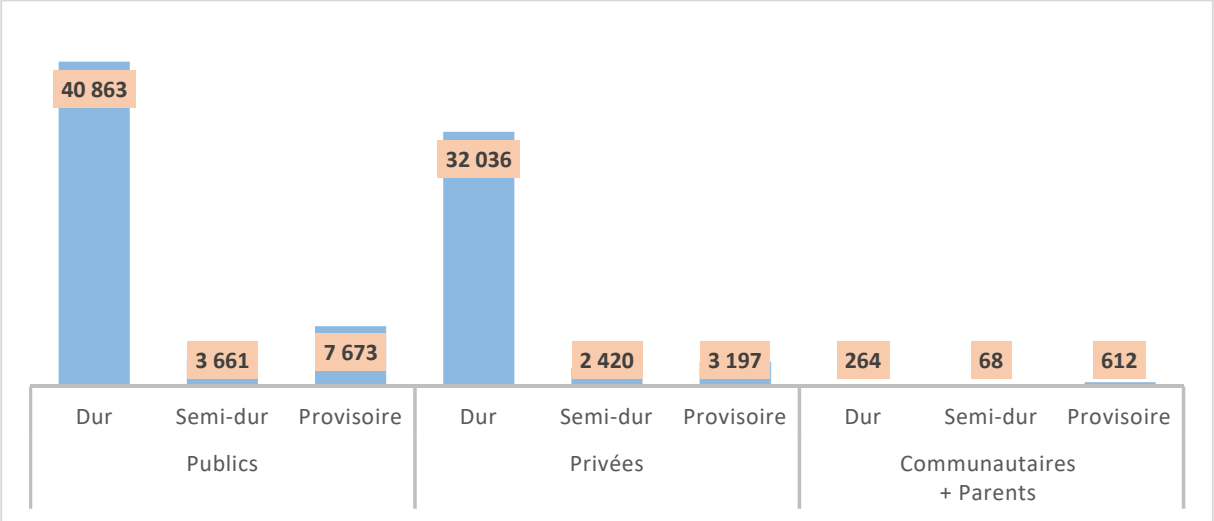

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2018/2019

De même, en milieu urbain comme en milieu rural, la plupart des salles de classes sont en dur dans le cycle Primaire au Cameroun. En effet le graphique ci-dessous qui offre la répartition des salles de classes par type de construction et selon le milieu au Primaire montre que sur la totalité des 111 367 salles de classe au primaire, 49 886 sont construites en dur en milieu urbain soit une proportion en milieu urbain de 97,76% correspondante au 44,79% de la totalité des salles de classes du Primaire sur le territoire national. Sur un total de 51 027 salles de classes en milieu urbain, 3 357, soit 6,58% des salles de classes en milieu urbain sont en matériaux provisoires. De même, 44 723 soit 74,12% des salles de classes en milieu rural sont en dur. Cette proportion correspond à une part de 40,16% du total des salles de classes du cycle primaire. De plus, sur la totalité des 60 340 salles de classes en milieu rural, 9 961 soit 16,51% sont en matériaux provisoires et 5 656 soit 9,37% sont en semi-dur.

Figure 54 : Répartition des Salles de classes par type de construction et par Milieu au Préscolaire

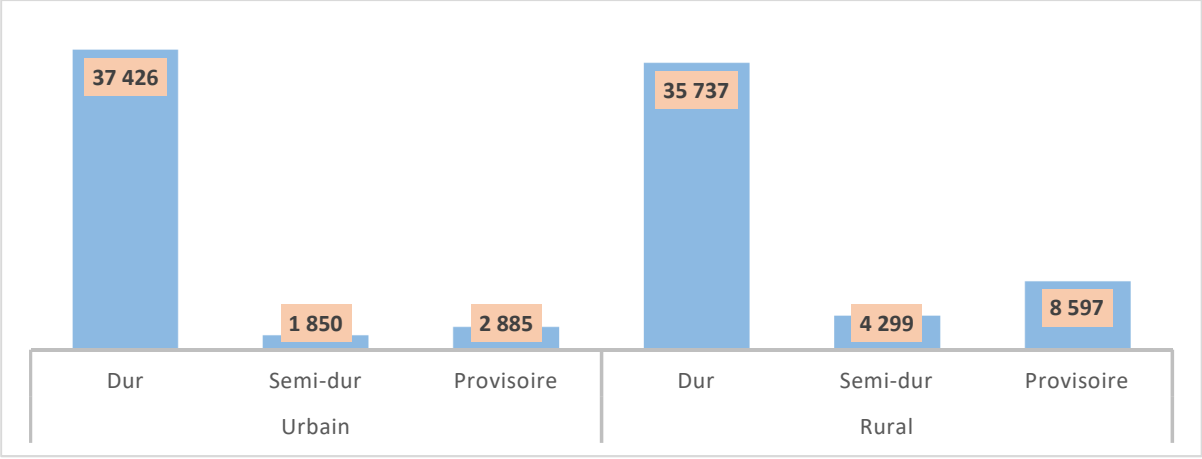

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2018/2019

Le tableau ci-dessous ventile de façon désagrégée, la répartition des salles de classes selon leur état d'occupation, par région et selon le type de construction dans le cycle Primaire au Cameroun sur l'année scolaire 2018/2019.

Tableau 23 : Répartition des salles de classes selon le type de construction par région dans le Primaire

	Public + privée				Public uniquement			
	Dur	Semi-dur	Provisoire	Total	Dur	Semi-dur	Provisoire	Total
CAMEROUN	**73 163**	**6 149**	**11 482**	**90 794**	**40863**	**3661**	**7 673**	**5 2197**
ADAMAOUA	3 129	295	470	3 894	2 617	124	418	3 159
CENTRE	19 397	1 004	1 848	22 249	7 284	455	657	8 396
EST	3 631	380	504	4 515	2 941	287	432	3 660
EXTRÊME-NORD	8 429	489	2 524	11 442	7 416	328	2 051	9 795
LITTORAL	14 084	443	1 106	15 633	3 410	85	310	3 805
NORD	4 893	356	1 372	6 621	4 361	315	1 203	5 879
NORD-OUEST	2 985	1 264	643	4 892	1 579	737	434	2 750
OUEST	8 065	1 393	1 357	10 815	5 474	918	1 005	7 397
SUD	3 662	157	405	4 224	3 049	122	274	3 445
SUD-OUEST	4 888	368	1 253	6 509	2 732	290	889	3 911
ZEP	**20 082**	**1 520**	**4 870**	**26 472**	**17 335**	**1 054**	**4 104**	**22 493**
HORS ZEP	**53 081**	**4 629**	**6 612**	**64 322**	**23 528**	**2 607**	**3 569**	**29 704**

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2018/2019

3.2.3. Commodités dans les écoles du primaire

En termes de disponibilité de certaines commodités dans les structures du primaire on note que 27% des écoles primaires publiques disposent de l'électricité, contre seulement 10% si on considère le public uniquement. Alors que seulement 31% des écoles primaires publiques justifient d'un dispositif d'approvisionnement en eau potable, dans l'ensemble c'est près 42% qui en sont pourvue. Pour ce qui est de la disponibilité des toilettes, on a 45% dans les structures publiques contre 51% dans l'ensemble des structures. Près de 24% des écoles primaires sont dans une clôture, ce qui permet d'offrir un cadre sécurisé aux enfants contre seulement le 7% pour les structures publiques. En ce qui concerne, les premiers soins de santé à prodiguer aux élèves on recense des armoires à pharmacies dans 42% des structures primaires et dans seulement dans 32% pour les écoles primaires publiques. Quant à la nutrition et l'alimentation des enfants dans les écoles primaires, très peu sont dotées de cantine scolaire avec en moyenne seulement 2 cantines pour 100 écoles. Cela peut s'expliquer par le fait que les parents préfèrent assurer eux-mêmes la délicate nutrition de ces enfants en leur donnant des goûters à partir de la maison. De ces constats, il apparait à suffisance que l'offre privée dans ce compartiment du système éducatif est mieux dotée en commodités que l'offre publique. Car on note dans l'ensemble une nette amélioration des indicateurs en considérant tous les ordres d'enseignement. Toutefois selon que l'école se trouve dans la ZEP ou pas, il apparait une faible disponibilité de commodité dans les écoles de la ZEP en général par rapport aux écoles Hors ZEP.

Tableau 24 : Proportion des écoles du primaire disposant des commodités par région suivant l'ordre d'enseignement

Région	Electricité		Eau potable		Toilette		Clôture		Cantine		Armoire à pharmacie	
	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public
CAMEROUN	**27,38%**	**10,76%**	**42,07%**	**31,33%**	**51,26%**	**44,92%**	**24,17%**	**6,55%**	**1,35%**	**1,18%**	**41,71%**	**32,22%**
ADAMAOUA	12,29%	7,41%	28,62%	26,15%	38,16%	39,58%	9,05%	4,01%	0,16%	0,10%	20,61%	17,84%
CENTRE	51,98%	21,54%	54,90%	29,39%	64,32%	46,39%	48,92%	12,67%	0,39%	0,10%	61,38%	38,89%
EST	10,38%	5,41%	28,54%	26,12%	43,91%	43,88%	4,82%	2,76%	0,74%	0,00%	10,38%	6,43%
EXTRÊME-NORD	5,55%	4,54%	34,98%	36,60%	44,99%	49,55%	3,96%	3,01%	4,18%	5,17%	2,99%	2,70%
LITTORAL	57,86%	25,00%	63,33%	39,01%	76,01%	62,68%	59,56%	19,44%	0,27%	0,00%	70,64%	56,52%

Région	Electricité		Eau potable		Toilette		Clôture		Cantine		Armoire à pharmacie	
	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public
NORD	6,19%	3,79%	29,44%	28,11%	33,91%	35,24%	5,11%	3,21%	1,45%	1,35%	12,97%	11,94%
NORD-OUEST	9,85%	5,41%	43,27%	52,55%	27,96%	31,53%	7,72%	5,10%	2,64%	1,24%	45,35%	68,47%
OUEST	23,40%	15,56%	34,06%	25,18%	54,47%	54,65%	15,43%	6,79%	0,59%	0,13%	53,25%	56,03%
SUD	16,33%	12,59%	21,30%	17,88%	45,71%	44,13%	8,33%	5,61%	0,59%	0,00%	28,11%	25,50%
SUD-OUEST	21,88%	7,79%	36,20%	26,67%	45,17%	41,27%	14,50%	4,94%	2,48%	0,00%	56,04%	61,14%
ZEP	**7,72%**	**4,98%**	**31,31%**	**30,71%**	**40,71%**	**42,99%**	**5,30%**	**3,19%**	**2,17%**	**2,38%**	**9,95%**	**8,45%**
HORS ZEP	**36,45%**	**15,17%**	**47,04%**	**31,80%**	**56,13%**	**46,39%**	**32,88%**	**9,12%**	**0,97%**	**0,27%**	**56,37%**	**50,35%**

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2018/2019

Une analyse des diverses commodités dont sont dotées les écoles primaires par zone d'implantation montre que 58% des celles situées en zone urbaines sont électrifiés contre 10% en milieu rural. Pour ce qui est de l'adduction en eau potable, 66% des structures en milieu urbain sont fournies et disposent d'un petit coin pour le lavage des mains (ce qui permet aux enfants à éviter les contaminations des maladies comme le choléra) contre 30% en milieu rural. Ces deux commodités sont le reflet des localités dans lesquelles les écoles sont situées et sont des facteurs distinctifs entre les milieux urbain et rural. En effet il serait impossible qu'une école dispose de l'électricité alors que la localité n'en a pas, tout comme des adductions en eau potable. En outre 75% des structures en milieu urbain disposent des toilettes contre 38% en milieu rural. Les éléments comme la sécurisation des enceintes primaires, les premiers soins de santé sont un peu plus pris en considération en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 25 : Proportion des écoles du primaire disposant des commodités par région suivant les zones d'implantation

Région	Electricité		Eau potable		Toilette		Clôture		Cantine		Armoire à pharmacie	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
CAMEROUN	**58,14%**	**10,50%**	**65,80%**	**29,06%**	**74,70%**	**38,40%**	**56,02%**	**6,69%**	**1,21%**	**1,43%**	**63,17%**	**29,93%**
ADAMAOUA	39,49%	3,03%	53,82%	20,04%	60,83%	30,44%	31,85%	1,30%	0,32%	0,11%	35,03%	15,71%
CENTRE	73,81%	27,46%	73,70%	33,80%	79,18%	47,64%	73,50%	21,30%	0,54%	0,22%	77,02%	43,82%
EST	29,82%	2,84%	42,40%	23,16%	63,16%	36,44%	13,16%	1,59%	1,46%	0,45%	22,81%	5,56%
EXTRÊME-NORD	23,20%	2,19%	56,76%	30,83%	68,92%	40,44%	19,37%	1,03%	2,25%	4,55%	4,28%	2,74%
LITTORAL	69,27%	24,74%	73,26%	34,51%	83,09%	55,47%	74,56%	16,02%	0,31%	0,13%	78,02%	49,22%
NORD	31,35%	1,29%	57,10%	24,05%	60,73%	28,68%	27,06%	0,84%	1,65%	1,41%	31,35%	9,39%
NORD-OUEST	37,54%	5,39%	61,85%	40,28%	54,15%	23,75%	32,92%	3,66%	6,46%	2,03%	50,77%	44,48%
OUEST	41,32%	15,49%	56,89%	24,00%	70,39%	47,45%	35,81%	6,44%	0,83%	0,49%	64,05%	48,48%
SUD	40,51%	7,75%	38,91%	15,05%	65,59%	38,65%	20,90%	3,88%	1,29%	0,34%	38,26%	24,52%
SUD-OUEST	53,33%	12,03%	58,93%	29,07%	68,00%	38,01%	39,47%	6,68%	6,13%	1,34%	64,80%	53,30%
ZEP	**30,22%**	**2,18%**	**52,67%**	**26,04%**	**63,93%**	**34,99%**	**22,31%**	**1,11%**	**1,50%**	**2,34%**	**21,53%**	**7,10%**
HORS ZEP	**64,12%**	**15,87%**	**68,60%**	**31,01%**	**77,01%**	**40,61%**	**63,23%**	**10,30%**	**1,14%**	**0,84%**	**72,08%**	**44,68%**

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2018/2019

En faisant une analyse sur la source d'approvisionnement en eau potable, il a été recensé 4 169 écoles primaires publiques ayant accès au points d'eau dont 3 510 ayant accès aux points d'eau aménagés. La société de distribution d'eau au Cameroun-CAM-WATER est présente dans 29% des écoles publiques. 49% ont accès aux forages et 7% aux puits aménagés.

Tableau 26 : Répartition des points d'eau par statuts des écoles au Primaire

		Public 13 307 écoles	Privé 8 265 écoles
AYANT ACCES A UNE SOURCE D'EAU		**4 169**	**5 282**
CAMWATER	*Effectif*	1 204	2 933
	Taux de couverture	28,87%	55,54%
FORAGE	*Effectif*	2 034	1 421
	Taux de couverture	*48,78%*	26,90%
PUITS	*Effectif*	272	415
	Taux de couverture	6,5%	7,85%
Total points d'eau aménagés/construits		**3 510**	**4 769**
MARIGOT		239	308
SRCE AMENAG		420	205

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2018/2019

3.2.4. Offre en personnel enseignant du primaire

Comme observé au niveau du préscolaire, l'effectif du personnel enseignant au primaire a également évolué en dents de scies au cours de la période allant de 2014/2015 à 2018/2019. A l'inverse du préscolaire, au cours de la période le plus grand nombre d'enseignant exercent dans le public, cela évoluant dans le même sens que le nombre de structure d'accueil. En général, bien qu'il y ait eu accroissement des structures d'accueil, on note une baisse d'enseignants entre 2015 et 2018. Cette tendance est observée également dans le public.

Globalement, le système éducatif primaire au cour de l'année scolaire 2018/2019 est porté par deux grands ordres d'enseignement à savoir le Public et le Privé avec respectivement 56 749 et 38 892 enseignants, soit 54% pour le Public et 45% pour le Privé. Mais les 1% restant soient 905 enseignants se trouvent dans le Communautaire. Il est bon de noter comparativement aux données de l'année scolaire 2017/2018 la légère augmentation de 1,3% dans le public et 1,6% dans le Privé. Dans ce même sciage les effectifs des enseignants du communautaire est 715 en 2017/2018 à 905 en 2018/2019.

Figure 55 : Evolution des effectifs du personnel enseignant dans le primaire par ordre d'enseignement sur les 05 dernières années scolaires

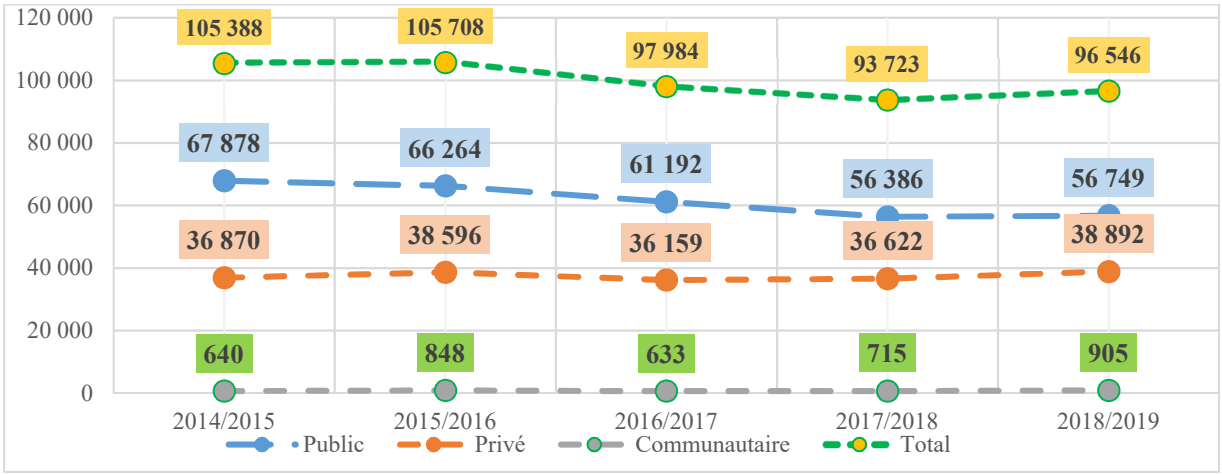

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2014-2015 à 2018-2019

3.2.4.1. Personnel enseignant par région, par ordre selon le sexe

L'encadrement pédagogique au primaire étant assuré par un personnel constitué de 96 546 enseignants craie en main, on a en majorité les enseignants de sexe féminin (56% de femmes contre 44% d'hommes). Cette vue d'ensemble qui est construit sur un déséquilibre suivant le sexe du personnel enseignant cache d'énormes disparités lorsque l'analyse est portée sur découpage administratif par région. A des degrés divers, les enseignants femmes sont majoritaires par rapport aux enseignants hommes dans sept régions du Cameroun sauf dans les régions du septentrion notamment l'Adamaoua (45% d'enseignantes), du Nord (29% de femmes) et de l'Extrême-nord (20% de femmes). Par ailleurs, la supériorité numérique des femmes dans l'enseignement primaire est davantage marquée dans les régions du Sud-ouest (67%), du littoral (67%), du Centre (66%), de l'Ouest (66%) et du Nord-ouest (60%).

Tableau 27 : Proportion du Personnel enseignant par région, par ordre et selon le sexe dans le primaire en 2018/2019

Régions	Public		Privé		Parents + CPC		Ensemble	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CAMEROUN	**49,53%**	**50,47%**	**64,94%**	**35,06%**	**25,86%**	**74,14%**	**55,51%**	**44,49%**
ADAMAOUA	43,17%	56,83%	55,27%	44,73%	32,56%	67,44%	45,31%	54,69%
CENTRE	62,49%	37,51%	68,48%	31,52%	48,39%	51,61%	66,08%	33,92%
EST	48,86%	51,14%	53,09%	46,91%	15,38%	84,62%	49,57%	50,43%
EXTRÊME-NORD	19,83%	80,17%	24,77%	75,23%	21,10%	78,90%	20,33%	79,67%
LITTORAL	69,18%	30,82%	66,08%	33,92%	72,97%	27,03%	66,91%	33,09%
NORD	28,59%	71,41%	32,69%	67,31%	22,29%	77,71%	28,93%	71,07%
NORD-OUEST	60,04%	39,96%	61,85%	38,15%	60,00%	40,00%	60,47%	39,53%
OUEST	64,24%	35,76%	69,16%	30,84%	35,19%	64,81%	65,54%	34,46%
SUD	47,37%	52,63%	58,86%	41,14%	0,00%	100,00%	49,49%	50,51%
SUD-OUEST	64,38%	35,62%	71,83%	28,17%	0,00%	0,00%	66,80%	33,20%
ZEP	**30,17%**	**69,83%**	**40,53%**	**59,47%**	**0,00%**	**0,00%**	**31,29%**	**68,71%**
HORS ZEP	**62,18%**	**37,82%**	**67,37%**	**32,63%**	**0,00%**	**0,00%**	**64,78%**	**35,22%**

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2018-2019, calculs des auteurs

3.2.4.2. Répartition du personnel enseignant par statut, par milieu dans le préscolaire Public

Conformément aux objectifs contenus dans le document le document de stratégie du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, le Gouvernement s'engage à résorber la pénurie d'enseignants et à atténuer les disparités d'allocation du personnel enseignant entre les écoles. La poursuite du programme de recrutement de nouveaux enseignants ou de leur reconversion de maîtres des parents à enseignants de l'Etat participe de l'amélioration de la qualité de l'éducation ainsi que la stabilité des enseignants dans les zones d'accès difficiles et les ZEP. Cette stabilité du personnel enseignant dans les zones difficiles se fait aux prix des mesures incitatives financières (compléments salariaux, primes, …) et de la construction des logements d'astreinte pour les enseignants.

Les différents programmes de recrutement et de reconversion du personnel enseignant dans les écoles publiques de 2007 à 2011

Le programme de recrutement de 37200 enseignants du primaire qui s'est étendue sur la période de 2007 à 2011 a obtenu comme résultats :

- ✓ la contractualisation en 2007 de 10300 Instituteurs Vacataires (IVAC) qui exerceraient déjà dans les écoles primaires publiques. Cette action avait pour objectifs l'amélioration du statut de cette catégorie de personnels enseignants dans les écoles publiques œuvrant

depuis 1996 dans des conditions salariales incommodes que les autres enseignants bénéficiant de salaires payés par l'Etat ;

- ✓ la mise sous contrat public de 12000 Maîtres des Parents et de 14900 enseignants titulaires du CAPIEMP qui officiaient déjà dans les écoles primaires publiques sur fonds des APEE.

Le programme de recrutement/reconversion des enseignants du primaire. La volonté du Gouvernement à travers le programme de "contractualisation" des enseignants était de parvenir à la disparition complète des maîtres des parents par leur reconversion en maîtres statutaires de la Fonction Publique, payés par les Finances Publiques.

On distingue généralement deux catégories de personnel enseignant craie à la main dans les écoles primaires publiques au Cameroun :

- le personnel ayant un statut de la fonction publique que sont les enseignants fonctionnaires, les enseignants les contractuels ou contractualisés payés par le budget de l'Etat ;
- les maîtres des parents recrutés par les écoles, dont la charge salariale est supportée par les ménages à travers les fonds de l'Association des Parents d'élèves et d'Enseignants (APEE).

Tableau 28 : Répartition des enseignants du primaire public par sexe suivant le statut en 2018/2019

Régions	Fonctionnaire			Contractuel			Contractualisé			Maîtres des parents		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T
CAMEROUN	**2 499**	**3 259**	**5 758**	**4 559**	**3 718**	**8 277**	**14 100**	**13 362**	**27 462**	**6 949**	**8 303**	**15 252**
ADAMAOUA	26	63	89	75	135	210	1 093	1 183	2 276	257	529	786
CENTRE	761	525	1 286	1 017	468	1 485	2 735	1 530	4 265	1 627	1 163	2 790
EST	114	140	254	408	413	821	795	654	1 449	583	782	1 365
EXTRÊME-NORD	35	387	422	139	499	638	1 267	4 060	5 327	651	3 514	4 165
LITTORAL	426	325	751	336	145	481	1 735	680	2 415	766	304	1 070
NORD	46	260	306	220	528	748	892	2 030	2 922	163	482	645
NORD-OUEST	222	258	480	764	555	1 319	1 359	751	2 110	50	30	80
OUEST	450	803	1 253	492	263	755	2 223	965	3 188	2 376	1 054	3 430
SUD	123	266	389	183	185	368	950	1 006	1 956	445	433	878
SUD-OUEST	296	232	528	925	527	1 452	1 051	503	1 554	31	12	43
ZEP	**221**	**850**	**1 071**	**842**	**1 575**	**2 417**	**4 047**	**7 927**	**11 974**	**1 654**	**5 307**	**6 961**
HORS ZEP	**2 278**	**2 409**	**4 687**	**3 717**	**2 143**	**5 860**	**10 053**	**5 435**	**15 488**	**5 295**	**2 996**	**8 291**

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2018-2019

Sous les faits des recrutements massifs des enseignants impulsés par le gouvernement et avec l'appui de la Banque mondiale, les enseignants contractualisés représentent la grande partie (48%) du personnel enseignant du primaire. Ils sont suivis des maîtres des parents que se recrutent majoritairement dans les écoles publiques des zones rurales avec un pourcentage de 27% du personnel enseignant du primaire. Par contre, les enseignants sous le statut de fonctionnaire est représentent la plus faible proportion soit 10% seulement de l'ensemble du personnel enseignants au primaire. Cette disparité est remarquable jusque dans les régions.

Figure 56 : Proportion des enseignants du préscolaire public selon leur mode de prise en charge

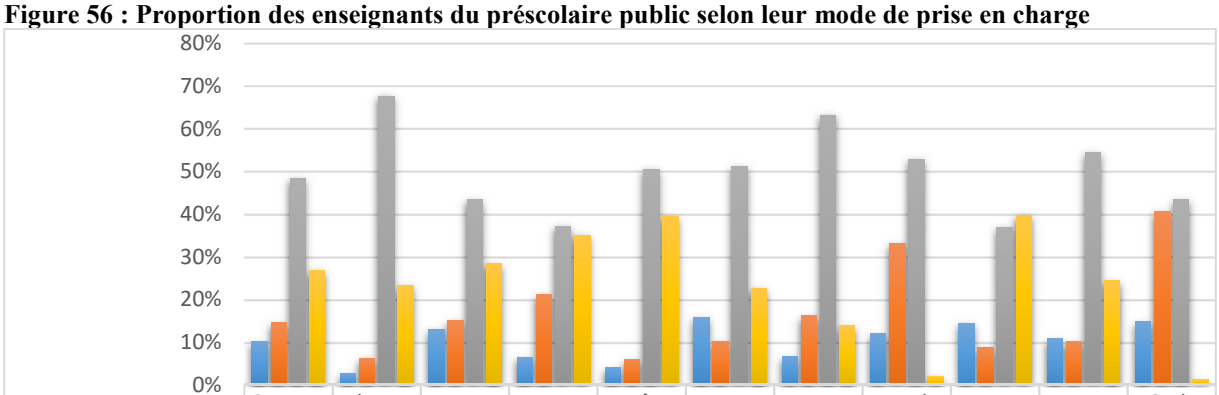

	Camerou un	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest
Fonctionnaire	10%	3%	13%	7%	4%	16%	7%	12%	15%	11%	15%
Contractuel	15%	6%	15%	21%	6%	10%	16%	33%	9%	10%	41%
Contractualisé	48%	68%	43%	37%	50%	51%	63%	53%	37%	54%	43%
Maîtres des parents	27%	23%	28%	35%	39%	23%	14%	2%	40%	24%	1%

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019

Sur l'ensemble des enseignants fonctionnaires, la majorité (55%) travaillent dans les écoles primaires publiques situées dans les centres urbains, les enseignants appartenant à d'autres statuts officient pour la plupart dans les zones rurales. Une distribution par région permet de se rendre compte que, pour les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-ouest, de l'Ouest, du Sud et du Sud-Ouest, les enseignants indépendamment de leurs statuts, travaillent pour la plupart dans les écoles primaires publiques implantées en zones rurales.

Tableau 29 : Répartition des enseignants du primaire public par statut et par région selon les zones d'implantation des écoles en 2018/2019

	Fonctionnaire		Contractuel		Contractualisé		Maîtres des parents	
Régions	**Urbain**	**Rural**	**Urbain**	**Rural**	**Urbain**	**Rural**	**Urbain**	**Rural**
CAMEROUN	**54,72%**	**45,28%**	**36,02%**	**63,98%**	**36,85%**	**63,15%**	**22,21%**	**77,79%**
ADAMAOUA	62,92%	37,08%	39,05%	60,95%	43,98%	56,02%	25,45%	74,55%
CENTRE	72,55%	27,45%	65,32%	34,68%	49,80%	50,20%	25,91%	74,09%
EST	57,48%	42,52%	46,77%	53,23%	46,79%	53,21%	24,91%	75,09%
EXTRÊME-NORD	32,46%	67,54%	20,06%	79,94%	29,59%	70,41%	16,45%	83,55%
LITTORAL	78,16%	21,84%	75,68%	24,32%	56,02%	43,98%	33,93%	66,07%
NORD	38,56%	61,44%	30,88%	69,12%	30,36%	69,64%	32,25%	67,75%
NORD-OUEST	40,21%	59,79%	13,42%	86,58%	19,34%	80,66%	13,75%	86,25%
OUEST	49,08%	50,92%	34,17%	65,83%	35,29%	64,71%	19,36%	80,64%
SUD	43,19%	56,81%	42,66%	57,34%	30,52%	69,48%	21,18%	78,82%
SUD-OUEST	37,50%	62,50%	15,84%	84,16%	23,87%	76,13%	18,60%	81,40%
ZEP	**42,67%**	**57,33%**	**34,13%**	**65,87%**	**34,59%**	**65,41%**	**20,59%**	**79,41%**
HORS ZEP	**57,48%**	**42,52%**	**36,79%**	**63,21%**	**38,60%**	**61,40%**	**23,58%**	**76,42%**

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019

3.2.4.3. Cas des écoles primaires du secteur privé

De façon général, les écoles primaires du privé formel emploient 61% d'enseignants (femmes et hommes) qualifiés, c'est-à-dire, ayant bénéficiés d'une formation les rendant apte à exercer la profession enseignante. Les femmes ont un pourcentage plus élevé que les hommes

à ne pas être qualifiés à exercer cette profession, malgré qu'elles le fassent par manque d'emploi ou pour subvenir au coup de la pauvreté. Les régions de l'Extrême-nord, du Nord et de l'Est enregistrent des pourcentages les plus élevés des enseignants non qualifiés chacune avec une proportion supérieure à 50%. La région du Centre et du Sud-ouest, se hissent au sommet du classement quant à l'utilisation des enseignants qualifiés, chacune avec un taux supérieur à 70%.

Tableau 30 : Proportion des enseignants des écoles primaires du privé formel par région, par sexe et par qualification en 2018/2019

Régions	Qualifiés			Non qualifiés		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
CAMEROUN	**68,17%**	**48,46%**	**61,25%**	**31,83%**	**51,54%**	**38,75%**
ADAMAOUA	72,33%	43,97%	59,64%	27,67%	56,03%	40,36%
CENTRE	76,83%	64,46%	72,93%	23,17%	35,54%	27,07%
EST	53,17%	34,95%	44,63%	46,83%	65,05%	55,37%
EXTRÊME-NORD	43,22%	31,60%	34,48%	56,78%	68,40%	65,52%
LITTORAL	59,60%	40,63%	53,16%	40,40%	59,37%	46,84%
NORD	38,82%	39,55%	39,31%	61,18%	60,45%	60,69%
NORD-OUEST	73,79%	29,60%	56,94%	26,21%	70,40%	43,06%
OUEST	61,41%	40,16%	54,86%	38,59%	59,84%	45,14%
SUD	65,36%	52,80%	60,19%	34,64%	47,20%	39,81%
SUD-OUEST	82,32%	50,62%	73,39%	17,68%	49,38%	26,61%
ZEP	**54,65%**	**36,19%**	**43,68%**	**45,35%**	**63,81%**	**56,32%**
HORS ZEP	**68,98%**	**50,68%**	**63,01%**	**31,02%**	**49,32%**	**36,99%**

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019

Les femmes représentent en général la plus grande proportion des enseignants du privé avec 65% de femmes employées dans les écoles primaires privées du Cameroun. Cette tendance nationale est observée également dans les régions également sauf les régions de l'Extrême-nord (25% de femmes) et du Nord (33% de femmes) qui font l'exception à cette tendance générale dans le privé. Malgré la situation d'insécurité dans les régions du Sud-ouest et du Nord-ouest dut à la crise socio politique qui a entrainé la fermeture de bon nombre d'écoles, ces régions se placent en tête quant à la représentation des femmes dans le corps de personnel enseignant du privé avec 62% et 72% de maîtresses respectivement.

Figure 57 : Répartition des enseignants dans les écoles primaires privées du Cameroun par région et par sexe

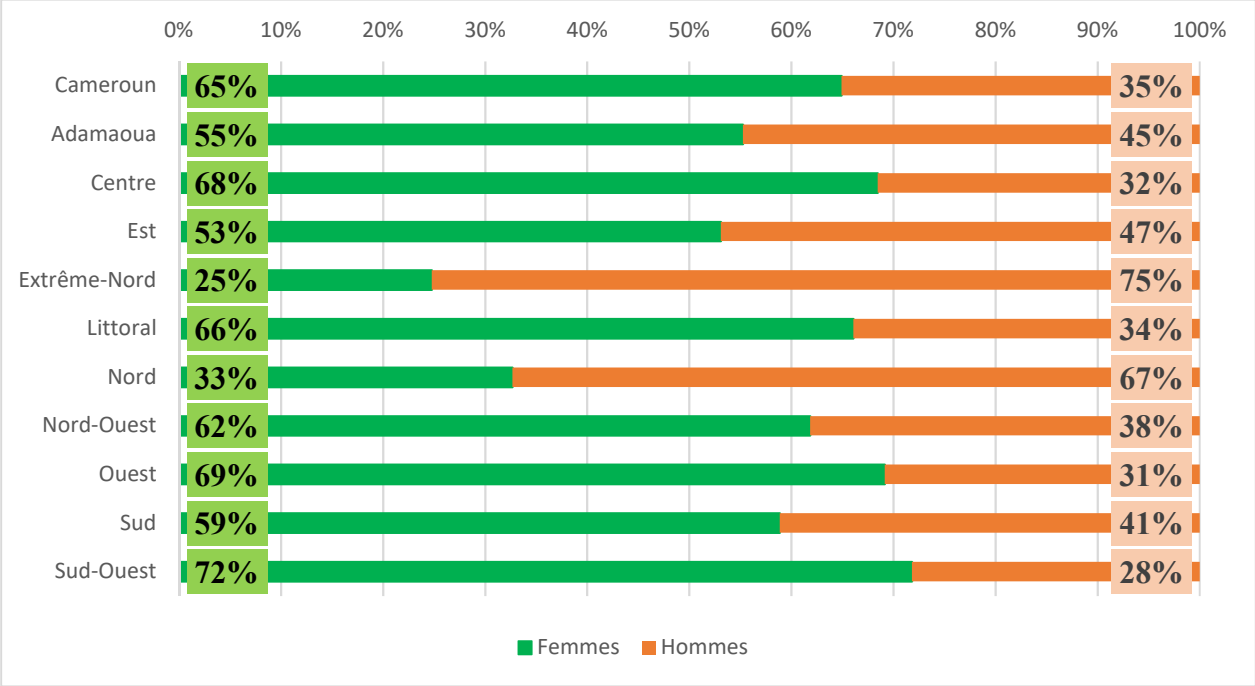

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019

3.2.4.4. Cas des écoles communautaires : Ecole des parents et Centre d'Education de Base Non Formel (CEBNF)

Les écoles communautaires sont des écoles dont le fonctionnement s'apparente à celui du public. Le temps d'enseignement scolaire peut cependant changer pour s'adapter au contexte local. Ces écoles communautaires naissent sur l'initiative des communautés (école des Parents), des organisations non gouvernementales (ONG) ou des promoteurs privés avec souvent l'appui de certains partenaires techniques et financiers tels que l'UNICEF, la Banque Mondiale ; l'Agence Française de Développement etc.

On les retrouve majoritairement les écoles communautaires dans la région de l'Extrême-nord. C'est ce qui explique des gros effectifs d'enseignants des écoles communautaires dans ces deux régions de septentrion avec 545 enseignants à l'Extrême-nord sur un total de 905 enseignants. Ainsi cette région s'accapare environ 60% de l'ensemble des enseignants des écoles communautaires. Par ailleurs, suivant le sexe des enseignants, on peut dire que contrairement aux enseignants du privé formel, les hommes sont plus représentés avec 74% contre seulement 26% de femmes. S'agissant de la qualification à exercer le métier d'enseignement, les enseignants non qualifiés sont également plus nombreux que les enseignants qualifiés dans cet ordre d'enseignement. Ainsi, on compte 93% d'enseignants non qualifiés contre 7% de qualifiés.

Tableau 31 : Répartition du nombre des enseignants dans les écoles communautaires par région, par sexe et par qualification en 2018/2019

Régions	Qualifiés			Non qualifiés		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
CAMEROUN	**13,68%**	**4,02%**	**6,52%**	**86,32%**	**95,98%**	**93,48%**
ADAMAOUA	0,00%	3,45%	2,33%	100,00%	96,55%	97,67%
CENTRE	13,33%	43,75%	29,03%	86,67%	56,25%	70,97%
EST	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%	100,00%
EXTRÊME-NORD	3,48%	1,63%	2,02%	96,52%	98,37%	97,98%

Régions	Qualifiés			Non qualifiés		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
LITTORAL	59,26%	40,00%	54,05%	40,74%	60,00%	45,95%
NORD	60,00%	80,00%	70,00%	40,00%	20,00%	30,00%
NORD-OUEST	2,70%	0,75%	1,18%	97,30%	99,25%	98,82%
OUEST	46,15%	11,54%	23,08%	53,85%	88,46%	76,92%
SUD	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SUD-OUEST	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%
ZEP	**5,15%**	**2,53%**	**3,11%**	**94,85%**	**97,47%**	**96,89%**
HORS ZEP	**25,51%**	**7,65%**	**13,61%**	**74,49%**	**92,35%**	**86,39%**

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019

3.3. La qualité de l'éducation de base et condition d'apprentissage

3.3.1. Qualité de l'offre des services éducatifs dans le préscolaire

3.3.1.1. Qualité de l'offre en salle de classe dans le préscolaire

Le ratio élèves-salle de classe est l'indicateur de mesure de la qualité de l'offre en salles de classe. Il indique le nombre moyen d'élèves par salle de classe et renseigne sur les conditions globales d'apprentissage des enfants dans la salle de classe.

Au niveau national tous ordres confondus, une salle de classe dans le préscolaire accueille en moyenne 28 élèves (toutes les salles de classe prise en compte). Une analyse par ordre d'enseignement indique que le ratio moyen est de 33 élèves par salle de classe dans le public contre 25 dans le privé formel et 43 dans le communautaire.

Figure 58 : Ratio élèves/salle de classe au préscolaire

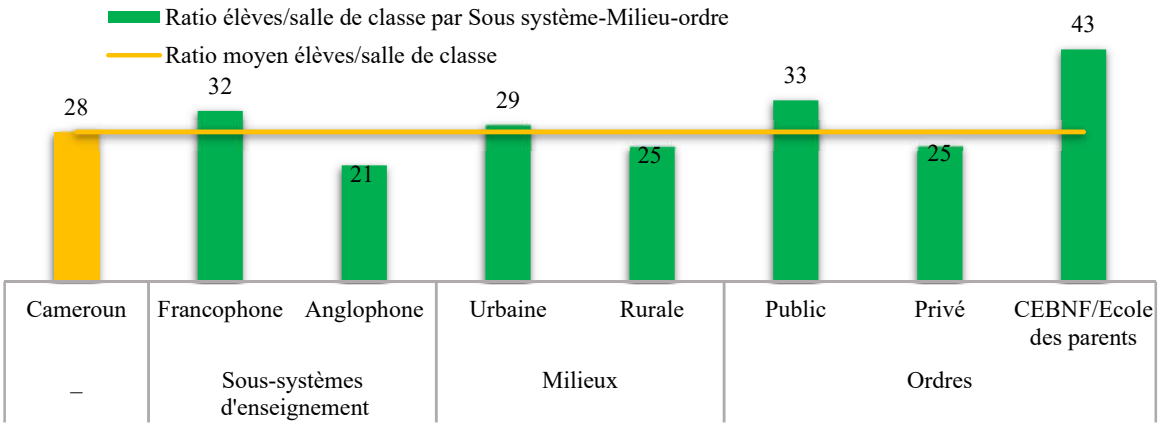

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019, Calcul des auteurs

Toutes ces ratios bien qu'appréciables pour la qualité des conditions d'apprentissage dans le primaire, se dégradent dès lors qu'on exclut les salles de classe construites en matériaux provisoires (semi-dur et provisoire). Ce type de construction permet d'améliorer les conditions d'apprentissage dans les salles de classe, car en considérant uniquement les salles de classe en matériaux définitifs (dur), le ratio est de 33/1.

Sur la base de la zone d'implantation des écoles, les écoles maternelles localisées en zone urbaine ou semi-urbaine (29/1) ont en moyenne plus d'élèves dans les salles de classe que celles des zones rurales (25/1). Cette différence s'explique par la forte proportion d'enfants que l'on trouve dans le préscolaire en milieu urbain.

Tableau 32 : Taille moyenne des salles de classe à usage pédagogique dans les écoles préscolaires par région

	Ratio élèves-salles de classe (y compris les salles construites en matériaux provisoires)	Ratio élèves-salles de classe construites en matériaux définitifs (dur)
CAMEROUN	**28**	**33**
ADAMAOUA	37	50
CENTRE	26	30
EST	38	55
EXTRÊME-NORD	50	57
LITTORAL	29	31
NORD	45	55
NORD-OUEST	5	9
OUEST	37	48
SUD	28	37
SUD-OUEST	13	18
ZEP	**42**	**55**
HORS ZEP	**26**	**31**

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019, Calcul des auteurs

A l'échelle régionale, le Sud-ouest avec un ratio moyen de 18 élèves/salle et le Nord-Ouest avec 9 élèves/salle ont les salles de classe les moins surchargées aussi bien dans les établissements publics que dans le privé formel. Mais cette situation ne reflète pas la situation réelle des conditions d'apprentissages dans les salles des classes dans lesdites régions, car ces régions sont sujet à une crise sécuritaire qui à commencer depuis 2016, entrainant la fermeture de plusieurs écoles.

Les régions de l'Est, de l'Extrême-nord et du Nord ont les salles de classe encore extrêmement chargées au préscolaires avec respectivement 55/1, 56/1 et 55/1. Ceci bien qu'on constate que les salles de classe en matériau provisoires améliorent significativement ce ratio dans ces trois régions.

Figure 59 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans le préscolaire par région

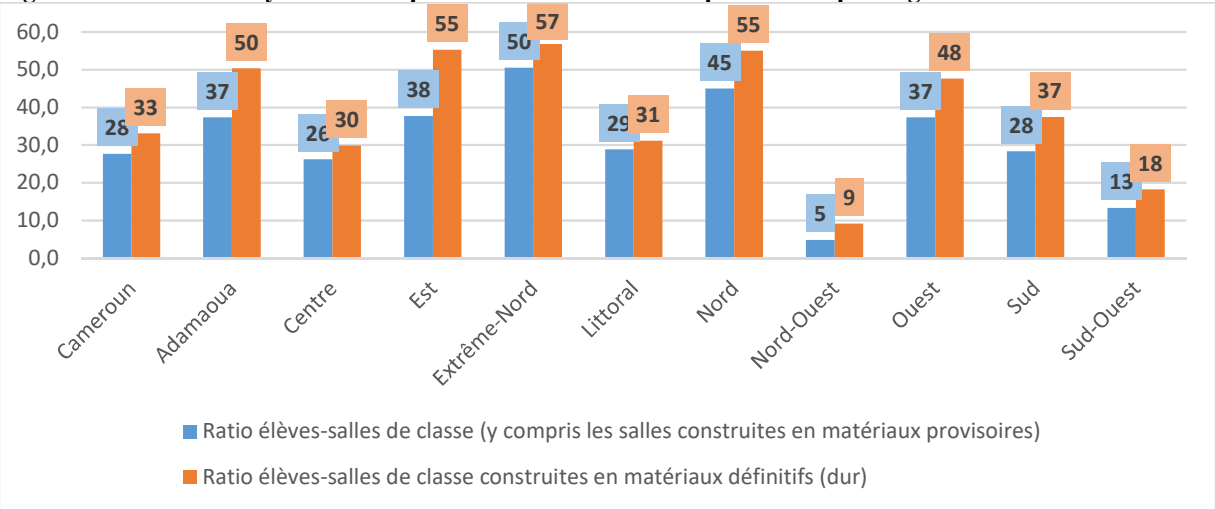

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019, Calcul des auteurs

Le ratio élèves-salle de classe dans le préscolaire public est de 46 élèves en moyenne par salle de classe viable c'est-à-dire construite en matériaux définitifs (dur et semi-dur), en nette amélioration d'environ 19 points par rapport à l'année dernière. Lorsqu'on prend en

compte les salles de classe construites en matériaux provisoires, ce ratio est ramené à 33 élèves en moyenne par salle de classe ; en baisse de 7 points par rapport à la valeur qui a été observée au cours de l'année 2017/2018.

Toutefois, il convient de signaler que cette moyenne nationale cache des disparités très marquées entre les régions. En effet les salles de classe des régions de l'Est (57/1), l'Extrême-nord (56/1) et du Nord/Adamaoua (59/1) sont plus surchargées par rapport au ratio national tandis que celles du Sud (37/1) et du Littoral (45/1) sont moins surchargées par rapport à ce même ratio national.

Tableau 33 : Taille moyenne des salles de classe à usage pédagogique dans les écoles préscolaires publiques par région

	Ratio élèves-salles de classe (y compris les salles construites en matériaux provisoires)	Ratio élèves-salles de classe construites en matériaux définitifs (dur)
CAMEROUN	**33**	**46**
ADAMAOUA	46	59
CENTRE	38	49
EST	37	57
EXTRÊME-NORD	52	57
LITTORAL	39	45
NORD	48	59
NORD-OUEST	2	6
OUEST	40	53
SUD	28	38
SUD-OUEST	16	28
ZEP	**45**	**58**
HORS ZEP	**31**	**43**

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019, Calcul des auteurs

3.3.1.2. Gestion du personnel enseignant au préscolaires

Les performances de scolarisation peuvent être limitées par un nombre inadéquat d'enseignants et/ou par des grandes inégalités dans la répartition de ces derniers au sein du système. L'indicateur de premier niveau qui permet d'apprécier la quantité des enseignants dans le système est le nombre d'élèves par enseignant. Cet indicateur permet d'estimer le nombre moyen d'élèves encadrés par un enseignant et représente une variable indicative de politique éducative.

Tableau 34 : Taux d'encadrement au préscolaire selon l'ordre d'enseignement

	Total	Public		Privé formel	CEBNF + Ecoles des parents
		Tous les enseignants pris en compte	Seuls enseignants payés par l'état		
CAMEROUN	**20**	**17**	**21**	**20**	**31**
ADAMAOUA	24	25	34	21	30
CENTRE	19	17	21	19	21
EST	26	22	27	28	32
EXTRÊME-NORD	25	24	43	25	40
LITTORAL	21	18	22	21	28

	Total	Public		Privé formel	CEBNF + Ecoles des parents
		Tous les enseignants pris en compte	Seuls enseignants payés par l'état		
NORD	25	26	30	18	39
NORD-OUEST	4	1	1	9	10
OUEST	22	19	26	26	29
SUD	20	17	22	25	21
SUD-OUEST	13	12	12	14	7
ZEP	**25**	**24**	**32**	**24**	**34**
HORS ZEP	**19**	**16**	**19**	**20**	**24**

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019

A la maternelle, les données de l'année scolaire 2018-2019 relèvent qu'un enseignant encadre ne moyenne 20 élèves. Selon les différents ordres d'enseignement, ce ratio est de 20/1 pour le privé formel et 31/1 pour le communautaire.

Pour ce qui est du préscolaire public, ce ratio élèves-maitre est de 17 élèves par enseignant si on prend en compte tous les enseignants. Il passe à 21/1 si on ne prend en compte que les enseignants pris en charge par l'Etat. C'est donc l'apport des Maîtres de Parents qui permet de stabiliser ce ratio dans les écoles maternelles publiques autour de 17. La participation des maîtres des parents pour l'amélioration de cet indicateur est appréciable dans la mesure où elle l'améliore de près de 4 points. Cette présence encore forte des maîtres des parents dans les écoles publiques traduit le niveau d'efforts qui reste à consentir par les pouvoirs publics pour améliorer ce taux d'encadrement.

Figure 60 : Répartition du taux d'encadrement à la maternelle public

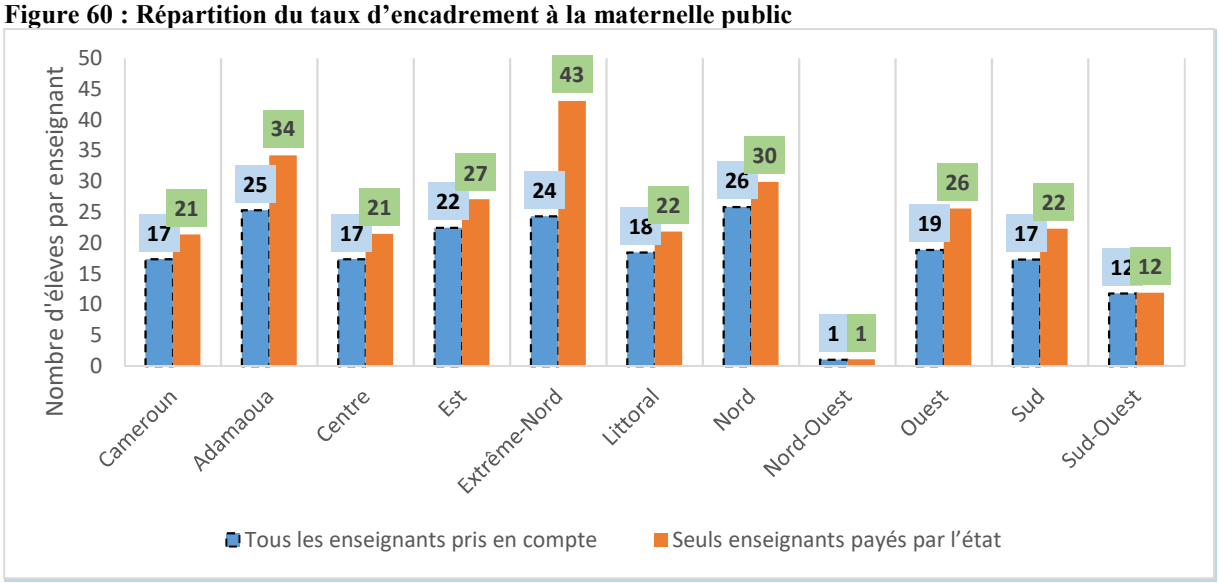

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019, Calcul des auteurs

L'analyse par région si on ne considère que les enseignants émargeant dans le budget de l'Etat dans le préscolaire public, montre que les régions de l'Extrême-Nord (43/1), de l'Adamaoua (34/1), de l'Est (27/1) et du Nord (30/1) ont les plus mauvais taux d'encadrement au contraire des régions du Littoral (22/1), de l'Ouest (20/1), du Centre (21/1) et du Sud (22/1), qui ont des taux d'encadrement en-dessous de la moyenne nationale qui est de 24/1. Les ratios enregistrés dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest sont mitigés de par la situation sécuritaire qui y prévaut dans la zone depuis 2016.

3.3.1.3. Places assises dans les salles de classe au préscolaire

Afin d'apprécier la capacité du système à offrir une place assise dans une salle de classe au vu du nombre d'élèves scolarisés, on analyse le rapport entre le nombre d'élèves et le nombre de places assises disponibles. La norme voudrait que ce ratio soit égal à 1 c'est-à-dire que le nombre de place offertes soit égal au nombre d'enfants scolarisés. Il y a déficit de places assises lorsque ce ratio est supérieur à 1 c'est-à-dire qu'il y a plus d'élèves que de places offertes par le système.

Tableau 35 : Nombre d'élèves par place assisse dans le préscolaire par région et par ordre d'enseignement

	Ensemble	Public	Privé formel	Communautaire (CEBNF + écoles des parents)
CAMEROUN	**0,8**	**0,8**	**0,8**	**2,1**
ADAMAOUA	1,2	1,3	1,0	2,9
CENTRE	0,8	0,8	0,8	1,0
EST	1,0	0,8	0,9	2,6
EXTRÊME-NORD	1,6	1,7	1,0	10,3
LITTORAL	0,8	0,8	0,8	0,9
NORD	1,0	1,0	0,9	4,2
NORD-OUEST	0,2	0,1	0,3	0,5
OUEST	0,9	0,8	0,9	1,5
SUD	0,9	0,8	0,9	1,6
SUD-OUEST	0,6	0,9	0,4	0,3
ZEP	**1,2**	**1,1**	**1,0**	**3,4**
HORS ZEP	**0,8**	**0,8**	**0,8**	**1,1**

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019

En moyenne on note un excédent de salles de classe à la maternelle au Cameroun. Mais cela cache de forte disparité entre les différents ordres d'enseignement. Si le ratio est très positif dans le public et le privé, on constate un déficit criard de tables bancs dans le préscolaire communautaire, en moyenne 2 élèves pour une place assise.

La situation selon les régions ressort encore davantage les disparités que masque la moyenne nationale.

Figure 61 : Ratio Élève/place assise dans le Public et le privé formel à la maternelle

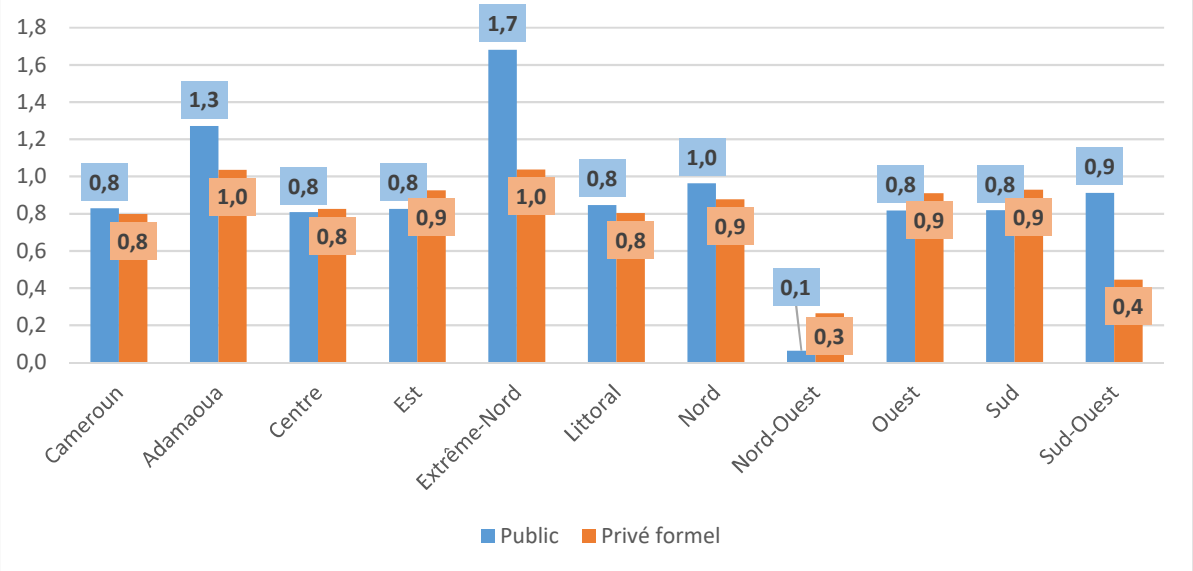

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019, Calcul des auteurs

Dans l'ensemble, le privé formel est mieux doté en tables bancs que le public. En dehors du Littoral, du Centre et de l'Ouest où on note un excédent en places assises, toutes les autres régions (exclu le Nord-ouest et le Sud-ouest au vu de la crise sécuritaire dans ces régions) se distinguent par un déficit en places assises. Cependant pour la région de l'Extrême-Nord, le besoin est encore plus prononcé entre le nombre d'enfants scolarisés et le nombre de places assises offertes.

Des mesures doivent être prises pour améliorer la dotation en places les écoles maternelles notamment celles implantées dans les zones défavorisées.

3.3.1.4. Mise à disposition de certains manuels scolaires au préscolaire

Dans cette partie nous analysons la disponibilité de certains manuels essentiels. La base de données du MINEDUB fournit pour chaque école maternelle le nombre de manuels notamment du graphisme, de français et de mathématiques disponibles pour les élèves ; ainsi que la disponibilité de guides du maître associés à ces manuels et du programme officiel pour les éducateurs.

Tableau 36 : Taux de mise à disposition de certains manuels pour les élèves de la maternelle par année d'étude

Manuels	PS	MS	GS	Total
Cahier d'activité en Graphisme	2,45	2,52	2,35	2,44
Cahier d'activité en Mathématique	2,53	2,52	2,35	2,45
Cahier d'activité en Coloriage	2,40	2,50	2,40	2,45

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019

Les taux de mise à disposition des élèves de certains manuels scolaires reste faible dans le préscolaire sur l'ensemble du territoire national. Sur l'ensemble du cycle on en est à pratiquement 3 élèves pour un cahier d'activité (Graphisme, Mathématique et Coloriage). La mise à disposition du manuel par année d'études dans le cycle présente les mêmes tendances relevées au niveau global.

Tableau 37 : Taux de mise à disposition de certains manuels pour les élèves des écoles maternelles publiques par année d'étude

Manuels	PS	MS	GS	Total
Cahier d'activité en Graphisme	5,97	2,84	2,50	2,72
Cahier d'activité en Mathématique	5,50	2,86	2,53	2,73
Cahier d'activité en Coloriage	5,73	2,81	2,70	2,79

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019

Sur le plan national, le taux de mise à disposition de certains manuels pour les élèves du public en cahier d'activité est évalué à 3 élèves pour un cahier tant en Graphisme, en Mathématique et en Coloriage. Une analyse par année d'études montre cependant que les ratios sont très élevés pour la petite section et s'établi à 1 manuel pour 6 élèves.

3.3.2. Qualité de l'offre des services éducatifs dans le primaire

3.3.2.1. Taille moyenne des salles de classe au primaire

La taille des classes et un indicateur important dans de nombreuses politiques éducatives et peut même parfois être l'objectif central comme dans le cas de l'augmentation du nombre d'enseignants. L'une des préoccupations majeures du système éducatif est donc la question de l'influence de la taille des classes sur l'efficacité de l'enseignement et les progrès des élèves.

La taille moyenne des classes permet donc de mesurer le niveau d'adéquation entre l'offre éducative réelle et la population scolarisée. C'est aussi la représentation des conditions de travail des enseignants dans les salles de classe. Pour l'apprécier, le ratio élèves/salle de classe sera utilisé.

Dans l'hypothèse que toutes les salles de classe répertoriées obéissent toutes aux normes de qualité, le tableau suivant présente le nombre moyen d'élèves par salle de classe selon que toutes les salles de classe répertoriées sont prises en compte ou que celles construites en matériaux provisoires soient exclues.

Globalement, la taille moyenne des classes est de 48 élèves par salle de classes en 2018/2019, en nette amélioration de 4 points par rapport à l'année précédente. Cette valeur est encore loin de la cible prévue par le DSSEF 2013-2020 qui est de 42 élèves/salle de classe. Cette moyenne nationale est nettement améliorée par l'ordre privé, car si on considère le public uniquement ce ratio serait de 64 élèves/salle de classes. Bien qu'ayant connu une augmentation significative, les salles de classe demeurent toujours insuffisantes.

Les écoles Primaires Communautaire + parents sont celles qui sont le plus touchées par les effectifs pléthoriques au regard du nombre d'élèves qui y sont pour le peu de classes qu'ils utilisent.

Figure 62 : Ratio élèves/salle de classe au Primaire

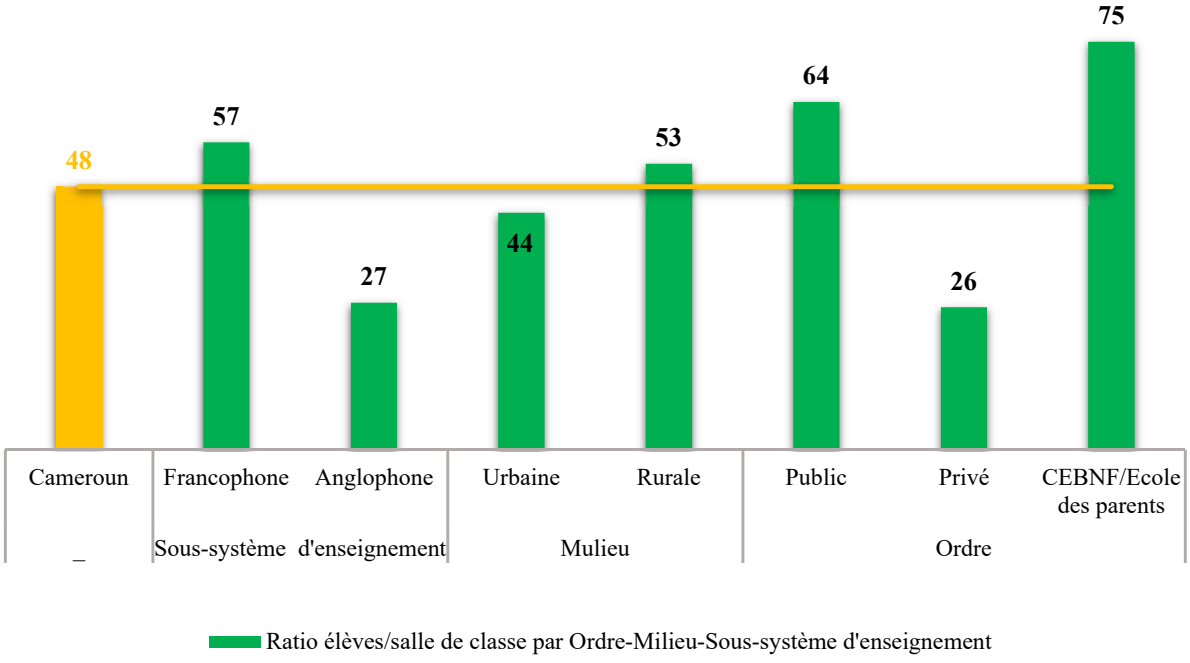

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019, Calcul des auteurs

Toutes ces ratios bien qu'appréciables pour la qualité des conditions d'apprentissage dans le primaire, se dégradent dès lors qu'on exclut les salles de classe construites en matériaux provisoires (semi-dur et provisoire). Ce type de construction permet d'améliorer les conditions d'apprentissage dans les salles de classe, car en considérant uniquement les salles de classe en matériaux définitifs (dur), le ratio est de 60/1.

En général, les salles de classe des zones urbaines/semi-urbaines avec un ratio de 44/1 sont moins surchargées que celles des zones rurales (53/1).

Tableau 38 : Taille moyenne des salles de classe à usage pédagogique dans les écoles primaires par région

	Ratio élèves-salles de classe (y compris les salles construites en matériaux provisoires)	Ratio élèves-salles de classe construites en matériaux définitifs (dur)
CAMEROUN	**48**	**60**
ADAMAOUA	71	89
CENTRE	34	39
EST	69	86
EXTRÊME-NORD	86	116
LITTORAL	33	36
NORD	94	127
NORD-OUEST	5	8
OUEST	53	71
SUD	39	45
SUD-OUEST	26	35
ZEP	**83**	**109**
HORS ZEP	**34**	**42**

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019, Calcul des auteurs

A l'échelle régionale, en considérant uniquement les salles de classe en dur, le Sud-ouest avec un ratio moyen de 35 élèves/salle et le Nord-Ouest avec 8 élèves/salle disposent des salles de classe les moins surchargées aussi bien dans les établissements publics que dans le privé formel. Comme au préscolaire, cette situation ne reflète pas la situation réelle des conditions d'apprentissages dans les salles des classes dans lesdites régions en temps normal. En effet ces régions sont sujettes à une crise sécuritaire qui a entrainé la fermeture de plusieurs écoles tant maternelles, primaires que secondaires.

Les régions de l'Est, de l'Extrême-nord et du Nord ont les salles de classe encore extrêmement chargées au primaire avec respectivement 86/1, 116/1 et 127/1. Ceci bien qu'on constate que les salles de classe en matériaux provisoires améliorent significativement ce ratio dans ces trois régions.

Figure 63 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans le primaire par région

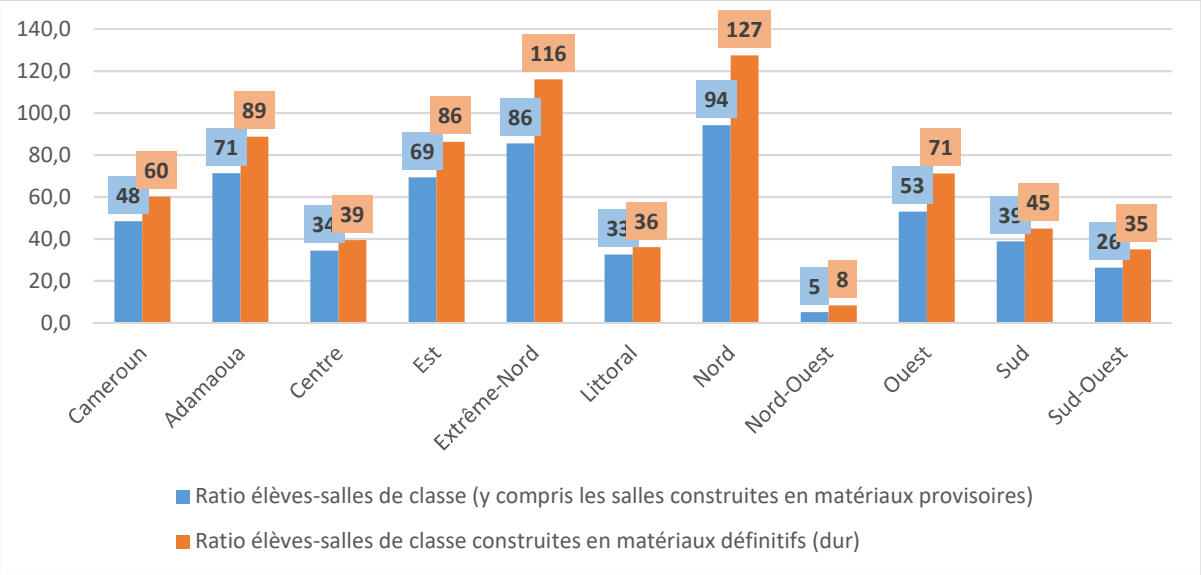

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019, Calcul des auteurs

Le ratio élèves-salle de classe dans le primaire public est de 81 élèves en moyenne par salle de classe viable c'est-à-dire construite en matériaux définitifs (dur et semi-dur), en nette amélioration de 9 points par rapport à l'année dernière. Lorsqu'on prend en compte les salles de classe construites en matériaux provisoires, ce ratio est ramené à 64 élèves en moyenne par salle de classe ; c'est la même valeur qui a été observée au cours de l'année 2017/2018.

Toutefois, il convient de signaler que cette moyenne nationale cache des disparités très marquées entre les régions. En effet les salles de classe des régions de l'Extrême-nord (118/1) et du Nord (132/1) sont plus surchargées par rapport au ratio national tandis que celles du Sud (46/1) et du Littoral (53/1) sont moins surchargées par rapport à ce même ratio national.

Tableau 39 : Taille moyenne des salles de classe à usage pédagogique dans les écoles primaires publiques par région

	Ratio élèves-salles de classe (y compris les salles construites en matériaux provisoires)	Ratio élèves-salles de classe construites en matériaux définitifs (dur)
CAMEROUN	**64**	**82**
ADAMAOUA	79	95
CENTRE	51	59
EST	76	95
EXTRÊME-NORD	90	118
LITTORAL	48	54
NORD	98	133
NORD-OUEST	4	8
OUEST	61	83
SUD	41	46
SUD-OUEST	37	52
ZEP	**88**	**114**
HORS ZEP	**46**	**58**

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019, Calcul des auteurs

3.3.2.2. Gestion du personnel enseignant au primaire

Variable déterminante de la politique éducative, le taux d'encadrement des élèves dans les écoles primaires renseigne sur la qualité et le coût du système éducatif. Selon le document de stratégie de l'Education et de la formation (DSSEF 2013-2020), le Gouvernement s'est engagé pour une cible de 1 enseignant pour 42 élèves à l'horizon 2020.

Tableau 40 : Taux d'encadrement au primaire selon l'ordre d'enseignement par région

Région	Total	Public		Privé formel	CEBNF + Ecoles des parents
		Tous les enseignants pris en compte	Seuls enseignants payés par l'état		
CAMEROUN	**46**	**59**	**81**	**25**	**78**
ADAMAOUA	66	74	97	31	77
CENTRE	31	43	61	22	35
EST	65	72	110	37	79
EXTRÊME-NORD	80	83	137	52	81
LITTORAL	29	39	50	25	36
NORD	113	125	145	38	100

Région	Total	Public		Privé formel	CEBNF + Ecoles des parents
		Tous les enseignants pris en compte	Seuls enseignants payés par l'état		
NORD-OUEST	5	3	3	10	2
OUEST	47	53	87	33	47
SUD	37	39	52	28	37
SUD-OUEST	32	40	41	16	-
ZEP	**82**	**88**	**128**	**41**	**85**
HORS ZEP	**32**	**40**	**52**	**24**	**39**

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019

Le taux d'encadrement moyen des élèves au primaire est de 46 élèves pour 1 enseignant, contre 44 élèves pour 1 l'année précédente. Malgré cette légère hausse, de fortes disparités persistent entre les ordres d'enseignement. En effet, ce taux est de 59 élèves pour 1 dans le primaire public alors qu'il est de 25 élèves pour 1 dans le privé formel et de 78 élèves pour 1 dans les écoles communautaires.

Les taux d'encadrement dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest sont tributaires de la crise socio-politique qui y sévit avec une forte incidence sur la moyenne nationale. Il n'est pas exclu que si la situation tend à l'accalmie, que l'on observe un boom vers les tendances observées dans ces régions avant la crise (33 et 35 élèves par enseignant respectivement dans le Nord-ouest et Sud-ouest en 2016).

Figure 64 : Répartition du taux d'encadrement au primaire public

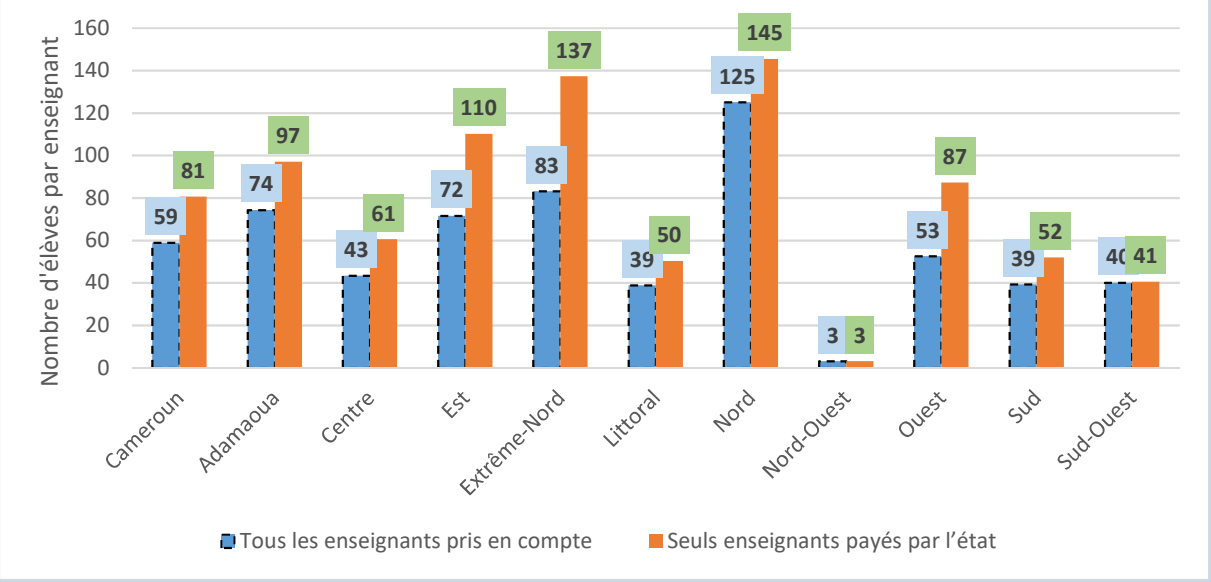

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019, Calcul des auteurs

Dans le secteur public, un enseignant encadre en moyenne 59 élèves ce qui est encore loin de la cible visée par le DSSEF 2013-2020 mentionnée plus haut. Seules les régions du Littoral et du Sud ont atteint et ont même dépassé la cible. L'analyse des régions du Nord-ouest et du Sud-ouest prennent en compte les aléas sécuritaires qui sévissent dans lesdites régions, qui ont forcé le déplacement des populations dans les régions voisines. Les régions de l'Adamaoua (59/1), de l'Est (72/1), de l'Extrême-nord (83/1) et du Nord (125/1), dont la ZEP, sont encore très loin du compte dans le primaire public.

Toutefois, il convient de nuancer les constats ci-dessus car si on ne prend pas en compte les maitres de parents qui, malgré la précarité de leur situation, permettent à ces écoles d'assurer la continuité du service éducatif auprès des élèves, le ratio moyen passe à 81 élèves/maitre.

Cette situation relève le fait que les maîtres des parents améliorent significativement ce ratio élèves/maître, de 22 points. Ces ratios sont encore plus dégradés dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord avec respectivement 137 et 145 élèves par enseignant.

3.3.2.3. Places assises dans les salles de classe au primaire

L'analyse du rapport entre le nombre d'élèves et le nombre de places assises disponibles permet d'apprécier la capacité du système à offrir à chaque élève une place assise. Dans le cas idéal, ce ratio serait égal à 1 c'est-à-dire que le nombre de places offertes soit égal au nombre d'enfants scolarisés. Ce ratio permet donc de déduire s'il y a déficit ou pas en termes d'équipement des écoles en tables bancs.

Tableau 41 : Nombre d'élèves par place assisse dans le primaire

	Ensemble	Public	Privé formel	Communautaire (CEBNF + écoles des parents)
CAMEROUN	**1,15**	**1,40**	**0,69**	**5,94**
ADAMAOUA	1,50	1,60	0,83	5,45
CENTRE	0,84	0,99	0,71	0,84
EST	1,36	1,44	0,94	0,80
EXTRÊME-NORD	2,53	2,65	1,12	11,43
LITTORAL	0,79	1,01	0,70	0,94
NORD	2,78	2,94	1,03	21,16
NORD-OUEST	0,09	0,06	0,16	0,05
OUEST	1,07	1,18	0,79	1,08
SUD	0,86	0,88	0,76	0,69
SUD-OUEST	0,70	0,90	0,33	0
ZEP	**2,13**	**2,26**	**1,00**	**10,04**
HORS ZEP	**0,79**	**0,90**	**0,66**	**0,93**

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019

De l'ensemble du primaire, le système offre seulement 1 place assise pour 2 élèves. Dans le primaire public, on est toujours à pratiquement 1 place assises disponible pour 2 élèves tandis que le privé formel dispose de 5 places assises pour 4 élèves.

Les régions de l'Extrême-Nord et du Nord sont celles qui disposent de moins de places assises (3 élèves pour 1 place assise) tandis que pour la région du Centre, du Littoral et du Sud, chaque élève a au moins une place assise.

S'agissant du secteur public, en termes de disparités régionales, les tendances observées dans l'ensemble sont maintenues.

Figure 65 : Ratio Élève/place assise dans le Public et le privé formel au primaire

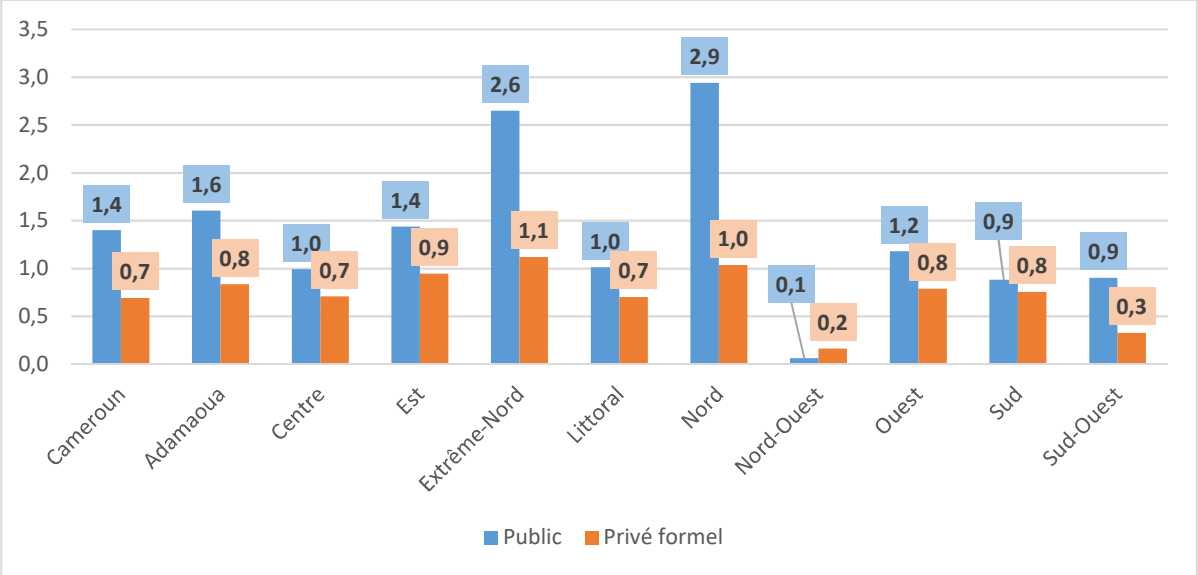

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019, Calcul des auteurs

Comme au niveau du préscolaire, on relève que le secteur privé est mieux doté en places assises que le secteur public. Particulièrement dans les régions de l'Extrême-nord et du Nord où l'écart entre le privé et public est particulièrement important.

3.3.2.4. Possession du manuel scolaire dans le primaire

Il peut maintenant être utile de considérer la disponibilité des différents manuels. La base de données du MINEDUB fournit pour chaque école primaire le nombre de manuels essentiels en lecture, français/anglais, mathématiques et sciences mises à la disposition des élèves, et de guides disponibles pour les enseignants.

Tableau 42 : Taux de mise à disposition des élèves du primaire de certains manuels essentiels par année d'étude

Manuels	SIL/CL1	CP/CL2	CE1/CL3	CE2/CL4	CM1/CL5	CM2/CL6	Total
Lecture/langage	4,18	2,82	4,22	13,79	14,99	11,38	5,18
Mathématiques	4,61	3,02	4,58	15,81	17,69	14,66	5,71
Sciences d'observation	44,03	36,19	35,89	39,07	35,79	27,88	36,81
Anglais/Français	19,15	16,94	18,98	23,55	23,60	18,94	19,72

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019

Le taux de mise à disposition des élèves du primaire de manuels essentiels est assez faible sur l'ensemble du territoire national. En effet sur l'ensemble du cycle, on a en moyenne 6 élèves pour un manuel de lecture et de Mathématiques, et 37 (respectivement 20) élèves pour un manuel de sciences (respectivement d'anglais/français).

Ce taux analysé par année d'études relève que les élèves des trois premières années d'études du cycle primaire (SIL/CL1, CP/CL2 et CE1/CL3) sont mieux dotées en manuels que ceux de la tranche supérieure.

Tableau 43 : Taux de mise à disposition des élèves du primaire public de certains manuels essentiels par année d'étude

Manuels	SIL/CL1	CP/CL2	CE1/CL3	CE2/CL4	CM1/CL5	CM2/CL6	Total
Lecture/langage	3,53	2,28	3,52	14,62	17,02	12,13	4,59
Mathématiques	3,85	2,41	3,80	16,44	20,19	16,51	4,97
Sciences d'observation	54,17	43,55	44,52	50,55	45,91	34,21	53,43
Anglais/Français	18,76	16,39	20,40	27,20	28,51	22,27	23,13

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019

Sur le plan national, ce taux pour les élèves du public en manuel de lecture/langage est évalué à 5 élèves pour un manuel, avec des améliorations notables observées dans les trois premières années d'études du cycle primaire (SIL/CL1, CP/CL2 et CE1/CL3). Pour ce qui est du manuel de mathématiques, on a les mêmes tendances que le manuel de lecture, avec la particularité qu'à la SIL/CL1 chaque élève dispose d'au moins un manuel. La situation n'est guère meilleure pour la mise à disposition des manuels de Anglais/Français et de science d'observation, car on ne met à disposition dans les écoles publiques qu'en moyenne un livre de science d'observation pour 53 élèves et un livre d'Anglais/Français pour 23 élèves.

3.3.3. Equité dans la répartition des ressources humaines dans le primaire public

3.3.3.1. Allocation minimale pour le fonctionnement d'une école primaire publique

Pour assurer un fonctionnement optimal et de qualité du service éducatif, l'Etat à travers le PAREC a opté de pourvoir chaque école primaire publique ayant au moins un effectif de 100 élèves d'un minimum de trois enseignants qualifiés, pour être sûr qu'à chaque sous-cycle du primaire on aurait au moins un enseignant qualifié et pris en charge par l'Etat.

Figure 66 : Proportion d'écoles ayant plus de 100 élèves avec moins de 3 enseignants payés par l'Etat dans les écoles primaires publiques

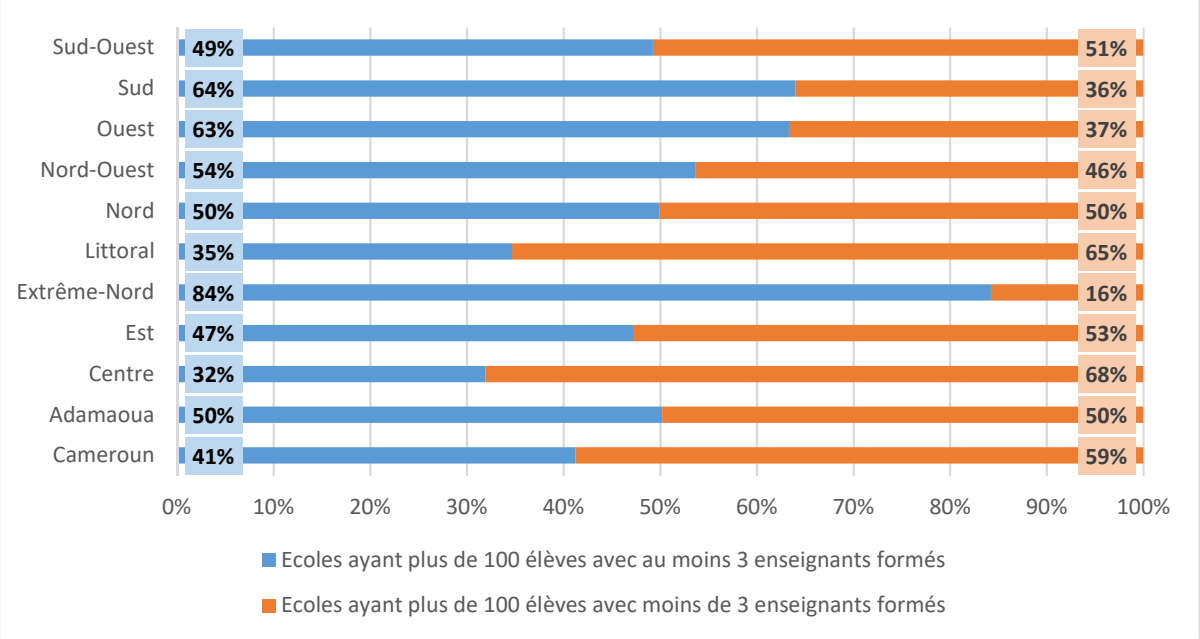

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019, Calcul des auteurs

L'analyse de la proportion d'écoles primaires scolarisant au moins un effectif de 100 élèves avec moins de trois enseignants payés par l'Etat montre qu'en moyenne 41% d'écoles

primaires publiques sont dans cette catégorie. Des actions concrètes doivent être entreprises pour réduire cette proportion encore importante. A juste titre l'on peut signaler que le Gouvernement du Cameroun avec l'Appui de la Banque Mondiale, fort de ce constat, a déjà pris des mesures adéquates notamment à travers le Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC) dont l'un des piliers vise la réduction de la proportion d'écoles ayant plus de 100 élèves avec moins de trois enseignants, à travers le recrutement et le déploiement de 18,000 enseignants sur la période 2019 -2026.

L'analyse par région montre que les plus fortes proportions disparités entre les régions. La région de l'extrême-nord semble mieux favorable, ceci malgré son REM élève.

3.3.3.2. Cohérence dans l'allocation des enseignants aux écoles primaires publiques

Bien que le nombre d'enseignants dans le public (c'est-à-dire payés par l'État) soit insuffisant tel que mentionné dans l'analyse de la qualité de l'offre en personnel enseignant, le stock disponible n'est pas toujours dispatché dans les écoles en fonction des besoins. En effet en ne prenant en compte que les écoles primaires publiques scolarisant au moins 100 élèves, il apparait clairement que même, s'il y a une tendance générale à affecter plus d'enseignants là où il y a plus d'élèves, la situation reste incohérente à certains endroits. À titre d'illustration, on note par exemple que parmi les écoles ayant 10 enseignants, les effectifs qui y sont scolarisés varient sur une plage allant de 100 à 1000 élèves. A l'inverse si on considère les écoles scolarisant le même nombre d'élèves, par exemple 500 élèves, on note que le nombre d'enseignants pris en charge par l'Etat varie de 1 à 20.

L'indicateur 1-R2 qui mesure le degré d'aléa dans l'allocation des enseignants (c'est-à-dire la part des raisons, autres que les besoins exprimés sur la base du nombre d'élèves dans l'école, qui influencent les décisions d'affectation) est de 0,78. En d'autres termes, seuls près de 22% des affectations des enseignants dans une école sont expliqués par le nombre d'élèves scolarisés. Si on prend en compte le nombre d'enseignants pris en charge par les parents pour combler le déficit d'enseignants dans les écoles publiques, le degré d'aléa tombe à 0,72, ce qui démontre également le rôle important joué par les communautés dans la fourniture des services éducatifs même si la plupart des enseignants communautaires n'ont pas de qualification professionnelle.

Figure 67 : Relation entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants payés par l'État dans les écoles primaires publiques au Cameroun

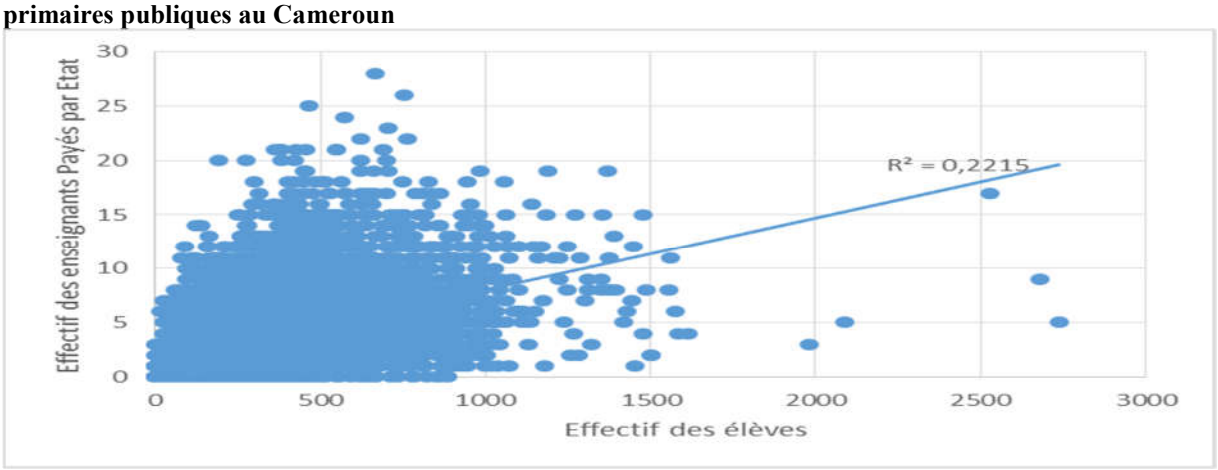

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2018-2019, Calcul des auteurs

Il est fort de constater que l'Aléa dans l'affectation des enseignants s'est considérablement dégradé depuis 2010. Cette situation place le Cameroun au rang des pays

dont l'aléa dans l'allocation des enseignants est à un niveau élevé. Le GPE considère en effet qu'au-delà de 0,20, trop de facteurs autres que les besoins influencent la répartition des enseignants dans les écoles.

Figure 68 : Relation entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants payés par l'État dans les écoles primaires publiques par région

Adamaoua : Aléa= 1-R²= 33%

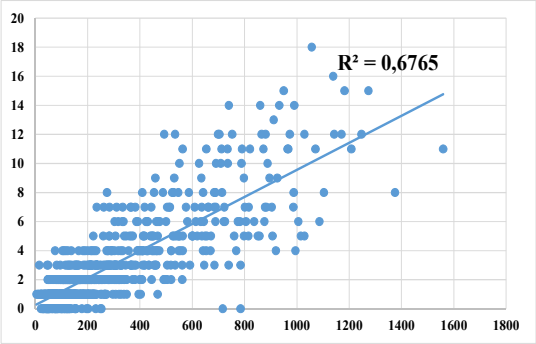

Centre : Aléa= 1-R²= 56%

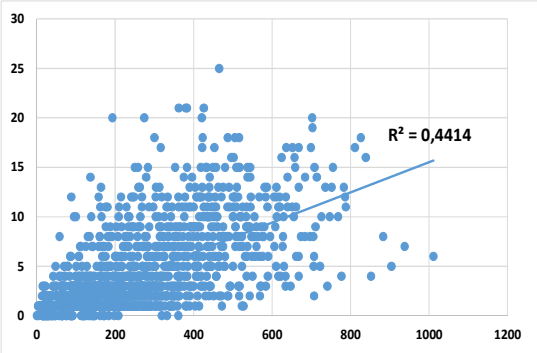

Est : Aléa= 1-R2= 76%

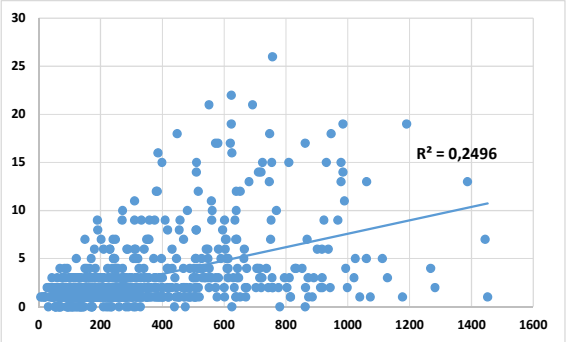

Extrême-Nord : Aléa= 1-R2= 72%

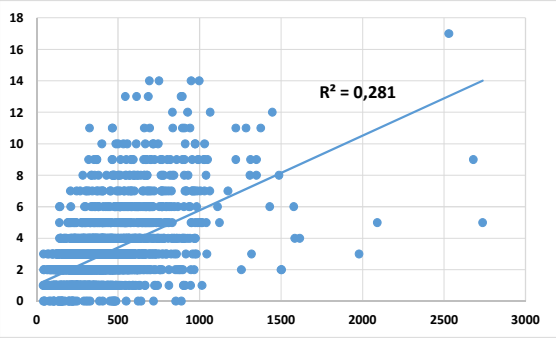

Littoral : Aléa= 1-R2 = 48%

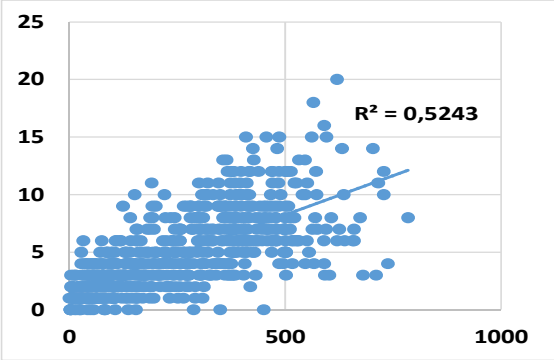

Nord : Aléa= 1-R2 = 63%

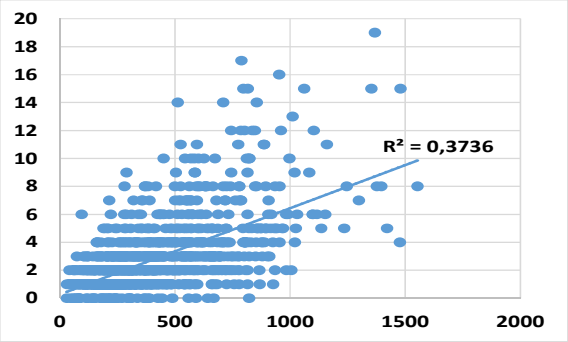

Nord-Ouest : Aléa= 1-R2 = 84%

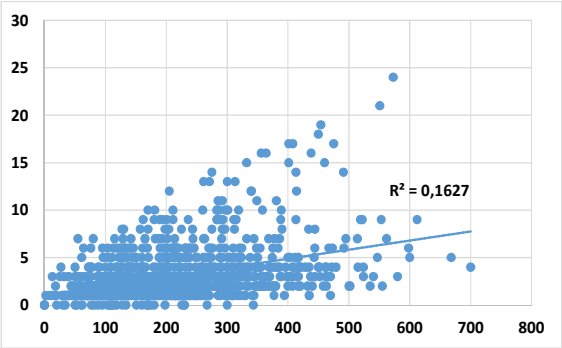

Ouest : Aléa= 1-R2 = 74%

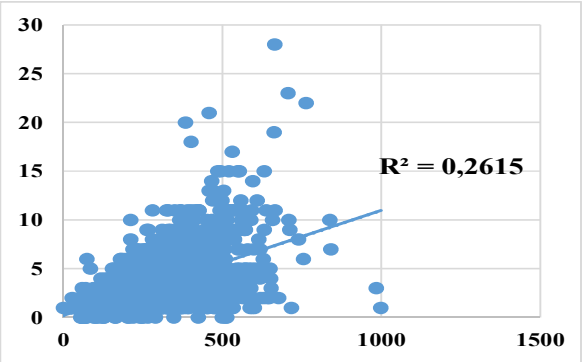

Sud : Aléa= 1-R2 = 44%

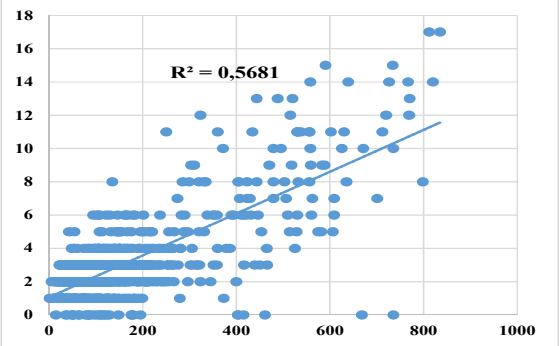

Sud-Ouest : Aléa= 1-R2 = 85%

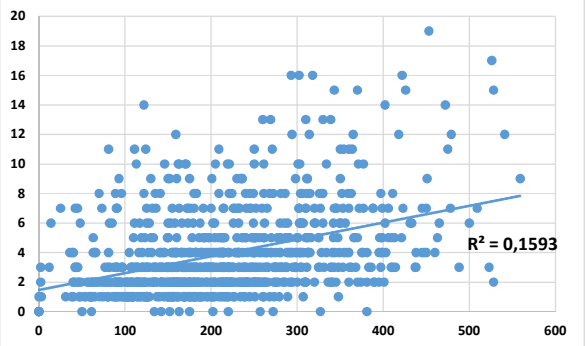

Une analyse de la cohérence par région, dans l'allocation des enseignants dans les écoles primaires publiques montre de fortes disparités. Il faut déjà signaler que la cohérence observée dans les régions du Nord-ouest et Sud-ouest est fortement affectée par la crise sécuritaire qui y sévit depuis 2016. Cette crise a entrainé la fermeture de nombreuses écoles et le déplacement forcé des milliers de populations vers les régions d'autres régions, notamment les régions du Littoral, de l'Ouest de l'Adamaoua et du Centre, ainsi que vers le Nigéria voisin.

Cependant dans la majorité des autres régions, l'aléa est encore très élevé, plus de 50%. Seules les régions de l'Adamaoua et du Sud ont un degré d'aléa de moins de 45%, avec respectivement 33% et 44%.

Chapitre 4 : Couts et financement public de l'éducation de base

Ce chapitre vise à apporter un éclairage sur le processus d'allocation des ressources publiques d'éducation : i) au niveau du secteur globalement par rapport aux ressources nationales, et entre les différents sous-secteurs éducatifs ; ii) au sein du sous-secteur de l'Education de Base particulièrement, entre les différents postes de dépenses selon leur nature, afin notamment de dégager le poids des dépenses de personnel, de fonctionnement et sociales ; et iii) par l'analyse des dépenses par élève (CU élève) pour le primaire. Les contributions des ménages au financement de l'éducation de base sont également abordées, afin d'adresser la question du partage des coûts, qui dans un contexte de scolarisation de base obligatoire, prend une importance particulière. De même cela permettra d'avoir une vision plus globale de l'ensemble des dépenses pour le secteur.

4.1. Dépenses nationales de l'éducation

Malgré un accroissement des dépenses du secteur de l'Education et de la formation depuis 2016, passant de 625,781 milliards en 2016 à 679,601 milliards en 2018, celui-ci est encore très sous financé. Le financement du secteur est de 14,4% en 2018, très loin des projections faites dans le Document de Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation dont la cible est fixée à 22% d'ici 2020.

Tableau 44 : Évolution des dépenses de l'État et des dépenses d'éducation en millions de FCFA

Année	2016	2017	2018
Dépenses exécutées-État	4 021 792	4 229 423	4 809 689
Dépenses d'éducation	525 781	642 148	679 601
Éducation en pourcentage du PIB	2,72 %	3,16 %	3,16 %
Education en % dépenses exécutées État	**13,1 %**	**15,2 %**	**14,6 %**
Dépenses courantes-État	2 045 308	2 040 718	2 580 111
Dépenses courantes d'éducation.	479 880	556 493	598 770
Éducation courante en % État	**23,5 %**	**27,3 %**	**23,2 %**
Dépenses en capital État	1 405 564	1 427 012	1 395 012
Dépenses. en capital d'éducation	45 901	85 654	80 832
Éducation capital en % État	**3,3 %**	**6,0 %**	**5,9 %**

Sources : Loi de règlement, Extrait du RESEN 2019 Cameroun, calcul des auteurs

Le diagnostic du système éducatif Camerounais réalisé en 2019 avait relevé que la part de l'éducation dans le budget de l'État avait perdu 1,4 point de pourcentage durant la période, passant de 16,1 % à 14,6 %, soit une diminution de 9 % en 5 ans. Ceci étant principale dût à la baisse importante de la part des dépenses en capital, qui a été divisée par deux durant la période 2013 à 2018.

Figure 69 : Évolution des parts des dépenses d'éducation par fonction

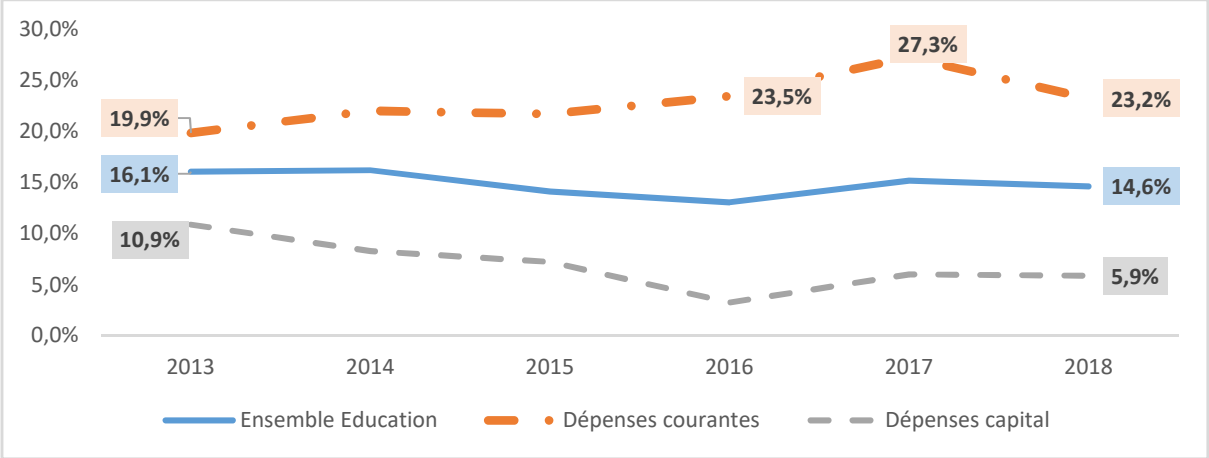

Source : Extrait du RESEN 2019, Cameroun

Cependant on observe que la part des dépenses courantes d'éducation dans les dépenses courantes de l'État est relativement élevée. Cette part atteint environ 23 % en 2018 et elle a gagné 3,4 points de pourcentage sur la période considérée ici, représentant une amélioration d'environ 17 %. Avec un pic assez important en 2017 à 27,3 %, cette part baisse énormément de 15% en 2018.

Tableau 45 : La part du MINEDUB dans les Dépenses Exécutées d'éducation (en millions de FCFA, 2016-2018)

	Dépenses courantes			Dépenses en capital			Dépenses totales		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
MINEDUB	193 195	201 022	185 392	9 910	25 683	16 304	203 105	226 705	201 696
MINEDUB en % Dep. Education	**40,3%**	**36,1%**	**31,0%**	**21,6%**	**30,0%**	**20,2%**	**38,6%**	**35,3%**	**29,7%**
Autres Ministères du Secteur (MINSEC, MINESUP, MINRESI, MINJEC, MINEFOP)	286 685	355 471	413 378	35 991	59 971	64 528	322 676	415 443	477 905
Dépenses d'éducation	**479 880**	**556 493**	**598 770**	**45 901**	**85 654**	**80 832**	**525 781**	**642 148**	**679 601**

Source : Loi de règlement, Calcul des auteurs

Au niveau de la répartition intra-sectorielle, elle est bien loin de la recommandation prônée par la mise en œuvre de l'accélération de la stratégie de l'Education pour tous. La part des dépenses d'éducation du sous-secteur de base est passée de 38,6% en 2016 à 29,7% en 2018. Cela demeure très loin des 45% fixé par la mise en œuvre de l'éducation pour tous. A contrario dans une perspective de croissance comme défini par le DSSEF 2013-2020, on observe plutôt une baisse de la part du sous-secteur éducation de base en 2016 et 2018. Cette situation s'observe tant au niveau des dépenses courantes que des dépenses en capital.

4.2. Analyse détaillée des dépenses publiques courantes d'éducation de base en 2019

Le budget alloué au Ministère de l'Education de Base, pour l'année budgétaire 2019, était chiffré à la somme de FCFA 226 milliards 056 millions 134 mille. Cependant, cette dotation à fait l'objet d'un réajustement à la suite de l'ordonnance du 29 mai 2019 du Chef de l'Etat, et a été révisée à la somme de FCFA 222 milliards 331 millions 65 mille.

4.2.1. Les dépenses de l'Education de Base selon la source de financement

La dépense publique en éducation peut provenir de plusieurs sources. Au niveau du Ministère de l'Education de Base, comme le montre le tableau ci-dessous, les dépenses publiques proviennent principalement de l'Etat (96.8%) et dans une moindre mesure des partenaires techniques et financiers. Cependant, avec le contexte de décentralisation, certaines structures locales affectent une partie de leurs ressources propres au secteur éducatif (construction des salles de classe, équipements, diverses commodités, etc.).

Tableau 46 : Distribution du budget selon les sources de financement

Sources de financement	Montant (en FCFA)
Ressources internes propres	FCFA 206 billion 261 millions 65 mille
Financement extérieur	FCFA 9 Milliards
Ressources externes (Appui budgétaire C2D)	FCFA 7 Milliards 070 Millions
Total	**FCFA 222 milliards 331 millions 65 mille**

Source : Loi des Finances révisée 2019

4.2.2. Les dépenses courantes de l'Education de Base selon le type de la dépense

L'objectif recherché ici est d'analyser la décomposition des dépenses courantes d'éducation de base par type de dépenses.

Tableau 47 : Structures du budget 2019 du MINEDUB par nature de la dépense

Nature de la dépense	Montant (en F CFA)
Dépense courantes	**196 Milliards 762 millions 931 mille**
Dépenses de personnel	162 Milliards 610 millions
Bourses et stages	556 Milliards
Autres biens et services	32 Milliards 596 millions 931 mille

Source : Loi des Finances révisée 2019

Il faut noter que le MINEDUB est composé des enseignements préscolaire, primaire et de l'alphabétisation. Ainsi sur les trois composantes qui constituent le MINEDUB, l'enseignement primaire occupe la plus grande place. Les dépenses courantes publiques pour l'alphabétisation et l'EBNF représentent environ 1 % des dépenses du MINEDUB. Pour l'enseignement préscolaire, les dépenses sont un peu plus élevées que celles consacrées à l'alphabétisation et l'EBNF mais elles restent faibles comparativement aux dépenses consacrées à l'enseignement primaire et ne représentent que 7 % des dépenses du MINEDUB.

Dans l'ensemble Les dépenses consacrées au fonctionnement sont faibles, la très grande partie des dépenses du MINEDUB est consacrée à payer les dépenses salariales. La masse salariale représente plus de 80 % des dépenses courantes du MINEDUB, les dépenses en fournitures pédagogiques, base et support de la qualité de l'éducation, restant encore très limitées.

Cependant, ce constat ne reflète pas la réalité, puisque les salaires des enseignants contractuels locaux (maitres des parents), de la maternelle et du primaire, recrutés pour répondre en partie à l'expansion du système sont payés sur les ressources des écoles à travers les Associations de Parents d'Élèves et Enseignants (APEE) qui historiquement ont pris l'initiative de ce type de recrutement d'enseignants qu'elles rémunèrent sur leurs ressources propres.

4.2.3. Les arbitrages intra programmes

Dans l'attente les objectifs assignés au Ministère de l'Education de Base dans la Stratégie de l'Education et de la Formation (2013-2020), il a défini son objectif stratégique qui vise à: « assurer une éducation de qualité à tous les enfants en âge scolaire, aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés et aux adultes analphabètes ». Ce cadre stratégique ainsi défini se décline en objectifs opérationnels, portés par des programmes. Il s'agit d':

- accroître le taux de préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national (Programme 196 : Développement du Préscolaire) ;
- améliorer l'accès et l'achèvement du cycle primaire (Programme 197 : Universalisation du Cycle Primaire) ;
- accroître la population alphabétisée (Programme 199 : Alphabétisation) ;
- améliorer la gouvernance du sous-secteur éducation de base (Programme 198 : Gouvernance et Appui Institutionnel)

Figure 70 : Répartition du budget 2019 du Ministère de l'Education de Base par programmes

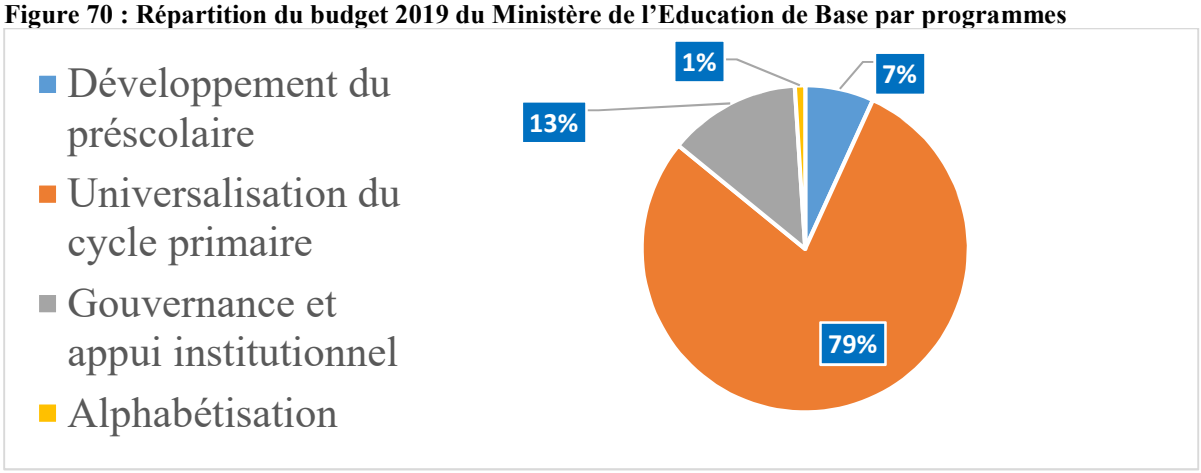

Source : Loi des Finances révisée 2019

L'allocation intra programmes du Ministère de l'Education de Base montre une très forte part allouée au Programme « Universalisation du Cycle primaire ». Cela s'explique par la volonté du MINEDUB d'atteindre d'Education de qualité pour Tous. A cet effet, les mesures prises ont porté sur le renforcement des actions liées à l'accès gratuit à l'école primaire publique et à l'amélioration de la qualité de l'offre d'éducation.

Le Programme « Gouvernance et Appui Institutionnel » quant à lui engrange près de 13% du budget global, principalement parce que le Ministère de l'Éducation de Base poursuit inlassablement ses efforts, en vue de l'amélioration de la gouvernance et du pilotage du système éducatif, à travers le renforcement des mécanismes de gestion, de suivi, de régulation et de contrôle des ressources humaines, matérielles et financières.

6,8% du budget revient au Programme « Développement du Préscolaire » afin de permettre au Ministère de l'Education de Base d'étendre la couverture de l'enseignement maternel, à travers le développement de l'expérience communautaire au bénéfice des populations rurales où la couverture du préscolaire est encore très faible.

4.3. Coûts unitaires publics de la scolarisation au ministère de l'éducation de base

L'analyse du système éducatif camerounais en 2019 relève que le coût unitaire est le plus faible au niveau de l'enseignement primaire. Un enfant scolarisé dans l'enseignement préscolaire coûte 1,2 fois le coût d'un élève du niveau primaire. Pour l'alphabétisation ou l'EBNF (École de Base Non Formelle), un apprenant coûte en moyenne 89,2 milles FCFA, soit 1,7 fois le coût unitaire du primaire.

Tableau 48 : Coût unitaire par élève (En milliers de FCFA)

	Non Enseignant	Enseignant	Fourniture pédagogique	Autre fonctionnement	Total	Relatif au primaire
Préscolaire	0,5	55,5	1,6	5,7	**63,3**	1.2
Primaire	9,3	37,7	1,6	5,5	**54,1**	1.0
Alpha. et EBNF	74,4		18,3		**92,7**	1,7

Source : Extrait du RESEN 2019, Cameroun

Comme il fallait s'attendre, la composition du coût unitaire suit la répartition des dépenses totales, c'est le personnel qui prend la très grande partie du coût unitaire et, à l'intérieur de ces dépenses en personnel, la dépense pour les enseignants prédomine (plus de 90 % du coût unitaire). Les dépenses de fonctionnement sont faibles. Un élève du préscolaire et du primaire reçoit en moyenne 1,6 milles FCFA de fournitures pédagogiques et 5,5 milles FCFA pour les autres dépenses de fonctionnement.

Tableau 49 : Eléments explicatifs du coût par élève

	Élèves par enseignant	Pourcentage de contractuels
Préscolaire	56,8	45,0 %
Primaire	68,1	79,2 %

Source : Extrait du RESEN 2019, Cameroun

L'analyse du primaire, montre que le rapport élèves-enseignants payés sur le budget de l'État est élevé. On est loin de la norme de 40 élèves par enseignant préconisée dans le document sur le cadre indicatif de l'initiative accélérée pour la scolarisation primaire universelle afin de garantir un équilibre entre les aspects qualitatifs et les aspects financiers et l'atteinte de l'objectif. Comparativement aux autres niveaux éducatifs, le salaire moyen du personnel des établissements du MINEDUB est le plus faible. Ce niveau de salaire est dû à l'utilisation d'une proportion importante de contractuels pour ce ministère. Ainsi, les maîtres des parents représentent presque le quart du corps enseignant. La prise en compte des maîtres payés directement par les parents, au nombre de 16 724, améliore le rapport élèves-enseignants qui passe de 69 à 51. Il faut noter que le pays reste loin du standard recommandé du cadre indicatif cité dans le présent document. Si on valorise les maîtres des parents au même niveau que celui de la rémunération des contractuels, le budget du primaire augmentera de plus de 38 milliards de FCFA, soit une augmentation globale de plus de 20 %. Cette situation fait en sorte que l'appel aux maîtres des parents (MP) en substitution aux enseignants de l'État amplifie la faiblesse du CU élève.

4.4. Contributions des ménages au financement de l'éducation de base

La question du financement privé de l'éducation s'avère importante dans la mesure où l'atteinte des objectifs de l'EPT suppose que les plus pauvres puissent aussi avoir accès à

l'éducation. Or, même dans les systèmes totalement publics, certains frais induits par la scolarisation restent à la charge des familles, comme l'acquisition des manuels ou de petits matériels scolaires, transport scolaire, cours complémentaires, uniformes, paiement des maitres de parents, etc. Il existe également un coût indirect pour les familles, habituellement appelé par les économistes le coût d'opportunité ou de revenus perdus, relatif au manque à gagner en termes de revenus comme conséquence de l'inscrire des enfants à l'école plutôt qu'ils ne travaillent, contribuant ainsi aux revenus familiaux.

Au niveau du sous-secteur de l'Education de Base, malgré les ressources publiques très importantes allouées au fonctionnement des écoles, les résultats des enquêtes ménages (ECAM4) montrent que la participation des parents, reste une réalité. En effet, plus de 70% des ménages indiquent payer des frais relativement modérés compris dans une fourchette entre 1000 et 5000 FCFA. Toutefois, on observe que le montant moyen versé à l'établissement est extrêmement variable d'une région à l'autre. Entre 2225 et 2810 FCFA dans les régions septentrionales, le coût moyen monte jusqu'à plus de 18000 FCFA à Yaoundé où la concentration des effectifs enseignants contractualisés est pourtant à priori supérieure à celle des zones rurales.

Figure 71 : Moyenne des frais totaux payés par an à l'établissement (FCFA) dans le public par région (Montant déclaré par les ménages)

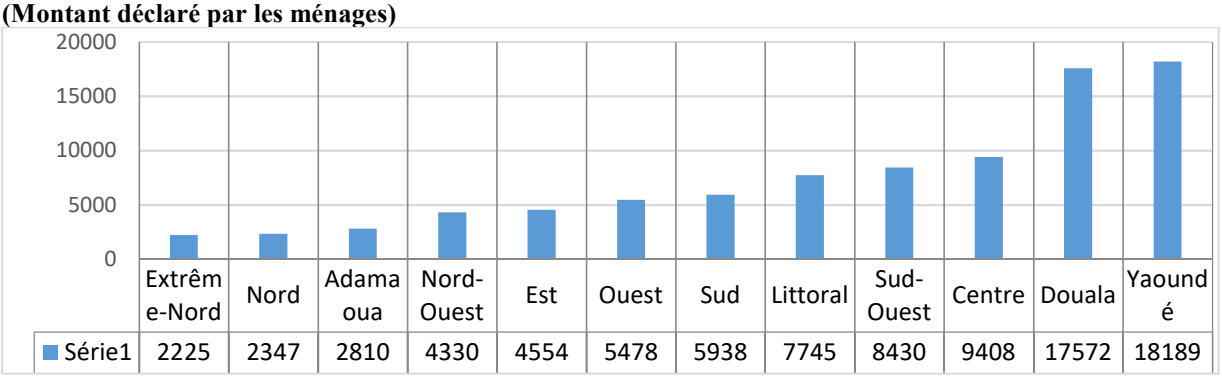

Source : Calcul des auteurs, ECAM 4 (2014)

La charge de la rémunération des personnels, normalement compris comme une obligation de l'Etat est actuellement laissée à la charge des parents dans certains établissements, qui accroit encore plus la pression sur les finances des ménages. Ce point est d'autant plus important que les ménages assument une part croissante de la dépense d'éducation quand la part des administrations tend à décroitre, du moins entre 2005 et 2012, selon les données obtenues de la base des données ISU.

Figure 72 : Financement initial de l'éducation primaire en % du PIB (Cameroun)

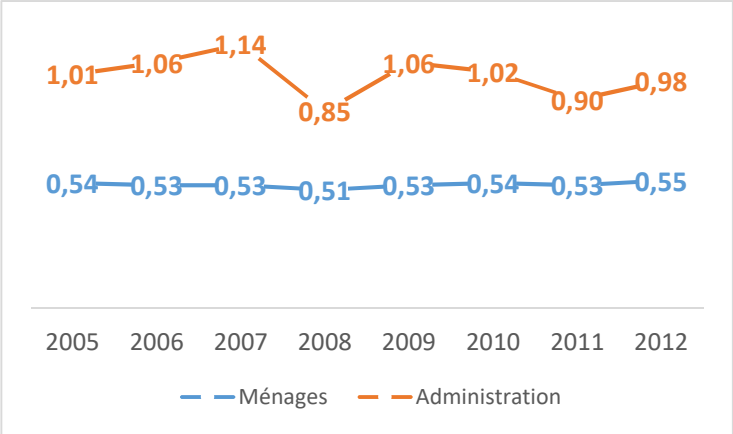

Source : ISU extraites le 11 Juin 2020, calcul des auteurs

Bibliographie

[1] PASEC (2016). PASEC2014 – Performances du système éducatif camerounais : Compétences et facteurs de réussite au primaire. PASEC, CONFEMEN, Dakar

[2] MINEDUB (2019), Annuaire Statistique du MINEDUB, 2018-2019

[3] MINEDUB (2018), Annuaire Statistique du MINEDUB, 2017-2018

[4] MINEDUB (2018), Rapport d'Analyse des Données du recensement Scolaire MINEDUB, 2017-2018

[5] Institut National de la Statistique. 2015. Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS5), 2014, Rapport Final. Yaoundé, Cameroun, Institut National de la Statistique

[6] Institut National de la Statistique. 2015. Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM4), 2014, Rapport Final. Yaoundé, Cameroun, Institut National de la Statistique

[7] MINEPAT (2013), Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation (2013-2020)

[8] UAS (2016), Evaluation des acquis des élèves de CP/CL2, CE2/CL4 ET CM2/CL6 en langue d'enseignement et mathématiques

[9] UAS (2019), Evaluation EGRA/EGMA des élèves en début du cycle primaire



MINISTÈRE DE L'EDUCATION DE BASE/DIVISION DE LA PLANIFICATION, DES PROJETS ET DE LA COOPÉRATION/CELLULE DE LA PLANIFICATION/Année scolaire 2018-2019